

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 18 du 27 avril 2017

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de terre

Texte 24

CIRCULAIRE N° 504372/DEF/RH-AT/EP/PRH/LEG

relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle « 2016 - 2017 ».

Du 18 avril 2017

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

CIRCULAIRE N° 504372/DEF/RH-AT/EP/PRH/LEG relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle « 2016 - 2017 ».

Du 18 avril 2017

NOR D E F T 1 7 5 0 6 4 7 C

Références :

Arrêté du 29 août 2005 (BOC, 2005, p. 5651 ; BOEM 200.3.1, 212.1, 220.3, 710.4.1) modifié.

Instruction n° 9413/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 3 septembre 2014 (BOC n° 44 du 5 septembre 2014, texte 10 ; BOEM 212.1).

Instruction n° 11004/DEF/RH-AT/EP/PRH/LEG du 21 juillet 2016 (BOC n° 40 du 1er septembre 2016, texte 12 ; BOEM 131.2.2.2.1, 212.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 504372/DEF/RH-AT/EP/PRH/LEG du 13 mars 2016 (BOC n° 18 du 21 avril 2016, texte 14).

Référence de publication : BOC n° 18 du 27 avril 2017, texte 24.

SOMMAIRE

Préambule.

1. LES NIVEAUX HIÉRARCHIQUES.

1.1. Niveau initial.

1.2. Niveau hiérarchique intermédiaire.

1.3. Niveau hiérarchique final.

2. NOTATION.

3. PRÉFUSIONNEMENT ET FUSIONNEMENT.

3.1. Niveau de pré-fusionnement.

3.2. Niveau de fusionnement.

4. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

4.1. Cas des officiers en temps de commandement d'officier supérieur.

4.2. Légion Etrangère.

4.3. Sous-officiers du domaine de spécialité « santé ».

4.4. Militaires appartenant au corps des chefs de musique et au corps des sous-chefs de musique.

4.5. Commissaires des armées, personnel terre du service d'infrastructure de la défense et du service des essences des armées.

4.6. Cas particulier.

5. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES TÊTES DE CHAÎNE.

5.1. Circuits dans les chaînes interarmées.

5.2. Circuits dans les chaînes armée de terre.

5.3. Codes et niveaux d'accréditation.

6. TEXTE ABROGÉ.

7. PUBLICATION.

ANNEXE(S)

ANNEXE I. TABLEAUX RELATIFS AUX CIRCUITS.

ANNEXE II. TABLEAUX RELATIFS AUX CODES ET NIVEAUX D'ACCRÉDITATION.

ANNEXE III. GLOSSAIRE.

Préambule.

La présente circulaire a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre des circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre. Dans un souci de compréhension, la dénomination chef de corps (CDC) apparaît dans la circulaire. Elle correspond en droit au terme de commandant de la formation administrative.

La notation et le fusionnement des différentes catégories de militaires s'effectuent, sauf exceptions prévues par la présente circulaire, conformément aux dispositions de l'instruction n° 11004/DEF/RH-AT/EP/PRH/LEG du 21 juillet 2016 relative aux principes d'organisation des circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire de l'armée de terre.

La mise en œuvre du modèle « au contact » a nécessité une adaptation des circuits au sein des chaînes armée de terre, sans influence sur ceux des chaînes interarmées. Ainsi l'appellation « tête de chaîne-commandement » (TDC-commandement) apparaît à partir du cycle de notation 2016-2017 et correspond aux nouveaux commandements de niveau divisionnaire.

1. LES NIVEAUX HIÉRARCHIQUES.

1.1. Niveau initial.

Ce niveau est généralement détenu par le commandant de la formation administrative (chef de corps ou autorité de niveau équivalent).

1.2. Niveau hiérarchique intermédiaire.

Ce niveau est dévolu à l'autorité de proximité immédiatement supérieure dont dépend le niveau initial. Il prend le titre d'autorité immédiatement supérieure (AIS).

1.3. Niveau hiérarchique final.

Dans les chaînes interarmées, ce niveau est attribué à la tête de chaîne fonctionnelle (TDC). Il s'agit des titulaires de grands commandements, directeurs fonctionnels, autorités des organismes de l'administration centrale. Le cas échéant, la direction de ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) peut décider, de répartir certaines des attributions normalement dévolues à la TDC au sein de la chaîne fonctionnelle. La TDC est alors dénommée tête de chaîne n° 1 [TDC 1, et tout ou partie des AIS qui lui sont subordonnées, alors dénommées tête de chaîne n° 2 (TDC 2)].

Dans les chaînes armée de terre, ce niveau est attribué à une tête de chaîne (TDC) ou à une tête de chaîne-commandement (TDC-commandement), correspondant respectivement aux grands subordonnés du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) et aux commandements de niveau divisionnaire.

2. NOTATION.

La notation de l'ensemble des militaires de l'armée de terre s'effectue à deux niveaux. Dans ce cadre, un officier est généralement noté :

- en premier ressort par l'autorité accréditée par la présente circulaire ;
- en second ressort, par l'autorité immédiatement supérieure à l'autorité notant en premier ressort.

Les officiers effectuant un temps de commandement, un temps de responsabilité ou accrédités en qualité de premier notateur des officiers font l'objet de circuits spécifiques et sont en règle générale notés :

- dans les chaînes interarmées, en premier ressort par l'AIS dont ils relèvent et en second ressort par leur tête de chaîne fonctionnelle ;
- dans les chaînes armée de terre, en premier ressort par l'AIS dont ils relèvent et en second ressort par leur TDC-commandement.

L'application de ces règles peut faire l'objet de dérogations après accord de la DRHAT.

Un officier subalterne ne peut pas être accrédité comme premier notateur des officiers. Le cas échéant, ces attributions sont intégralement transférées à l'AIS.

3. PRÉFUSIONNEMENT ET FUSIONNEMENT.

Le pré-fusionnement consiste à attribuer, par grade, les mentions de proposition pour les travaux d'avancement.

Le fusionnement consiste à attribuer, à l'intérieur de chaque corps statutaire, par grade (et par créneau pour le corps des officiers des armes), les mentions de propositions définitives pour les travaux d'avancement. L'autorité qui intervient en dernier ressort pour une catégorie de grade prend le titre de fusionneur.

3.1. Niveau de pré-fusionnement.

Dans les chaînes interarmées :

- le chef de corps ou l'autorité de niveau équivalent prend le titre de pré-fusionneur pour les officiers du grade de sous-lieutenant à commandant ;
- au niveau hiérarchique intermédiaire, l' AIS est pré-fusionneur des colonels. Les AIS qui n'exercent pas d'attributions de fusionnement pour les lieutenants-colonels, prennent le titre de pré-fusionneur pour cette catégorie de personnel.

Dans les chaînes armée de terre :

- le chef de corps ou l'autorité de niveau équivalent prend le titre de pré-fusionneur pour les officiers du grade de sous-lieutenant à capitaine ;
- l' AIS prend le titre de pré-fusionneur pour les officiers du grade de commandant et de lieutenant-colonel ;
- la TDC-commandement prend le titre de pré-fusionneur des colonels et des officiers effectuant un temps de commandement ou de responsabilité.

3.2. Niveau de fusionnement.

Pour les sous-officiers, à l'échelon de l' AIS.

Dans les chaînes interarmées :

- pour les sous-lieutenants, lieutenants, capitaines et commandants, à l'échelon de l' AIS ;
- pour les lieutenants-colonels et colonels, à l'échelon de la TDC.

Les attributions normalement dévolues à la TDC (dénommé alors TDC1) peuvent être partiellement attribuées à une AIS qui lui est subordonnée (TDC 2), le niveau de fusionnement des lieutenants-colonels se situe alors à l'échelon de la TDC 2.

Les officiers supérieurs effectuant un temps de commandement, un temps de responsabilité ou accrédités en qualité de premier notateur des officiers sont toujours fusionnés par leur TDC.

Dans les chaînes armée de terre :

- pour les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, à l'échelon de l' AIS ;
- pour les commandants et les lieutenants-colonels, à l'échelon de la TDC commandement ;
- pour les colonels et les officiers effectuant un temps de commandement ou de responsabilité, à l'échelon de la TDC.

4. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

Lorsque la situation d'un militaire au regard de sa notation ou de son fusionnement n'est pas déterminée par la présente circulaire, une demande devra être adressée à la direction des ressources humaines de l'armée de terre afin de déterminer sa chaîne de notation et de fusionnement.

4.1. Cas des officiers en temps de commandement d'officier supérieur.

Les officiers effectuant un TCOS ne sont pas premiers notateurs des officiers et ne font pas l'objet de dispositions particulières en matière de notation et de fusionnement. Ils peuvent toutefois être autorisés par la présente circulaire à rédiger un feuillet de notation intermédiaire.

4.2. Légion Etrangère.

Le commandement de la légion étrangère effectue le fusionnement de l'ensemble des travaux d'avancement concernant tous les officiers et sous-officiers servant à titre étranger. Il agit en tant que dernier notateur des officiers servant à titre étranger quelle que soit leur formation d'appartenance.

4.3. Sous-officiers du domaine de spécialité « santé ».

Les sous-officiers de l'armée de terre relevant du domaine de spécialité « santé » sont notés au sein de leur organisme de rattachement et fusionnés par le directeur central adjoint du service de santé des armées.

4.4. Militaires appartenant au corps des chefs de musique et au corps des sous-chefs de musique.

Ces militaires font l'objet d'un circuit spécifique décrit par le chef d'état-major des armées (note n° D-11-010158/DEF/EMA/RH/1 du 29 décembre 2011 ⁽¹⁾ relative au circuit de notation d'avancement des musiciens servant au sein des formations musicales).

4.5. Commissaires des armées, personnel terre du service d'infrastructure de la défense et du service des essences des armées.

Les circuits de notation et de fusionnement des commissaires des armées ne sont pas décrits par la présente circulaire mais font l'objet de dispositions spécifiques du service du commissariat des armées. Le personnel terre affecté au sein de la chaîne SID est fusionné par le SGA. Les circuits de notation et fusionnement des IMID sont décrits par la DCSID. Le personnel terre affecté au sein de la chaîne SEA est fusionné par l'EMAT-MGAT. Les circuits de notation et fusionnement du personnel SEA sont décrits par la DCSEA.

4.6. Cas particulier.

Lorsqu'un militaire exerce plusieurs fonctions au titre de deux chaînes distinctes, sa notation est établie au titre de sa fonction principale, une notation intermédiaire étant établie par l'autorité dont il relève au titre de sa fonction secondaire. La notation intermédiaire n'est qu'une proposition de notation destinée à aider le premier notateur, seul responsable de la notation annuelle au premier niveau.

5. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES TÊTES DE CHAÎNE.

Chaque tête de chaîne fait l'objet d'une présentation identique articulée autour de trois parties :

- la première partie décrit les circuits de notation et de fusionnement ;
- la deuxième identifie les autorités accréditées ;
- la troisième partie précise la signification des différentes abréviations utilisées dans les tableaux relatifs aux circuits.

5.1. Circuits dans les chaînes interarmées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI (1).	N1 (2).	N2 (3).	P-FUS (4).	FUS (5).
TC/TR/PN (6).	/	AIS (7).	TDC (8).	AIS.	TDC.
Cas particulier (9).		/	/	/	/
COL (10).		TC ou PN (12).	AIS.	AIS.	TDC.
LCL (11).				AIS ou TC ou PN.	TDC ou AIS TDC2 (13).
SLT/LTN/CNE/CDT (14).		CDS ou équivalent (16).	TC ou PN.	TC ou PN.	AIS.
S-OFF (15).					

(1) Notateur intermédiaire.

(2) Notateur au premier degré.

(3) Notateur au second degré.

(4) Pré-fusionneur.

(5) Fusionneur.

(6) Officier effectuant un temps de commandement/officier effectuant un temps de responsabilité/officier premier notateur des officiers.

(7) Autorité immédiatement supérieure.

(8) Tête de chaîne fonctionnelle.

(9) Permet d'identifier les officiers et sous-officiers dont le circuit est spécifique au sein d'une formation. Il s'agit généralement de l'environnement proche des commandeurs ou de militaires dont l'emploi conduit à l'établissement d'une notation intermédiaire.

(10) Colonel.

(11) Lieutenant-colonel.

(12) Officier en temps de commandement ou officier désigné comme premier notateur.

(13) Autorité immédiatement supérieure accréditée tête de chaîne numéro 2.

(14) Sous-lieutenant/lieutenant/capitaine/commandant.

(15) Sous-officier.

(16) Chef de section ou autorité de niveau équivalent.

5.2. Circuits dans les chaînes armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI (1).	N1 (2).	N2 (3).	P-FUS (4).	FUS (5).
COL/TC/TR/PN (6).	/	AIS (7).	TDC-commandement (8).	TDC -commandement.	TDC (9).
Cas particulier.		/	/	/	/
CDT/LCL (10).		TC ou PN (12).	AIS.	AIS.	TDC -commandement.
SLT/LTN/CNE (11).		CDS ou équivalent (14).	TC ou PN.	TC ou PN.	AIS.
S-OFF (13).					

- (1) Notateur intermédiaire.
- (2) Notateur au premier degré.
- (3) Notateur au second degré.
- (4) Pré-fusionneur.
- (5) Fusionneur.
- (6) Colonel/officier effectuant un temps de commandement/officier effectuant un temps de responsabilité/officier premier notateur des officiers.
- (7) Autorité immédiatement supérieure.
- (8) Tête de chaîne -commandement.
- (9) Tête de chaîne.
- (10) Commandant/lieutenant-colonel.
- (11) Sous-lieutenant/lieutenant/capitaine.
- (12) Officier en temps de commandant ou officier désigné comme premier notateur.
- (13) Sous-officier.
- (14) Chef de section ou autorité de niveau équivalent.

5.3. Codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
Abréviation retenue pour l'autorité concernée.	Dénomination officielle de l'autorité concernée.	Rang d'accréditation : TDC/TDC-commandement/AIS TDC 2/AIS ou NC 1 pour les notateurs d'officiers au premier degré.	Code attribué correspondant au rang d'accréditation.

Ce tableau permet d'identifier les notateurs et fusionneurs de chaque chaîne. Afin d'en faciliter la lecture, l'autorité accréditée en qualité de TDC est mentionnée en premier. Pour les chaînes armée de terre apparaissent ensuite les TDC-commandement. Puis, sous chaque AIS sont mentionnés tous les premiers

notateurs qui lui sont subordonnés avec le code NC 1 correspondant.

Si une autorité est désignée de façon générique, cela n'a pas d'incidence sur la valeur de son accréditation, (exemple : « chef de bureau ou équivalent »).

6. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 504372/DEF/RH-AT/EP/PRH/LEG du 13 mars 2016 relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle « 2015-2016 » est abrogée.

7. PUBLICATION.

Cette présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Hervé WATTECAMPS.

(1) n.i. BO.

ANNEXE I.
TABLEAUX RELATIFS AUX CIRCUITS.

1. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE.

1.1. Cabinet militaire du ministre de la défense.

1.1.1. Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	CABMIN.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
COL.			CABMIN AIS.		
LCL.			CABMIN TDC.		
Cas particulier : chefs de cellules militaires.			CABMIN AIS.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.
S-OFF.					

1.1.2. Chef de cellule préparation de l'avenir.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	PRÉPAVENIR.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				PRÉPAVENIR.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	
S-OFF.					

1.1.3. Chef de cellule internationale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Cas particulier : COL adj chef de cellule.	/	CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL		INTERN.		INTERN.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	
S-OFF.					

1.1.4. Chef de cellule administration générale et soutien.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	

1.1.5. Chef de cellule gestion du personnel et interventions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	GEST PERS.	CABMIN AIS.	GEST PERS.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	

1.1.6. Conseiller diplomatique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.	/	CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.7. Conseiller affaires industrielles.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.	/	CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	CABMIN AIS.

1.1.8. Bureau des aides de camp du ministre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	

1.1.9. Chef du quartier général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	QG.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.					CABMIN AIS.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	

1.1.10. Bureau réservé.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	BRES.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					BRES.
S-OFF.		CDS.	ADJ terre.	ADJ terre.	

1.2. Organismes rattachés au cabinet militaire du ministre de la défense.

1.2.1. Cabinet militaire du premier ministre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	Chef CABPM.	CABMIN TDC.	Chef CABPM.	CABMIN TDC.
COL.			ADJ terre CABPM.		
LCL.		ADJ terre CABPM.			
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADJ terre CABPM.	Chef CABPM.
S-OFF.		ADJ terre CABPM.			

1.2.2. État-major particulier du Président de la République.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	EMP.	EMP.	CEMP PR.	CABMIN TDC.
COL.		CEMP PR.	CEMP PR.		
LCL.		ADJ CEMP PR.		ADJ CEMP PR.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					ADJ CEMP PR.
S-OFF.		ADJ CEMP PR.			

1.2.3. Contrôle général des armées.

1.2.3.1. Groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	PRB.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				CGA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					CABMIN AIS.
S-OFF.					

1.2.3.2. Groupe de contrôle des forces, du soutien et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	FSI.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				CGA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					CABMIN AIS.
S-OFF.					

1.2.3.3. *Pôle environnement du groupe des inspections spécialisées.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	IS PE.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CGA.	CABMIN AIS.
S-OFF.					

1.2.3.4. *Pôle travail du groupe des inspections spécialisées.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	IS PT.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CGA.	CABMIN AIS.
S-OFF.					

1.2.3.5. *Département de soutien du contrôle.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	DSC.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CGA.	CABMIN AIS.
S-OFF.					

1.2.3.6. *Secrétaire général.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	SG.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CGA.	CABMIN AIS.
S-OFF.					

1.2.3.7. *Adjoint au chef du contrôle général des armées.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	ADJCGA.	CGA.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CGA.	CABMIN AIS.
S-OFF.					

1.2.4. Inspection des armements nucléaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CEM / IAN.	IAN.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				IAN.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.5. Bureau des officiers généraux.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	BOG.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
COL.	/	BOG.	CABMIN AIS.		
LCL.				BOG.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.			BOG.		
S-OFF secrétariat.				CDS.	
S-OFF.					

1.2.6. Grande chancellerie de l'ordre de la Libération.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				SG CHANC OL.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.7. Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				CHANC LH.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.8. Cabinet du gouverneur des Invalides.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	GOUV INV.	GOUV INV.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.		CAB GOUV INV.		GOUV INV.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					

S-OFF.			CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	
--------	--	--	---------------	---------------	--

1.2.9. Bureau de défense - Nouvelle-Calédonie et Tahiti.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	BD MINOM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				BD MINOM.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.10. Terres australes et antarctiques françaises.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	TAAF.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				TAAF.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.11. Direction générale des systèmes d'information et de communication.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
COL.			DGSIC ADJ.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					

1.2.12. Secrétariat général de la commission armées jeunesse.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CAJ.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				CAJ.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		ADJ CAJ.	CAJ.		

1.2.13. Secrétariat général du conseil supérieur de la fonction militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	SG CSFM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				SG CSFM.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					

S-OFF.		ADJ SG CSFM.	SG CSFM.	
--------	--	--------------	----------	--

1.2.14. Secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CSRM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				CSRM.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.15. Haut comité d'évaluation de la condition militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	HCECM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				HCECM.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.16. Commission des recours des militaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CRM.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				ADJ CRM.	CRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.17. Secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	SEDACM.	SEDACM.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.				SEDACM.	SEDACM.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.18. Secrétariat du cabinet de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	VGE.	VGE.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.					

SLT/LTN/CNE/CDT.				VEG.	CABMIN AIS.
S-OFF.					

1.2.19. Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CSFRS.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			CSFRS.	CABMIN AIS.	
S-OFF.					

1.2.20. Mission d'appui à la transformation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	MAT.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN TDC.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			MAT.	CABMIN AIS.	
S-OFF.					

1.2.21. Mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	SEDACM.	SEDACM.	SEDACM.	CABMIN AIS.

1.2.22. Mission du centenaire de la première guerre mondiale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	MCPGM.	MCPGM.	MCPGM.	CABMIN AIS.
S-OFF.					

1.2.23. Direction générale des relations internationales et de la stratégie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DGRIS.	CABMIN TDC.	DGRIS.	CABMIN TDC.
COL.		DIR DSPC-CDS SEAM-CDS SQR-CDS SPRI.	DGRIS.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CHEF DE BUREAU DEPARTEMENT.	DIR DSPC-CDS SEAM-CDS SQR-CDS SPRI.	DIR DSPC-CDS SEAM-CDS SQR-CDS SPRI.	DGRIS.

1.2.23.1. Direction générale des relations internationales et de la stratégie - Attachés de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DGRIS.	CABMIN TDC.	DGRIS.	CABMIN TDC.
COL.					
LCL.					

1.2.23.2. Direction générale des relations internationales et de la stratégie - poste permanent étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DGRIS.	CABMIN TDC.	DGRIS.	CABMIN TDC.
COL.		AD.	DGRIS.		
LCL.				AD.	DGRIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.23.3. Direction générale des relations internationales et de la stratégie - poste permanent étranger ONU.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DGRIS.	CABMIN TDC.	DGRIS.	CABMIN TDC.
COL.		CHEF REPDEF ONU.	DGRIS.		
LCL.				CHEF REPDEF ONU.	DGRIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.23.4. Direction générale des relations internationales et de la stratégie - poste permanent étranger UE.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DGRIS.	CABMIN TDC.	DGRIS.	CABMIN TDC.
COL.		CHEF REPDEF RMF UE.	DGRIS.		
LCL.				CHEF REPDEF RMF UE.	DGRIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.23.5. Direction générale des relations internationales et de la stratégie - poste permanent étranger OTAN.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DGRIS.	CABMIN TDC.	DGRIS.	CABMIN TDC.
COL.		CHEF REPDEF OTAN.	DGRIS.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJOINT CHEF REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN.	DGRIS.
S-OFF.					

1.2.24. Institut de recherche stratégique de l'école militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DGRIS.	CABMIN TDC.	DGRIS.	CABMIN TDC.
COL.		IRSEM.	DGRIS.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF DE BUREAU.	IRSEM.	IRSEM.	DGRIS.
S-OFF.					

1.2.25. Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.
Cas particulier : les conseillers et les sous-directeurs					
COL.		Chef SAG.	SGDSN ADJ.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur ou chef de service.	Chef SAG.	Chef SAG.	SGDSN ADJ.
S-OFF.					

1.2.25.1. Centre de transmissions gouvernemental.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.	SGDSN ADJ.	CABMIN TDC.
COL.		CTG.	SGDSN ADJ.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef de division ou chef de bureau.	CTG.	CTG.	SGDSN ADJ.
S-OFF.					

1.2.26. Sous-direction des bureaux des cabinets.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SDBC.	CABMIN TDC.	SDBC.	CABMIN TDC.
COL.		ADJ SDBC.	SDBC.		
LCL.				CDD.	ADJ SDBC.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.27. Inspection générale des armées - terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	IGAT NC1.	CABMIN TDC.	IGAT.	CABMIN TDC.
Chef du pôle RH.		CEM IGAT.	IGAT.		
COL.				CEM IGAT.	IGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.27.1. Bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	IGAT NC1.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
COL.		BEAD-TT.			
LCL.			BEAD-TT.	BEAD-TT.	IGAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.28. État-major de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DIRCAB EM défense.	CABMIN TDC.	DIRCAB EM défense.	CABMIN TDC.
COL.		NC1 EM défense.	DIRCAB EM défense.		
LCL.				NC1 EM défense.	NC1 EM défense.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.29. Direction du renseignement et de la sécurité de la défense.

1.2.29.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Cas particulier : Chef de cabinet et assistant militaire du directeur (CDT).	/	DRSD.	DRSD.	DRSD.	DRSD.
S-OFF.		Chef de bureau / Chef de CAB.	ADJ DRSD.	ADJ DRSD.	

1.2.29.2. Centre de situation et des opérations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DRSD.	CABMIN TDC.	DRSD.	CABMIN TDC.
COL.		CSO.	DRSD.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CSO.	CSO.	DRSD.	

1.2.29.3. Sous-direction de la contre ingérence.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DRSD.	CABMIN TDC.	DRSD.	CABMIN TDC.
COL.		SD-CI.	DRSD.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		SD-CI - Chef de DIV.	SD-CI.	SD-CI.	DRSD.

1.2.29.4. Sous direction des centres nationaux d'expertises.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DRSD.	CABMIN TDC.	DRSD.	CABMIN TDC.
COL.		SD-CNE.	DRSD.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		SD-CNE - Chef de centre - Chef de pôle.	SD-CNE.	SD-CNE.	DRSD.

1.2.29.5. Sous-direction de la stratégie et des ressources.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DRSD.	CABMIN TDC.	DRSD.	CABMIN TDC.

COL.	SD-SR.	DRSD.	SD-SR.	DRSD.	
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		SD-SR.- Chef de division - Chef de pôle.	SD-SR.		
S-OFF.					

1.2.29.6. Direction de la sécurité économique en zone de défense et de sécurité de Paris.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DRSD.	CABMIN TDC.	DRSD.	CABMIN TDC.
COL.		DSEZP.	DRSD.		
LCL.				DSEZP.	DRSD.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

1.2.29.7. Direction zonale du renseignement et de sécurité de la défense de Paris, Nord et Est, Sud et Sud-Est, Sud-Ouest, Ouest.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DRSD.	CABMIN TDC.	DRSD.	CABMIN TDC.
COL.		DIR ZON.	DRSD.		
LCL.				DIR ZON.	DRSD.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		DIR ZON - CDP.	DIR ZON.		

1.2.29.8. Poste du renseignement et de la sécurité de la défense auprès des forces françaises à l'étranger - Poste du renseignement et de la sécurité de la défense dans les zones de défense et de sécurité d'outre-mer.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DRSD.	CABMIN TDC.	DRSD.	CABMIN TDC.
COL.		CSO.	DRSD.		
LCL.				CSO.	DRSD.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDP.	CSO.		

1.2.30. Délégué adjoint à l'information et à la communication de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DA DICOD.	CABMIN TDC.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
Cas particulier : CNE Chef de cabinet.					
COL.		CDD DICOD.			
			DA DICOD.		

LCL.	CDD DICOD ou CPILOT DICOD.		CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD DICOD ou CPILOT DICOD.	DA DICOD.
S-OFF.		CDD DICOD ou CCAB DICOD ou CPILOT DICOD.	

1.2.30.1. Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DA DICOD.	CABMIN TDC.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
LCL.		DIR ECPAD.	DA DICOD.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				DIR ECPAD.	DA DICOD.
S-OFF.		Chef service.	DIR ECPAD.		

1.2.31. Direction de la coopération de sécurité et de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCSD NC1.	CABMIN TDC.	DCSD.	CABMIN TDC.
Cas particulier : COL. Chef mission.					
COL.		Chef mission Afrique.	DCSD.	Chef mission Afrique.	DCSD.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
Chancelier AIS.	Chef bureau personnel.				
Chef de secrétariat DCSD.	/				
S-OFF.		Chef de bureau.	Chef mission Afrique.		

1.2.31.1. Mission coopération et de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCSD (NC1).	CABMIN TDC.	DCSD.	CABMIN TDC.
Cas particulier : OFF insérés dans une organisation régionale.	Ambassadeur.	Chef mission Afrique.	DCSD.		
Cas particulier : Officiers de la protection civile.	ASI.	Chef protection civile.			
COL.	/	AD.	AD.	AD.	DCSD.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef de projet.	AD.		
S-OFF.					
Cas particulier : S-Officiers de la protection civile.	ASI.	Chef de protection civile.	Chef mission Afrique.	Chef mission Afrique.	

1.2.32. Direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN.	CABMIN TDC.
COL.		DPID.	CABMIN AIS.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			DPID.	CABMIN AIS.	
SOFF.		DPID.			

1.2.33. Coordonnateur national du renseignement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	Préfet CNR.	CABMIN TDC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
COL.			CABMIN AIS.		
LCL.		Adj CNR.	Adj CNR.	Adj CNR.	CABMIN AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
SOFF.					

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

2.1. Secrétariat général pour l'administration et organismes subordonnés.

2.1.1. Cabinet du secrétariat général pour l'administration.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.	/	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
Chancelier du SGA.	SDPRHF.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.
COL.	/				ADJ SGA TDC.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					ADJ SGA AIS.
S-OFF.		Chef CAB.	Chef CAB.	Chef CAB.	

2.1.2. Sous-direction du pilotage des ressources humaines et financières.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.	/	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
COL.		SDPRHF.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			SDPRHF.	ADJ SGA AIS.	
S-OFF.		CDB.	SDPRHF.		

2.1.3. Mission d'aide au pilotage.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
COL.		MAP.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
LCL.				MAP.	ADJ SGA AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

2.1.4. Mission communication.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	Autorité d'emploi de proximité.	COM.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA TDC.
LCL.				COM.	ADJ SGA AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					

2.1.5. Inspection technique de l'infrastructure de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
COL.		ITID.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
LCL.				ITID.	ADJ SGA AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDB.	ITID.		

2.1.6. Délégation à l'accompagnement des restructurations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
COL.		DAR.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
LCL.				DAR.	ADJ SGA AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.	ADJ DAR.	DAR.			

2.1.7. Mission des achats du ministère de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.			ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
	/				

		NC1 ADJ SGA TC TR.			
COL.		Chef MA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef MA.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		CDB.	Chef MA.		

2.1.8. Direction des affaires financières.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
COL.		ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		CCAB/CB/CS/SD.	ADJ DAF.		
S-OFF EPFMA.		CDS ou équivalent			

2.1.9. Direction des affaires juridiques.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
COL.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		SD.	ADJ DAJ.		

2.1.10. Service parisien de soutien de l'administration centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR.	ADJ SGA TDC.
COL.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				SPAC.	ADJ SGA AIS.
S-OFF.		SD ou CDB.	SDPO.	SDPO.	

2.2. Direction des ressources humaines du ministère de la défense et organismes subordonnés.

2.2.1. Direction des ressources humaines du ministère de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.
Chargé de mission		NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	
COL.		SD/ADJ SD/CM/ADJ CM/DP.			
LCL.		SD/ADJ SD/CM/ADJ CM/DP/CCAB/CP.	SD/ADJ SD/CM/ADJ CM/DP/CCAB/CP.	ADJ DRH-MD AIS.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		SD/ADJ SD/CM/ADJ CM/DP/CCAB/CP.	SD/ADJ SD/CM/ADJ CM/DP/CCAB/CP.		
S-OFF.		SD/ADJ SD/CM/ADJ CM/CDB/CCAB.	Chef CAB.	Chef CAB.	

2.2.2. Centres territoriaux d'action sociale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.
Directeur CTAS non TC/TR ou PN.		SDAS.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	
COL.		CTAS.			
LCL.		CTAS.	CTAS.	ADJ DRH-MD AIS.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		CS.			
S-OFF.		CS.	CTAS.		

2.2.3. Centres d'action sociale d'outre-mer et échelons sociaux interarmées à l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.
COL ou LCL, chef ESIA ou Directeur de CASOM non TC/TR ou PN.	COMSUP.	SDAS.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	
CDT, chef ESIA ou Directeur de CASOM non TC/TR ou PN.				SDAS.	
S-OFF.	/	CDB ou équivalent.	ESIA/CASOM.	ESIA/CASOM.	

2.2.4. Centre de formation au management de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ SGA TDC.

LCL.				
SLT/LTN/CNE/CDT.				
S-OFF.			CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.

2.2.5. Service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRHMD TC TR.	ADJ SGA TDC.
COL.		SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.	NC1 ADJ DRH-MD.	
LCL.				SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CS/CDB.	SMISF-RH.		ADJ DRH-MD AIS.

2.3. Service des ressources humaines civiles.

2.3.1. Centre expert pour les ressources humaines du personnel civil de la défense.

PERSONNEL NOTE.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.	/	CDD ou équivalent	CERH-PC.	CERH-PC.	ADJ DRH-MD AIS.

2.4. Agence de reconversion de la défense et organismes subordonnés.

2.4.1. Agence de reconversion de la défense.

2.4.1.1. Sous-direction de la reconversion.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
LCL.				NC1 ADJ ARD.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ SD.	NC1 ADJ ARD.		
S-OFF.					

2.4.1.2. Département des études générales.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	CDPT EG.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.
S-OFF.			NC1 ADJ ARD.		

2.4.2. Pôles défense mobilité et antennes subordonnées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CPDM.	ARD AIS.	NC1 ARD.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				CPDM.	ARD AIS.
S-OFF.			NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	

2.4.3. Centre militaire de formation professionnelle.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CFA CMFP.	ARD AIS.	NC1 ARD.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA CMFP.	ARD AIS.
S-OFF.			CDU.		

2.4.4. Centre de traitement de l'indemnisation du chômage.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.	/	CTIC.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

2.4.5. Commission nationale d'orientation et d'intégration.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.	/	CNOI.	CNOI.	CNOI.	ARD AIS.

2.4.6. Mission de reconversion des officiers.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	MRO.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				MRO.	ARD AIS.

2.5. Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives et organismes rattachés.

2.5.1. Direction de la mémoire du patrimoine et des archives et bureaux régionaux du logement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ADJ DMPA.	DMPA AIS.	NC1 DMPA.	

LCL.				
SLT/LTN/CNE/CDT.				
S-OFF.		CDB.	ADJ DMPA.	ADJ DMPA. DMPA AIS.

2.5.2. Service historique de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SHD.	DMPA AIS.	NC1 DMPA.	
LCL.				SHD.	DMPA AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef DPT ou équivalent.	SHD.		
S-OFF.					

2.6. Direction du service national et organismes rattachés.

2.6.1. Direction du service national/administration centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		NC1 CFA DSN AC.	DSN AIS.	NC1 DSN.	
LCL.				SD ou équivalent.	NC1 CFA DSN AC.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF DSN/AC.					

2.6.2. Établissements du service national, y compris centres du service national subordonnés.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ESN.	DSN AIS.	NC1 DSN.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				CC/ADJ ESN/ CDB ou équivalent.	ESN.
S-OFF.					

2.6.3. Centres du service national outre-mer.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	COMSUP.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
Chef CSN non TC/TR ou PN.		NC1 DSN.	DSN AIS.	NC1 DSN.	
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	CSN.		CSN.	CSN.
S-OFF.		CDB ou équivalent.			

2.7. Service d'infrastructure de la défense.

2.7.1. Direction centrale du service d'infrastructure de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
Officiers directement subordonnés au DCA SID.		NC1 DCA SID.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	
COL.		CSR/CSS/Chef BAR/ Chef CO.		CSR/CSS/Chef BAR/ Chef CO.	DCA SID AIS.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.	Chef de la cellule conduite des travaux de Balard.	SD/CDB ou équivalent.	Chef réalisation.	Chef réalisation.	DCA SID AIS.

2.7.2. Établissements du service d'infrastructure de la défense (incluant les unités de soutien de l'infrastructure de la défense subordonnées et service achat infra et bureaux isolés).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Directeur D'ESID.	/	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
TC/TR ou PN.	COM BDD (pour chef d'USID).				
COL.	/	Chefs de DIV, DA, DO.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	DCA SID AIS.
LCL.				Chefs de DIV, DA, DO.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDD/CDB/CDU ou équivalent.	DIR ADJ ESID.	DIR ADJ ESID.	

2.7.3. Directions d'infrastructure de la défense outre-mer et étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.	COMIA, COMSUP, COMFOR ou COMELEF (pour directeur).	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
Directeur non TC/TR ou PN.	COMIA, COMSUP, COMFOR ou COMELEF.	NC1 DCA SID.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	
COL.	/	DID.		DID.	
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
SLT/LTN/CNE/CDT du DETSID EAU.	Adjoint interarmées des FFEAU	DID Djibouti.		DID Djibouti.	DCA SID AIS.

	(pour chef DET).			
S-OFF.	/	CDD, CDB ou équivalent.	DID.	DID.

2.7.4. École nationale supérieure des ingénieurs de l'infrastructure militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	Chef stratégie.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef stratégie.	DCA SID AIS.
S-OFF.		Directeur des études.	Chef réalisation.	Chef réalisation.	

2.7.5. Centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR ou PN.	/	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		CETID.	DCA SID AIS.	NC1 DCA SID.	
LCL.				CETID.	DCA SID AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDB ou équivalent.	CETID.	CETID.	DCA SID AIS.

3. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

3.1. État-major des armées et organismes rattachés.

3.1.1. Etat-major des armées - Relations internationales militaires.

3.1.1.1. Bureau cohérence synthèse.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	OGRIM.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
S-OFF secrétaires.		CDB.		CDB.	

3.1.1.2. Division euratlantique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL CONSMIL délégation Européenne Addis-Abeba.	/	CDD.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
LCL Nato School Oberammergau.					CPT EMA.
COL.					MGA.
LCL.					CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.				CDD.	

3.1.1.3. Division coopération bilatérale Sud.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL expert national Beyrouth.	/	CDD.	OGRIM.	OGRIM.	MGA.
COL.					
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	CDD.	CDD.	CPT EMA.
S-OFF.					

3.1.1.4. Postes permanents à l'étranger hors ambassades.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
OLIA TC/TR/PN.	/	OGRIM.	MGA.	OGRIM.	MGA.	
COL OLIA Berlin - Bonn - Hambourg - Norfolk - Postdam - Rome - Toronto.		AD.	OGRIM.			CPT EMA.
COL OLIA USCENTCOM Tampa.		Chef MML Tampa.				
LCL OLIA USCENTCOM Tampa.					AD.	MGA.
COL OLIA Pentagone Washington.		AD.				CPT EMA.
COL OE Bonn.					AD.	MGA.
LCL OLIA Pentagone Washington.		AD.				CPT EMA.
LCL OLIA MNGSG Euskirchen.					AD.	MGA.
COL OLIA Stuttgart.		AD Washington.				CPT EMA.
LCL OLIA Berlin - Madrid - Shrivenham.		AD.			CPT EMA.	
LCL JFHQ Northwood.						AD.
LCL C4ISR au PJHQ Northwood.		AD.			CPT EMA.	
LCL OLIA C-IED au COE Oyo de Manzanares (Espagne).						AD.
LCL NFIU Tallin.		AD Helsinki.			CPT EMA.	
CDT PJHQ Northwood.		AD.				AD.
LCL OLIA Stuttgart.	AD Washington.	OGRIM.				

3.1.2. État-major des armées - opérations.

3.1.2.1. Adjoint défense sécurité.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	ADJ SCEM OPS.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.

3.1.2.2. Officier général chargé de la cyber-défense.

PERSONNEL NOTE.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT COE Tallin.	/	OG CYBER.	SCEM OPS.	OG CYBER.	CPT EMA
COL.				SCEM OPS.	MGA.
LCL.				OG CYBER.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	OG CYBER.		
S-OFF.					

3.1.2.3. Centre de planification et de conduite des opérations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		Chef du CPCO.	SCEM OPS.		Chef du CPCO.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		ADJ terre.	Chef du CPCO.		

3.1.2.4. Division emploi des forces.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CDD.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.				CDD.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDS.	CDD.		

3.1.2.5. Division forces nucléaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.	/	ADJ CDD.	CDD.	CDD.	CPT EMA.

3.1.2.6. Commandement interarmées de l'espace.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CIE.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.					CIE.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.			
S-OFF CIE.		CIE.			
S-OFF EMIE.			Chef EMIE		

3.1.2.7. Commandement de cyberdéfense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef COMCYBER TC/TR/PN.	/	SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		CFA.	SCEM OPS.		CFA.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS ou chef CRPOC ou chef CO-CYBER.	CFA.		
S-OFF.					

3.1.3. État-major des armées - plans.

3.1.3.1. Bureau cohérence synthèse / secrétariat comité des capacités.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	ADJ SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
S-OFF secrétaires.		CDB.	ADJ SCEM PLANS.	CDB.	CPT EMA.

3.1.3.2. Coopération et planification interalliée.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	ADJ SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.					CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADJ SCEM PLANS.	

3.1.3.3. Division plans, programmes, évaluation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.					CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDD.	

S-OFF.		CDS.	CDD.	
--------	--	------	------	--

3.1.3.4. Division cohérence capacitaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.		CDD.
LCL.				ADJ CDD.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

3.1.3.5. Division cohérence des programmes interarmées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.		CDD.
LCL.				ADJ CDD.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

3.1.3.6. Comité ministériel d'investissement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	Chef du SP CMI.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.

3.1.3.7. Division maîtrises des armements.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL CIA NRBC Saumur.	Cdt EMS.	SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL COE NRBC Vijskov.	/	CDD.	SCEM PLANS.		CPT EMA.
LCL CCMFE Aix-en-Provence.	Directeur CCMFE.				MGA.
COL.	/			CDD.	CPT EMA.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.			CDS.	CDD.	

3.1.3.8. Unité française de vérification.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.

COL.		CFA.	SCEM PLANS.	CFA.	CPT EMA.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDS.	CFA.		

3.1.3.9. Commandement des programmes interarmées et de la cyberprotection.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef CPIC TC/TR/PN.	/	SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		Chef CPIC.	SCEM PLANS.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT en second CPIC ou chef CRCI ou chef CIADIOS ou chef CHPI.	Chef CPIC.	Chef CPIC.	CPT EMA.
S-OFF.					

3.1.3.10. Service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	Directeur.	SCEM PLANS.	Directeur.	CPT EMA.
S-OFF.			Directeur.		

3.1.4. État-major des armées - performance.

3.1.4.1. Adjoint sous-chef d'état-major performance.

PERSONNEL NOTÉ (Bureaux CS-RM-PMF).	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
COL.		ADJ SCEM PERF.	SCEM PERF.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	ADJ SCEM PERF.	ADJ SCEM PERF.	CPT EMA.
S-OFF secrétaires.				CDB.	

3.1.4.2. Pôle politique interarmées.

PERSONNEL NOTÉ (Bureaux MCO-INFRA-PSO-PSIFS).	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
COL.		CDP.	SCEM PERF.		
LCL.					
CDT NSPA Capellen.		CDP.	CPT EMA.		

CDT MCCE Eindhoven.	DIR MCCE.	DIR MCCE.
SLT/LTN/CNE/CDT.	CDP.	CDP.
S-OFF.	CDB.	CDP.
S-OFF NSPA Capellen.	CDM.	CDM.

3.1.4.3. Pôle transformation.

PERSONNEL NOTÉ (Bureaux TRANS-ORG-REG).	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
COL.		CDP.	SCEM PERF.		
LCL.				CDP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDB.	CDP.		

3.1.4.4. Pôle pilotage.

PERSONNEL NOTÉ (Bureaux PS-BOPS-PMRE).	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
COL.		CDP.	SCEM PERF.		
LCL.				CDP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDB.	CDP.		

3.1.4.5. Centre d'identification des matériels de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	CFA.	SCEM PERF.	SCEM PERF.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA.	
S-OFF.		CDS.	CFA.		

3.1.4.6. Commissariat général aux transports.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SCEM PERF.	MGA.	SCEM PERF.	MGA.
COL.		COMIGETRA.	SCEM PERF.		
LCL.				COMIGETRA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

3.1.5. État-major des armées - cabinet.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CHEF CAB.	CHEF CAB.	CHEF CAB.	MGA.
LCL.					ADJ CHEF CAB.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF secrétaire CEMA					
S-OFF.					

3.1.6. État-major des armées - officier adjoint major général des armées.

3.1.6.1. Pôle prospective et stratégie militaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.

3.1.6.2. Pôle information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
LCL.					CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.			
S-OFF.		CDB.	CDP.		

3.1.6.3. Division études synthèse management général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL Off Sécu CEMA.	/	ADJ MGA.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
CDT OSA.					
S-OFF adjoint OSA.					
S-OFF secrétaire MGA.					
S-OFF secrétariat.		ADJ MGA.			

3.1.6.4. Aumôneries.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.	/	Aumônier.	Aumônier.	Aumônier.	CPT EMA.

3.1.6.5. Bureau chancellerie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL CDB (PN)	/	ADJ MGA.	MGA.	ADJ MGA.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	ADJ MGA.	CDB.	CPT EMA.
S-OFF.					

3.1.6.6. Commandement militaire de Balard.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	ADJ MGA.	MGA.	ADJ MGA.	MGA.
COL.		COMILI.	ADJ MGA.		COMILI.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDP.	COMILI.		

3.2. Organismes interarmées relevant de l'état-major des armées, accrédités comme autorité immédiatement supérieure.

3.2.1. Inspection des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	IDA.	MGA.	IDA.	MGA.
COL.		CEM.	IDA.		CEM.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.				IDA.	

3.2.2. Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.	/	Directeur.	MGA.	Directeur.	MGA.	
COL ORA.			Sous-directeur PO ou DR.			Directeur.
COL.						
LCL.						
SLT/LTN/CNE/CDT.						
S-OFF.		Directeur adjoint.		Directeur.		

3.2.3. Commandement des opérations spéciales.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.	/	COS.	MGA.	COS.	MGA.	
LCL OLIA Fort Bragg		CEM.	COS.		COS.	CPT EMA.
LCL OLIA USSOCOM Tampa						
LCL Chef bureau régional de liaison du COS Abidjan						
COL.						
LCL.		CEM.	COS.	CEM.	MGA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					CPT EMA.	
S-OFF.		CDS.	CEM.		COS.	

3.2.4. Commandement pour les opérations interarmées et organismes rattachés.

3.2.4.1. Commandement pour les opérations interarmées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM CPOIA.	MGA.	COM CPOIA.	MGA.
COL.		CEM CPOIA.	COM CPOIA.		CEM CPOIA.
LCL.				CDB.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

3.2.4.2. Cellule interarmées de défense surface-air.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL chef CIDSA (PN).	/	COM CPOIA.	MGA.	COM CPOIA.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef CIDSA.	COM CPOIA.	Chef CIDSA.	COM CPOIA.
S-OFF.		CDB.	Chef CIDSA.		

3.2.4.3. Établissement géographique interarmées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM CPOIA.	MGA.	COM CPOIA.	MGA.
LCL.		CDT EGI.	COM CPOIA.		CDT EGI.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDB.	
S-OFF.					

3.2.4.4. *Pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM CPOIA.	MGA.	COM CPOIA.	MGA.
COL.		Chef PIAM.	COM CPOIA.		CPT EMA.
LCL.				Chef PIAM.	COM CPOIA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	Chef PIAM.		COM CPOIA.
S-OFF.					

3.2.4.5. *Centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	Cdt CISMF.	COM CPOIA.	Cdt CISMF.	COM CPOIA.
S-OFF.		CDS.	Cdt CISMF.		

3.2.4.6. *Centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM CPOIA.	MGA.	COM CPOIA.	MGA.
COL.		CEM CPOIA.	COM CPOIA.		CPT EMA.
LCL.				CHEF CSF2E.	CEM CPOIA.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

3.2.5. *Centre du soutien des opérations et des acheminements.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM CSOA.	MGA.	COM CSOA.	MGA.
COL Cdt en second.			COM CSOA.		
COL.		CPT EMA.			
LCL.		CEM.	CEM.	COM CSOA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS ou CDD.			CEM.
S-OFF.					

3.2.6. *Centre national des sports de la défense.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
LCL chef SEM - Chef de pilier.			COM CNSD.		CPT EMA.
LCL.		COLAD/CEM.			

SLT/LTN/CNE/CDT.			COLAD/CEM.	COM CNSD.
S-OFF.		CDS/CDU.	COLAD/CEM.	

3.2.7. Direction de la sécurité aéronautique d'État.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	chef BFEA/DIRCAM.	DSAE.	DSAE.	MGA.
LCL.		DIRNAV/DIRCAM.			CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM/SD/chef CDPGE/DIRNAV/DIRCAM.		CEM/SD/chef CDPGE/DIRNAV/DIRCAM.	DSAE.
S-OFF.		CDS/CEM/chef CDPGE/chef DIA/SD/Chef UCN.		DSAE.	

3.2.8. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises à Djibouti.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMFOR.	MGA.	COMFOR.	MGA.
Chancelier COMFOR.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
LCL.				COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.
S-OFF.					

3.2.9. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises aux Émirats arabes unis.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (COL AIA).	/	COMFOR.	MGA.	COMFOR.	MGA.
COL chef DETSPE.			COMFOR.		
LCL.		CEMIA.	CEMIA.		COMFOR.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.
S-OFF.					

3.2.10. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises au Gabon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL Chef CAB	/	COMELEF.	COMELEF.	COMELEF.	CPT EMA.
LCL.		CPC.			
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB ou équivalent.	CPC.	CPC.	COMELEF.
S-OFF.					

3.2.11. Éléments français au Sénégal (unité de commandement et de coopération opérationnelle - groupement de coopération opérationnelle).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMELEF.	MGA.	COMELEF.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT Chef de CAB.			COMELEF.		COMELEF.
LCL.		Cdt U2CO-GCO.	Cdt U2CO-GCO.		CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Cdt U2CO-GCO.	COMELEF.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	Cdt U2CO-GCO.		

3.2.12. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées dans la zone Sud de l'Océan Indien.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT Chef de cabinet et chancelier.			COMSUP.		COMSUP.
LCL.		CEMIA.	CEMIA.		CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS.		COMSUP.	

3.2.13. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Guyane.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT chef de cabinet.			COMSUP.		COMSUP.
LCL.		CEMIA.	CEMIA.		CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.		COMSUP.	

3.2.14. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées aux Antilles.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
COL AIA.			COMSUP.		COMSUP.
SLT/LTN/CNE/CDT Chef de cabinet.		CEMIA.	CEMIA.		CPT EMA.
LCL AD non résident.				CEMIA.	COMSUP.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CEMIA.	COMSUP.

S-OFF.		CDS.	CEMIA.	
--------	--	------	--------	--

3.2.15. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Nouvelle-Calédonie.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT Chef CAB et Chef CHANC.	/	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL.		CEMIA.			CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.
S-OFF.					

3.2.16. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Polynésie française.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
COL.		CEMIA.	COMSUP.		CPT EMA.
LCL.		CEMIA/AIA.		CEMIA/AIA.	COMSUP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	
S-OFF.					

3.2.17. *Forces françaises en Côte d'Ivoire.*

Affecté en OPEX pour un an, le commandant des forces françaises relève du chef d'état-major des armées (Art. D3241-22 du code de la défense).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMANFOR TC/TR/PN.	/	SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
S-OFF.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

3.2.18. *Organismes à vocation interarmées de zone de défense et de sécurité.*

3.2.18.1. *Cabinet du gouverneur militaire de Paris.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN Chef de cabinet Conseiller communication.	/	OGZDS Paris.	MGA.	OGZDS Paris.	MGA.
COL.		GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS Paris.		CPT EMA.
LCL.				GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS Paris.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB ou équivalent.	GAE.	GAE.	CEM EMZD Paris.
S-OFF.					

3.2.18.2. Partie sommitale de l'organisme à vocation interarmées zone de défense et de sécurité.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.					
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.				
TC/TR/PN.	/	OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.				
COL CONSCOM, Chef de Cab, officier garnison (si non PN/TR).			OGZDS.	OGZDS.		OGZDS.	CPT EMA.		
LCL CONSCOM, Chef de Cab officier garnison (si non PN/TR).					OGZDS.			OGZDS.	OGZDS.
CDT Chef de cab pour OGZDS Est.									
CNE/CDT Assistant militaire de l'OGZDS Sud-Ouest.		OGZDS Sud-Ouest.	OGZDS Sud-Ouest.	OGZDS Sud-Ouest.	OGZDS Sud-Ouest.				
COL.		OGZDS ou GA ou CDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.				
LCL.					CPT EMA.				
SLT/LTN/CNE/CDT.				OGZDS ou GA ou CDS.	OGZDS.	OGZDS.			
S-OFF.		CDS ou équivalent.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.					

3.2.18.3. États-majors de zone de défense de Paris, Lyon, Bordeaux, Metz et Rennes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
Officiers GI NEDEX n° 7.	Chef GI.	CEM EMZD Paris.	OGZDS Paris.	CEM EMZD Paris.	OGZDS Paris.
Officiers sous les ordres du chef de la CABAT.	/	OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.
CNE/CDT Chancelier EMZD Bordeaux - Metz.		CEM EMZD.			OGZDS.
COL.			CPT EMA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM EMZD.	OGZDS.		
S-OFF EMZD Paris.		CDD, CDB ou équivalent.	COL ADJ au CEM EMZD Paris.	COL ADJ au CEM EMZD Paris.	CEM EMZD Paris.
S-OFF GI NEDEX n° 7.		Chef GI NEDEX n° 7.			
S-OFF sous les ordres du chef de la CABAT.		Chef de la CABAT.			
S-OFF.		CDD, CDB ou équivalent.	CEM EMZD.	CEM EMZD.	OGZDS.

3.2.18.4. Etat-major interarmées de zone de défense et de sécurité de Lille et Marseille.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
COL GAE de l'OGZDS Nord.			OGZDS.		
COL.		OGZDS.			
LCL.					OGZDS.
Chef de cabinet, Officier communication, et Officier de garnison de l'OGZDS.		OGZDS.		OGZDS.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					CEMIA/ZDS.
S-OFF.		CDB ou équivalent.		CEMIA/ZDS.	

3.2.18.5. Délégations militaires départementales.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DMD double fonction.	OGZDS ou GA.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.
TC/TR/PN.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
COL DMD.			OGZDS.		
LCL DMD.			OGZDS.		
LCL DMD Adjoint à l'OGZDS Sud.	/	OGZDS Sud.	OGZDS Sud.	OGZDS Sud.	CPT EMA.
LCL DMD adjoint au DMD 35.		OGZDS ou GA.	OGZDS Ouest.	OGZDS Ouest.	
LCL DMD adjoint au DMD 57.			OGZDS Est.	OGZDS Est.	
COL de la DMD 35.			OGZDS Ouest.	OGZDS Ouest.	MGA.
LCL de la DMD 35.				CPT EMA.	
SLT/LTN/CNE/CDT de la DMD 35.			CEM EMZD Rennes.	OGZDS Ouest.	
COL dont DMD adjoint.			DMD.	OGZDS.	OGZDS.
LCL dont DMD adjoint.		CPT EMA.			
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.			OGZDS.
S-OFF des DMD ZONE IDF.		DMD Adjoint.	COL ADJ au CEM EMZD Paris.	COL ADJ au CEM EMZD Paris.	CEM EMZD Paris.
S-OFF subordonnés DMD mono fonction ZDS Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest.	CEM EMZD.		CEM EMZD.	OGZDS.	
S-OFF subordonnés DMD double fonction					

ZDS Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest.				
S-OFF.		DMD.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.	CEM EMZD ou CEMIA/ZDS.

3.2.19. Organisation du traité de l'Atlantique nord - allied command transformation.

3.2.19.1. Allied command transformation - Norfolk.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
COL (ACT à Mons)		CEM FMR Mons.	NLR.		CPT EMA.
LCL (ACT à Bruxelles).		CEM REPDEF OTAN.			
LCL (ACT à Mons).		CEM FMR Mons.			
SLT/LTN/CNE/CDT (ACT à Mons).		CEM Norfolk.		CEM FMR Mons.	NLR.
LCL (PSS à Norfolk).		NLR.		NLR.	CPT EMA.
COL.					MGA.
LCL.					CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Autorité de proximité.		NLR.	NLR.
S-OFF insérés.					
S-OFF non insérés.		NSE Norfolk.			

3.2.19.2. Joint warfare centre - Stavanger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Stavanger.	NLR.		CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				SNR Stavanger.	NLR.
S-OFF insérés.					
S-OFF non insérés.		NSE Stavanger.			

3.2.19.3. Joint force training centre - Bydgoszcz.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Bydgoszcz.	NLR.		CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.
S-OFF chef NSE.					
S-OFF insérés.		Autorité de proximité.			

3.2.20. Organisation du traité de l'Atlantique nord - allied command operations.

3.2.20.1. Supreme headquarters allied powers Europe - Mons.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	CEM FMR Mons.	NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
LCL chef ESN non PN.	/	CEM FMR Mons.	OGRIM.	OGRIM.	CPT EMA.
COL.			NMR.	NMR.	CEM FMR Mons.
LCL.		CPT EMA.			
SLT/LTN/CNE/CDT insérés.		Autorité de proximité.	CEM FMR Mons.	NMR.	NMR.
SLT/LTN/CNE/CDT non insérés.					
S-OFF insérés.		Chef NSE Mons.	Chef NSE Mons.	Chef NSE Mons.	
S-OFF non insérés NSE.		CEM FMR Mons.			
S-OFF non insérés FMR.					

3.2.20.2. Joint force command - Naples.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	SNR Naples.	NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.	/	SNR Naples.	NMR.		CPT EMA.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		Autorité de proximité.	SNR Naples.	NMR.	
S-OFF insérés.			Chef NSE Naples.		Chef NSE Naples.
S-OFF non insérés.					

3.2.20.3. Nato communication and information systems services agency - Latina.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	SNR Naples.	NMR.	SNR Naples.	NMR.
S-OFF.		Autorité de proximité.	SNR Naples.		

3.2.20.4. Joint force command - Brunssum (Pays-Bas) / Nato signal battalion 1 - Wesel (Allemagne).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	SNR Brunssum.	NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.	/	SNR Brunssum.	NMR.		CPT EMA.
LCL.					
CNE chef ESN non PN.		CEM FMR Mons.	SNR Brunssum.	CEM FMR Mons.	NMR.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Brunssum.		SNR Brunssum.	
S-OFF.	Autorité de proximité.	SNR Brunssum.			

3.2.20.5. Intelligence fusion centre - Molesworth / Nato communication and information systems services agency - Northwood / Joint electronic warfare core staff - Yeolvilton.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	SNR Northwood.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				SNR Northwood.	NMR.
S-OFF insérés.		Autorité de proximité.	SNR Northwood.		
S-OFF non insérés.		Ched NSE Northwood.	SNR Northwood.		

3.2.20.6. Allied land component command headquarters - Izmir.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	SNR Izmir.	NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
CDT Chef ESN non PN.	/	CEM FMR Mons.	NMR.	CEM FMR Mons.	NMR.
COL.		SNR Izmir.		NMR.	NMR.
LCL.			SNR Izmir.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Izmir.		NMR.	SNR Izmir.
S-OFF.			Autorité de proximité.		

3.2.20.7. National support element - Lisbonne.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF chef ESN.	/	Autorité de proximité.	SNR Monsanto.	SNR Monsanto.	NMR.

3.2.20.8. NATO signal battalion 3 - Bydgoszcz.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF insérés.	/	SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	NMR.

3.2.20.9. North Atlantic Treaty Organization - signal battalion 2 - Grazzanise / North Atlantic Treaty Organization alliance ground surveillance force - Sigonella.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF insérés.	/	Autorité de proximité.	SNR Naples.	SNR Naples.	NMR.

3.2.21. Organisation du traité de l'Atlantique nord et union européenne.

3.2.21.1. Organisation du traité de l'Atlantique nord - hors représentation du ministère de la défense auprès de l'OTAN - Bruxelles.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.			
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.		
TC/TR/PN.	/	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.		
COL.		ADJ REPDEF OTAN.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.			ADJ REPDEF OTAN.	CPT EMA.
LCL.				CEM REPDEF OTAN.	ADJ REPDEF OTAN.		Chef REPDEF OTAN - RMF UE.
SLT/LTN/CNE/CDT.							
S-OFF.							

3.2.21.2. Union européenne - hors représentation militaire française auprès de l'union européenne - Bruxelles.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.			
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.		
TC/TR/PN.	/	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.		
COL.		ADJ RMF UE.	Chef REPDEF OTAN - RMF UE.			ADJ RMF UE.	CPT EMA.
LCL.				CEM RMF UE.	ADJ RMF UE.		Chef REPDEF OTAN - RMF UE.
SLT/LTN/CNE/CDT.							
S-OFF.							

3.2.22. Service interarmées des munitions.

3.2.22.1. Échelon central.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN (DIR ADJ SIMu).	/	DIR SIMu.	MGA.	DIR SIMu.	MGA.	
COL.			DIR ADJ SIMu.			DIR SIMu.
LCL.		CDD ou équivalent.			DIR ADJ SIMu.	
SLT/LTN/CNE/CDT.						
S-OFF.						

3.2.22.2. Dépôts outre-mer et étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	COMSUP ou COMFOR.	DIR SIMu.	DIR ADJ SIMu.	DIR SIMu.
S-OFF.		DL.	DIR ADJ SIMu.		

3.2.22.3. Établissements principaux des munitions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (Directeur d'établissement).	/	DIR SIMu.	MGA.	DIR SIMu.	MGA.
LCL.		DIRET.	DIR SIMu.		CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDS ou CGMu.	DIRET.	DIRET.	DIR SIMu.
S-OFF.					

3.2.23. Centre d'audit des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	Directeur.	MGA.	Directeur.	MGA.
COL.		Directeur adjoint.	Directeur.		CPT EMA.
LCL.				Directeur adjoint.	Directeur.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

3.2.24. Centre interarmées de coordination du soutien et formations rattachés.

3.2.24.1. Centre interarmées de coordination du soutien - portion centrale Barlard.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COM CICOS.	MGA.	COM CICOS.	MGA.
COL Chef de DIV.			COM CICOS.		
COL.		C2 CICOS.			COM CICOS.
LCL.				C2 CICOS.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM CICOS.			COM CICOS.
S-OFF.			CDD.	C2 CICOS.	
S-OFF Chancelier.		COM CICOS.	COM CICOS.	COM CICOS.	

3.2.24.2. Centre interarmées de coordination du soutien - bases de défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (COM BdD).	/	COM CICOS.	MGA.	COM CICOS.	MGA.
COM BdD (Double fonction).	COM CICOS.	Chaîne fonctionnelle.			
COL.	/	COM BdD.	COM CICOS.	COM CICOS.	MGA.
LCL.				CPT EMA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef de service ou bureau ou niveau équivalent.	COM BdD.	COM BdD.	COM CICOS.
S-OFF.					

4. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

4.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.	/	OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.				OGA.	
S-OFF.		OA OGA/CDB/CDAGAF.	OGA.		

4.2. Direction de l'enseignement militaire supérieur - participation terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	OGA.	D EMS.	OGA.	D EMS.

4.3. Centre des hautes études militaires.

4.3.1. Cadres.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN	/	D EMS.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
COL.		D CHEM.			
SLT/LTN/CNE/CDT.		OA D CHEM.	D CHEM.	D CHEM.	
S-OFF.					

4.3.2. Auditeurs.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	D CHEM.	D EMS.	D CHEM.	D EMS.

4.4. École de guerre.

4.4.1. Cadres.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN. COL.	/	DE.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
LCL.		CDB.			
SLT/LTN/CNE/CDT.			CDB.	D EDG.	
S-OFF.		CGPT/CDB.	CGPT.		CGPT.

4.4.2. Stagiaires.

4.4.2.1. Stagiaires en France.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	CDG.	D EDG.	D EDG.	D EDG.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDG.	

4.4.2.2. Stagiaires à l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	CDB AI.	D EDG.	D EDG.	D EDG.
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDB AI.	

4.5. Institut des hautes études de défense nationale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CCAB. COL.	/	D EMS.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
LCL.		OGA.		OGA.	
SLT/LTN/CNE/CDT.			OGA.		
S-OFF.					

5. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

5.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.			
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.		
OFF GX.		GAL DRM.	DRM.	/	DRM.		
CEM.				CEM DRM.		GAL DRM.	
CHEF CAB.							GAL DRM.
CHAR. MISSION. Cas particulier : officier de liaison conseiller en chancellerie officier supérieur adjoint		CEM DRM.					
Adj. SECU.							
OFF EN TR. (Adj. SECU, Adj. STRAT, J2)				CEM DRM.			
OFF EN TR.		GAL ADJ DRM				GAL ADJ DRM.	

(S-DIR EXPL.-S-DIR RECHERCHE, S-DIR APPUI)				
Chef J2.		GAL DRM.		GAL DRM.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT C3R.		CEM DRM.		CEM DRM.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT STRAT.		DRM Adj. STRAT.		DRM Adj. STRAT.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT SECU.		DRM Adj. SECU.		DRM Adj. SECU.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT J2.		DRM Chef J2.		DRM Chef J2.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT SDA.		DRM S-DIR APPUI.		DRM S-DIR APPUI.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT SDE.		DRM S-DIR EXPL.		DRM S-DIR EXPL.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT SDR.		DRM-S-DIR RECHERCHE		DRM S-DIR RECHERCHE.
S-OFF.	CDS, CDB, CPOLE, Chef CAB, C3R, Adj J2, CEM.	GAL DRM, CEM DRM, DRM Adj. SECU, DRM Adj. STRAT,DRM Chef J2, DRM S-DIR EXPL, DRM S-DIR RECHERCHE, DRM S-DIR APPUI.	GAL DRM, CEM DRM, DRM Adj. SECU, DRM Adj. STRAT, DRM chef J2, DRM S-DIR EXPL, DRM S-DIR RECHERCHE, DRM S-DIR APPUI	GAL ADJ DRM AIS.

5.2. Centres.

5.2.1. Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFEE.	/	DRM S-DIR. RECHERCHE.	DRM.	DRM S-DIR RECHERCHE	DRM.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT.		CDT CFEE.		CDT CFEE.	
OFF EN TR.		DRM S-DIR RECHERCHE.		DRM S-DIR RECHERCHE	
S-OFF.		CDB, CDIV.	CDT CFEE.	CDT CFEE.	GAL ADJ DRM AIS

5.2.2. Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIII.		DRM S-DIR RECHERCHE.	DRM.	DRM S-DIR RECHERCHE.	DRM.

COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT.	CDT CFIII.		CDT CFIII.	
OFF EN TR.	DRM S-DIR RECHERCHE		DRM S-DIR RECHERCHE	
S-OFF.	CDB, CDIV.	CDT CFIII.	CDT CFIII.	GAL ADJ DRM AIS

5.2.3. Centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CI3RH.	/	DRM S-DIR RECHERCHE	DRM.	DRM S-DIR RECHERCHE	DRM.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT		CDT CI3RH.		CDT CI3RH.	
OFF EN TR.		DRM S-DIR RECHERCHE		DRM S-DIR RECHERCHE	
S-OFF.		CDB, CDIV.	CDT CI3RH.	CDT CI3RH	GAL ADJ DRM AIS

5.2.4. Centre de recherche et d'analyse du cyberspace.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CRAC.	/	DRM S-DIR RECHERCHE	DRM.	DRM S-DIR RECHERCHE	DRM.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT		CDT CRAC.		CDT CRAC.	
OFF EN TR.		DRM S-DIR RECHERCHE		DRM S-DIR RECHERCHE	
S-OFF.		CDB, CDIV.	CDT CRAC.	CDT CRAC.	GAL ADJ DRM AIS

5.2.5. Centre de renseignement géospatial interarmées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CRGI.	/	DRM S-DIR EXPL.	DRM.	DRM S-DIR EXPL	DRM.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT					
OFF EN TR.					
S-OFF.		CDT CRGI.	DRM S-DIR EXPL.		GAL ADJ DRM AIS

5.2.6. Centre de formation interarmées au renseignement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIAR.	/	DRM S-DIR APPUI.	DRM.	DRM S-DIR APPUI.	DRM.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT		CDT CFIAR.		CDT CFIAR.	
OFF EN TR.		DRM S-DIR APPUI.		DRM S-DIR APPUI.	

S-OFF.		CDB, CDIV.	CDT CFIAR.	CDT CFIAR.	GAL ADJ DRM AIS
--------	--	------------	------------	------------	-----------------

5.3. Détachements avancés des transmissions.

5.3.1. Détachement avancé des transmissions en métropole.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef DAT	/	DRM S-DIR RECHERCHE.	DRM.	DRM S-DIR RECHERCHE.	DRM.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT.					
S-OFF.		Chef DAT, Adj. DAT, CDCentre, CDS.	Chef DAT.	Chef DAT.	GAL ADJ DRM AIS.

5.3.2. Détachements avancés des transmissions hors métropole.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef DAT.	COMSUP COMFOR.	DRM S-DIR RECHERCHE.	DRM.	DRM S-DIR RECHERCHE.	DRM.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT.	/				
S-OFF.	/	Chef DAT, ADJ DAT, CDCentre, CDS.	Chef DAT.	Chef DAT.	GAL ADJ DRM AIS

5.4. Autres organismes.

5.4.1. Centre militaire d'observation par satellites.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL/LCL/CDT/CND/LTN/SLT.	/	CHEF DE CENTRE.	DRM.	CHEF DE CENTRE.	DRM.
S-OFF.		CDB, CDIV, CDCentre.	CHEF DE CENTRE.		GAL ADJ DRM AIS.

5.4.2. Centre national de ciblage.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL/LCL/CDT/CNE/LTN/SLT.	/	CHEF DE CENTRE.	DRM.	CHEF DE CENTRE.	DRM.
S-OFF.		CDB, CDIV., CDCentre.	CHEF DE CENTRE.		GAL ADJ DIR AIS.

6. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

6.1. Echelon central.

6.1.1. Direction centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OGX.	/	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
DL DIRISI COL.				DCA DIRISI.	
COL chargé de mission.		Chef de bureau CHANC TDC IA.			
Conseiller réserves.					
Chef de bureau CHANC TDC IA.					
S-OFF CHANC TDC IA.					

6.1.2. Etat-major de la direction centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		Chef d'état-major.	DCA DIRISI.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.	Chef d'état-major.
S-OFF.					

6.1.3. Sous-direction ressources management.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDRM.	DCA DIRISI.		
LCL.					Chef d'état-major.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

6.1.4. Sous-direction sécurité des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDSSI.	DCA DIRISI.		
SLT/LTN/CNE/CDT.					Chef d'état-major.
S-OFF.					

6.1.5. Sous-direction clients.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDC.	DA OPS DIRISI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef d'état-major.	Chef d'état-major.	DCA DIRISI.
S-OFF.					

6.1.6. Sous-direction stratégie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDS.	DA CAPA DIRISI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef d'état-major.	Chef d'état-major.	DCA DIRISI.
S-OFF.					

6.1.7. Sous-direction achat finances.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DA PLANS DIRISI.	DC DIRISI.	DA PLANS DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDAF.	DA PLANS DIRISI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef d'état-major.	Chef d'état-major.	DCA DIRISI.
S-OFF.					

6.1.8. Service de conduite opérations-exploitation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		DIRSCOE.	DA OPS DIRISI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef de division.	DIRSCOE.	DIRSCOE.
S-OFF.					

6.1.9. Service ingénierie conception opérateur.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.

COL.		DIRSICO.	DA CAPA DIRISI.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef de division.	DIRSICO.		DIRSICO.

6.2. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France / 8e régiment de transmissions.

6.2.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI.	/	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		DL DIRISI/8 RT.		DL DIRISI/8 RT.	
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					DCA DIRISI.

6.2.2. État-major de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8e régiment de transmissions et pôle soutien.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.
LCL.		CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.		CFA DIRISI/8 RT.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
CHANC.					
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	

6.2.3. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.	/	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.	
LCL.		CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.		CFA DIRISI/8 RT.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.						
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.		

6.2.4. Centre de développement des applications de la défense (R).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.
Chef d'entité.	DIR SICO				
COL.	/				
LCL.		CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.					

S-OFF.		Chef d'entité.	CFA DIRISI/8 RT.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.
--------	--	----------------	------------------	------------------	-----------------

6.2.5. Centre d'appui des systèmes d'information de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.
Chef d'entité.	DG SIC				
COL.	/				
LCL.		CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA DIRISI/8 RT.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.

6.2.6. Centre de mise en oeuvre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE pour CNMO	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.
	MS SI et R.				
SDSSI pour CNMO C.					
LCL.	/				
SLT/LTN/CNE/CDT.		DCA DIRISI.			
S-OFF.			Chef d'entité.	CFA DIRISI/8 RT.	CFA DIRISI/8 RT.

6.2.7. Centre d'opérations de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.
LCL.	/				
SLT/LTN/CNE/CDT.		DCA DIRISI.			
S-OFF.			Chef d'entité.	CFA DIRISI/8 RT.	CFA DIRISI/8 RT.

6.2.8. Centre régional de la Cybersécurité d'Ile-de-France.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.
Chef d'entité.	SDSSI.				
LCL.	/	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.		
SLT/LTN/CNE/CDT.					

S-OFF.		Chef d'entité.	CFA DIRISI/8 RT.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.
--------	--	----------------	------------------	------------------	-----------------

6.2.9. Groupement des transmissions d'infrastructure et forces nucléaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/				
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA DIRISI/8 RT.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.

6.2.10. Centre national de configuration de l'informatique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.
LCL.	/				
SLT/LTN/CNE/CDT.	/				DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA DIRISI/8 RT.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.

6.2.11. Centre d'analyse de lutte informatique défensive.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	EMA/OLID.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.
LCL.	/				
SLT/LTN/CNE/CDT.	/				DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA DIRISI/8 RT.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.

6.2.12. Centre opérationnel de la sécurité de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Maisons-Laffitte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.
LCL.	/				
SLT/LTN/CNE/CDT.	/				DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA DIRISI/8 RT.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.

6.2.13. Centre national d'appui à distance.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA DIRISI/8 RT.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.

6.2.14. Centre audit « sécurité des systèmes d'informations » Maisons-Laffitte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	EMA/CPI.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.
LCL.	/				Chef d'entité.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI/8 RT.			
S-OFF.		DL DIRISI/8 RT.			

6.2.15. Centre national de gestion fréquences Maisons-Laffitte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'entité.	DIRSCOE.	CFA DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DL DIRISI/8 RT.	DC DIRISI.
LCL.	/				Chef d'entité.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI/8 RT.			
S-OFF.		DL DIRISI/8 RT.			

6.3. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.

6.3.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI.	/	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI BDX.		DL DIRISI BDX.	
LCL.		DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
CHANC.				DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-OFF.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.		

6.3.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
Chef CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.		DL DIRISI BDX.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

6.3.3. Centre national de mise en oeuvre des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de Centre.	DIRSCOE.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	DA DIRISI BDX.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-OFF.			Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.

6.3.4. Centre de développement des applications de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de Centre.	DIRSICO.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	DA DIRISI BDX.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-OFF.			Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.

6.4. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	DL DIRISI Brest.	DL DIRISI Brest.	DL DIRISI Brest.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Brest.		DA DIRISI Brest.	DL DIRISI Brest.
S-OFF.			Chef d'entité.	DA DIRISI Brest.	DA DIRISI Brest.

6.5. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.

6.5.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI.	/	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Lyon.		DL DIRISI Lyon.	
LCL.		DA DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.	DA DIRISI Lyon.	DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.				DA DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.
CHANC.		Chef d'entité.	DA DIRISI Lyon.	DA DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.
S-OFF.					

6.5.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DL DIRISI Lyon.	DC DIRISI.	DL DIRISI Lyon.	DC DIRISI.
Chef CIRISI.	COMBDD.		DL DIRISI Lyon.		DL DIRISI Lyon.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	Chef d'entité.	DA DIRISI Lyon.	DA DIRISI Lyon.	DL DIRISI Lyon.
S-OFF.					

6.6. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.

6.6.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI COL.	/	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI Metz.		DL DIRISI Metz.	
LCL.		DA DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.	DA DIRISI Metz.
CHANC.					
S-OFF.					

6.6.2. Pôle centre de Metz (dont centre de mise en oeuvre des systèmes d'information et réseaux d'infrastructure).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.		DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.

6.6.3. Centre national d'appui à distance des systèmes d'information et de communication de Metz.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.		DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.

6.6.4. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.	DL DIRISI Metz.	DC DIRISI.
Chef CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.		DL DIRISI Metz.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	DA DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.	DA DIRISI Metz.	DL DIRISI Metz.
S-OFF.		Chef d'entité.			

6.7. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.

6.7.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.

TC/TR/PN.	DL DIRISI Rennes.		DL DIRISI Rennes.	
LCL.			DL DIRISI Rennes.	
SLT/LTN/CNE/CDT.	DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.		DCA DIRISI.
CHANC.			DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.
S-OFF.	Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.		

6.7.2. Centre de développement des applications de la défense de Bourges.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.

6.7.3. Centre national de mise en oeuvre (des Intranets de Rennes - des systèmes d'Information de Rennes - des télécoms spatiales et radio de Favières).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.		DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.

6.7.4. Centre national d'appui à distance des systèmes d'information et de communication de Rennes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.

6.7.5. Centre national de soutien opérationnel.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DIRSCOE.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
LCL.	/	CFA CNSO.	DL DIRISI Rennes.		DCA DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		Chef d'entité.	CFA CNSO.	CFA CNSO.	DL DIRISI Rennes.

6.7.6. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	COMBDD.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.	DL DIRISI Rennes.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	DA DIRISI Rennes.	DL DIRISI Rennes.		DCA DIRISI.
S-OFF.			Chef d'entité.	DA DIRISI Rennes.	DA DIRISI Rennes.

6.8. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.

6.8.1. Direction.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	COMBDD.	DL DIRISI Toulon.	DC DIRISI.	DL DIRISI Toulon.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.		DCA DIRISI.
CHANC.				DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.
S-OFF.			Chef d'entité.		

6.8.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	COMBDD.	DL DIRISI Toulon.	DC DIRISI.	DL DIRISI Toulon.	DC DIRISI.
Chef CIRISI CNE.			COMBDD/CSC/CDB.		DL DIRISI Toulon.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	DA DIRISI Toulon.		DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.
S-OFF.			Chef d'entité.		DA DIRISI Toulon.

6.8.3. Centre national d'appui à distance des systèmes d'information et de communication - Toulon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.	DCA DIRISI
S-OFF.			Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.

6.8.4. Centre de développement des applications défense -Toulon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.	/	Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.

6.8.5. Centres nationaux de mise en oeuvre des systèmes d'information, des intranets « messagerie universelle sécurisée » et réseaux de desserte terre et marine - Toulon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-OFF.	/	Chef d'entité.	DA DIRISI Toulon.	DA DIRISI Toulon.	DL DIRISI Toulon.

6.9. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Abu Dhabi.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMFOR FFEAU ALINDIEN.	DC DIRISI.	COMFOR FFEAU ALINDIEN.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Abu Dhabi.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.	DL DIRISI Abu Dhabi.
S-OFF.					

6.10. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Fort-de-France.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMSUP Antilles.	DC DIRISI.	COMSUP Antilles.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Fort-de-France.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.	DL DIRISI Fort-de-France.
S-OFF.					

6.11. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Djibouti.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMFOR FFDJ.	DC DIRISI.	COMFOR FFDJ.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Djibouti.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.	DL DIRISI Djibouti.
S-OFF.					

6.12. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Libreville.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMEFLEF Gabon.	DC DIRISI.	COMEFLEF Gabon.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Libreville.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef d'entité.	DL DIRISI Libreville.
S-OFF.					

6.13. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Cayenne.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMSUP Guyane.	DC DIRISI.	COMSUP Guyane.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Cayenne.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Cayenne.	DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DL DIRISI Cayenne.		

6.14. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Nouméa.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMSUP FANC.	DC DIRISI.	COMSUP FANC.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Nouméa.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Nouméa.	DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DL DIRISI Nouméa.		

6.15. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Papeete.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMSUP FAPF.	DC DIRISI.	COMSUP FAPF.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Papeete.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Papeete.	DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DL DIRISI Papeete.		

6.16. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Saint-Denis-de-la-Réunion.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMSUP FAZSOI.	DC DIRISI.	COMSUP FAZSOI.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI St-Denis-de-la-Réunion.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI St-Denis-de-la-Réunion.	DCA DIRISI.
CHANC.		Chef d'entité.	DL DIRISI St-Denis-de-la-Réunion.	DL DIRISI St-Denis-de-la-Réunion.	
S-OFF.				DL DIRISI St-Denis-de-la-Réunion.	DCA DIRISI.

6.17. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Dakar.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMELEF EFS.	DC DIRISI.	COMELEF EFS.	DC DIRISI.

LCL.		DL DIRISI Dakar.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Dakar.	DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DL DIRISI Dakar.		

6.18. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Port-Bouët.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMFOR RCI.	DC DIRISI.	COMFOR RCI.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI Port-Bouët.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	
SLT/LTN/CNE/CDT.				DL DIRISI Port-Bouët.	DCA DIRISI.
S-OFF.		Chef d'entité.	DL DIRISI Port-Bouët.		

7. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

7.1. Direction centrale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
Chancellerie.		Chef BGC.	DCA SCA.	DCSCA CFA.	DCA SCA.
COL.		SD/chef EMO/chef BGC/C.DIVEX.		DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		SD/chef EMO/chef BGC/C.DIVEX.		SD/chef EMO/chef BGC/C.DIVEX.	DCA SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SD/chef EMO/chef BGC/C.DIVEX.			
S-OFF.		SD/chef BGC/CDB/chef EMO/C.DIVEX/conseiller officiers DCSCA.	DCSCA CFA.	DCSCA CFA.	

7.2. Organismes rattachés.

7.2.1. Service ministériel opérateur des droits individuels.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		CDB/Chef CENT.	CFA/DIR.		

7.2.2. Centre d'analyse et de contrôle interne et antennes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.

COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		ADJ DIR/chef antenne.	CFA/DIR.		

7.2.3. Centre interarmées de la solde et antenne de Tours.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		ADJ DIR.	CFA/DIR.		

7.2.4. Établissement de diffusion, d'impression et d'archivage du commissariat des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDB.	CFA/DIR.
S-OFF.					

7.2.5. Centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDB/Chef DIV.	CFA/DIR.
S-OFF.					

7.2.6. Plateformes achats-finances.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
LCL.				CFA/DIR.	DCA SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CDB.	CFA/DIR.		

7.2.7. Service exécutant de la solde unique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
Officiers.	DIR SESU.	CFA/DIR PFAF NE Metz.	DCA SCA.	CFA/DIR PFAF NE Metz.	DCA SCA.
S-OFF.	/	DIR SESU.	CFA/DIR PFAF NE Metz.		

7.2.8. Services locaux du contentieux.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	DIR SLC.	DIR CESJUR.	DIR CESJUR.	DCA SCA.
S-OFF.					

7.2.9. Service spécialisé de la logistique et du transport et antenne de Denain.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
Chef antenne SSLT.		ADJ DIR.	CFA/DIR.		
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DIR/chef antenne.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.					

7.2.10. Centre d'expertise de soutien général des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DIR/CDB.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.					

7.2.11. Centre d'expertise de la restauration et de l'hébergement interarmées et centres de production alimentaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL/COL des CPA.		DIR CERHéIA.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT Des CPA.				DIR CPA.	DIR CERHéIA.
SOFF des CPA.					
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.					

SLT/LTN/CNE/CDT.			CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		ADJ DIR/Chef DIV.	CFA/DIR.	

7.2.12. Centre interarmées d'administration des opérations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
LCL.				ADJ DIR/CDB.	CFA/DIR.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

7.2.13. Établissements logistiques du commissariat des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DIR CESCOF.	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
LCL.	/	CFA/DIR.	DCA SCA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DIR/CDS.	CFA/DIR.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.					

7.2.14. Centre d'expertise du soutien du combattant et des forces et antenne navale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
COL.		CFA/DIR.	DCA SCA.		
LCL.				ADJ DIR/Chef DIV/chef antenne.	CFA/DIR.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.					

7.2.15. École des commissaires des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Élèves officiers.	/	Commandant de promotion.	ADJ DIR.	/	/
S-OFF.		CDB/Chef DIV/Chef CENT.	DIR ECA.	DIR ECA.	DCA SCA.

7.2.16. École des fourriers de Querqueville.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.	/	DIR EFQ.	DCA SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				DIR EFQ.	DCA SCA.

S-OFF.		Chef de service ou chef de GIa.	DIR EFQ.	
--------	--	---------------------------------	----------	--

7.2.17. Groupement de soutien de base de défense et antennes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef GSBdD.	COM BdD.	C.DIVEX.	DCA SCA.	C.DIVEX.	DC SCA.
COL/LCL.	/	Chef GSBdD.		DCA SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.			COM ZT.	Chef GSBdD.	COM ZT.
S-OFF.		CNE TCUE ou chef de service (si le GSBdD ne comprend pas de CDUE).	Chef GSBdD.		COM ZT ou ADJ.

7.2.18. Outre-mer et étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de groupement de soutien (DICOM).	/	COMSUP ou COMFOR ou COMELEF.	DCA SCA.	COMSUP ou COMFOR ou COMELEF.	DC SCA.
COL/LCL.		Chef du GS.	COMSUP ou COMFOR ou COMELEF.		
SLT/LTN/CNE/CDT.			Chef de service.	Chef du GS.	Chef du GS.
S-OFF.					

7.2.19. Centre d'expertise du soutien juridique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	CFA/DIR.	DCA SCA.	CFA/DIR.	DCA SCA.
S-OFF.		ADJ DIR	CFA/DIR.		

7.2.20. Groupement de soutien du personnel isolé.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (Chef du GSPI).	/	DCA SCA.	DC SCA.	DCA SCA.	DC SCA.
COL/LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef du GSPI.	DCA SCA.	Chef du GSPI.	DCA SCA.
S-OFF.		Chef de service ou bureau ou niveau équivalent.	Chef du GSPI.		

8. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

8.1. État-major de l'armée de terre et organismes rattachés.

8.1.1. Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.

8.1.1.1. Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre et personnel en mobilité externe.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de cabinet et secrétaire général du CFMT.	/	CEMAT AC.	CEMAT AC.	CEMAT AC.	MGAT AC.
Rédacteur particulier du CEMAT.		Chef CAB AC.			
COL et TC/TR/PN.				MGAT AC.	Chef CAB AC.
Aide de camp.				CEMAT AC.	CEMAT AC.
CDT/LCL.		Chef ADJ CAB AC.	Chef CAB AC.	Chef CAB AC.	
SLT/LTN/CNE.					Chef ADJ CAB AC.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	Chef ADJ CAB AC.		

8.1.1.2. Service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef du SIRPAT.	/	CEMAT AC.	CEMAT AC.	CEMAT AC.	MGAT AC.
COL et TC/TR/PN.		Chef CAB AC.	MGAT AC.	Chef CAB AC.	
CDT/LCL.		Chef SIRPAT AC.	Chef CAB AC.		ADJ MGAT AC.
SLT/LTN/CNE.				Chef SIRPAT AC.	Chef CAB AC.
S-OFF du SIRPAT.		CDU ou équivalent.	Chef SIRPAT AC.		SCEM PS.
S-OFF des cellules de production d'images terre.			CPIT AC.	CPIT AC.	

8.1.1.3. Commandement des musiques de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	Le CFA ou équivalent pour les chefs de musique.	Chef CAB AC.	MGAT AC.	Chef CAB AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CMAT AC.	Chef CAB AC.		ADJ MGAT AC.
SLT/LTN/CNE.					
Sous-chefs de musique.	/	CDU ou équivalent AC.	CMAT AC.	CMAT AC.	
S-OFF servant au sein des formations musicales.					

8.1.2. Major général de l'armée de terre.

8.1.2.1. Officier supérieur adjoint auprès du major général de l'armée de terre et bureau d'appui au commandement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	MGAT AC.	MGAT AC.	MGAT AC.	MGAT AC.
Chancelier.					ADJ MGAT AC.
CDT/LCL.		OSA MGAT AC.		OSA MGAT AC.	MGAT AC.
SLT/LTN/CNE.				CDB ou équivalent AC.	CDB ou équivalent AC.

8.1.3. Sous-chef d'état-major « performance - synthèse ».

8.1.3.1. Sous-chefferie « performance - synthèse ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Rédacteur particulier du MGAT.	/	CDB BES AC.	MGAT AC.	MGAT AC.	MGAT AC.
COL et TC/TR/PN.		SCEM PS AC.			
CDT/LCL.		CDB ou équivalent AC.	SCEM PS AC.	SCEM PS AC.	SCEM PS AC.
SLT/LTN/CNE.					CDB ou équivalent AC.
S-OFF.		CDU ou équivalent AC.	CDB ou équivalent AC.	CDB ou équivalent AC.	SCEM PS.

8.1.3.2. Musée de l'armée.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	SCEM PS AC.	MGAT AC.	SCEM PS AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		DIR. musée AC.	SCEM PS AC.		ADJ MGAT AC.
SLT/LTN/CNE.				DIR. musée AC.	SCEM PS AC.
S-OFF.		CDU ou équivalent AC.	DIR. musée AC.	DIR. musée AC.	SCEM PS.

8.1.3.3. Délégation au patrimoine de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	SCEM PS AC.	MGAT AC.	SCEM PS AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		DELPAT AC.	SCEM PS AC.		ADJ MGAT AC.
SLT/LTN/CNE.				DELPAT AC.	SCEM PS AC.
S-OFF.		CDU ou équivalent AC.	OSA MGAT AC.	OSA MGAT AC.	SCEM PS.

8.1.3.4. *Personnel détaché au sein de la direction générale de la gendarmerie nationale.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.	/	Autorité d'emploi.	SCEM PS.	SCEM PS.	MGAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	SCEM PS.

8.1.3.5. *Personnel détaché au sein du service de l'information stratégique et de la sécurité économiques.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.	/	Autorité d'emploi.	SCEM PS.	SCEM PS.	MGAT.

8.1.3.6. *Personnel détaché au sein de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL/COL.	/	Autorité d'emploi.	SCEM PS.	SCEM PS.	MGAT.

8.1.4. *Sous-chef d'état-major « plans - programmes ».*

8.1.4.1. *Sous-chefferie « plans - programmes ».*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	SCEM PP AC.	MGAT AC.	SCEM PP AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CDB ou équivalent AC.	SCEM PP AC.		ADJ MGAT AC.
SLT/LTN/CNE.				CDB ou équivalent AC.	SCEM PP AC.
S-OFF.		CDU ou équivalent AC.	CDB ou équivalent AC.	SCEM PS.	

8.1.4.2. *Centre de conduite informatique de l'armée de terre.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	SCEM PP AC.	MGAT AC.	SCEM PP AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		DIR CCIAT AC.	SCEM PP AC.		ADJ MGAT AC.
SLT/LTN/CNE.		CDU ou équivalent AC.	DIR CCIAT AC.	DIR CCIAT AC.	SCEM PP AC.
S-OFF.				SCEM PS.	

8.1.4.3. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
LCL/COL.		DA PROD SIMMAD.	SCEM PP.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				DA PROD SIMMAD.	SCEM PP.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	DA PROD SIMMAD.	SCEM PS.	

8.1.4.4. Service industriel de l'aéronautique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
LCL/COL.		DIR SIAé.	SCEM PP.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				DIR SIAé.	SCEM PP.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	DIR SIAé.	SCEM PS.	

8.1.4.5. Organismes conjoints de coopération en matière d'armement et nato helicopter management agency.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	SCEM PP.	MGAT.	SCEM PP.	MGAT.
LCL/COL.		Autorité d'emploi.	SCEM PP.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	SCEM PP.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	Autorité d'emploi.	SCEM PS.	

8.1.5. Officier général, chef du pôle « relations internationales ».

8.1.5.1. Chargé de mission et bureau de coopération bilatérale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	OG RI AC.	MGAT AC.	OG RI AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CDB BCB AC.	OG RI AC.		ADJ MGAT AC.
SLT/LTN/CNE.				CDB BCB AC.	OG RI AC.
S-OFF.		CDU ou équivalent AC.	CDB BCB AC.	SCEM PS.	

8.1.5.2. Officiers de liaison terre (Espagne, Canada, Italie, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Pays-Bas), officiers insérés dans les postes de commandement « high readiness forces » en Italie, en Grèce, en Turquie, en Pologne et en Roumanie, et stagiaires « haut niveau » à l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

TC/TR/PN.	/	OGRI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.	
LCL/COL.		Attaché de défense, attaché des forces terrestres, chef de détachement (1).		OG RI.		
SLT/LTN/CNE/CDT.			Attaché de défense, attaché des forces terrestres, chef de détachement (1).		OG RI.	
S-OFF.		CDU ou équivalent.		Attaché de défense, attaché des forces terrestres, chef de détachement (1).		SCEM PS.

(1) Pour les OLT Espagne, tous les OLT seront notés en 1er ressort et pré-fusionnés (SLT à CDT) par l'OLT en TR.

8.1.5.3. *Officiers insérés au sein de l'allied rapid reaction corps en Grande-Bretagne et officiers insérés dans les postes de commandement « high readiness forces » en Espagne.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
LCL/COL.		<i>French senior national representative.</i>	OG RI.		OG RI.
SLT/LTN/CNE/CDT.				<i>French senior national representative.</i>	
S-OFF.		CDU ou équivalent.	<i>French senior national representative.</i>		SCEM PS.

8.1.5.4. *Officiers insérés dans le poste de commandement « high readiness forces » à Münster.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
LCL/COL.		SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.	OG RI.		OG RI.
SLT/LTN/CNE/CDT.				SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.	
S-OFF.		CDU ou équivalent.	SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.		SCEM PS.

8.1.5.5. *École des fusiliers marins, préfecture maritime de Cherbourg, centre d'expertise du groupe aérien embarqué de Landivisiau, commando Kieffer, centre de renseignement de la marine, commandement de la défense « Finistère », service hydrographique et océanographique de la marine.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
LCL/COL.		Autorité d'emploi.	OG RI.		OG RI.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	
S-OFF.		CDU ou équivalent.	Autorité d'emploi.		SCEM PS.

8.1.5.6. *Compagnie française d'assistance spécialisée.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	OG RI.	MGAT.	OG RI.	MGAT.
LCL/COL.		DIR COFRAS.	OG RI.		

SLT/LTN/CNE/CDT.			DIR COFRAS.	OG RI.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	DIR COFRAS.	SCEM PS.

8.1.6. *Sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres ».*

8.1.6.1. *Sous-chefferie « opérations aéroterrestres ».*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	SCEM OAT AC.	MGAT AC.	SCEM OAT AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CDB ou équivalent AC.	SCEM OAT AC.		CDB ou équivalent AC.
SLT/LTN/CNE.				CDU ou équivalent AC.	
S-OFF.					SCEM PS.

8.2. Section technique de l'armée de terre.

8.2.1. *Section technique de l'armée de terre - portion centrale et les renforts individuels.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	DIR STAT AC.	MGAT AC.	DIR STAT AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		SDIR AC et CDG AC.	DIR STAT AC.		SDIR AC et CDG AC.
SLT/LTN/CNE.				DA, SDIR EP, CDG, CDS et CODIR LST AC.	
S-OFF.					

8.2.2. *Groupeement aéromobile de la section technique de l'armée de terre.*

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	DIR STAT AC.	MGAT AC.	DIR STAT AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		GAM STAT AC.	DIR STAT AC.		GAM STAT AC.
SLT/LTN/CNE.				CDU ou équivalent AC.	
S-OFF.					

8.3. École polytechnique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DG ECO POLY.	MGAT.	DG ECO POLY.	MGAT.
COL/LCL.		CDC ECO POLY.	DG ECO POLY.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDU ou équivalent.	CDC ECO POLY.
S-OFF.					

8.4. Corps de réaction rapide européen : état-major, brigade d'aide au commandement, détachement de soutien national Français, bataillon de quartier général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	REPFRANCE CRRE AC.	MGAT AC.	REPFRANCE CRRE AC.	MGAT AC.
Chef du DSN-Fr et chef du BQG (1).				REPFRANCE CRRE AC.	
CDT/LCL.		DSN-Fr et BQG CRRE (1) AC.	REPFRANCE CRRE AC.	REPFRANCE CRRE AC.	ADJ MGAT AC.
Chef de cabinet.		REPFRANCE CRRE AC.		DSN-Fr et BQG CRRE (1) AC.	REPFRANCE CRRE AC.
SLT/LTN/CNE.		DSN-Fr et BQG CRRE (1) AC.			
S-OFF.		CDU ou équivalent AC.	DSN-Fr et BQG CRRE (1) AC.	DSN-Fr et BQG CRRE (1) AC.	

Nota : (1) Lorsqu'il est français.

8.5. Centre d'instruction des réservistes parachutistes, centre parachutiste d'entraînement spécialisé, centre parachutiste d'instruction spécialisée, centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	CDT CIRP AC.	MGAT AC.	CDT CIRP AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CFA ou équivalent AC.	CDT CIRP AC.		ADJ MGAT AC.
SLT/LTN/CNE.		CDU ou équivalent AC.	CFA ou équivalent AC.	CFA ou équivalent AC.	CDT CIRP AC.
S-OFF.					

8.6. Formations du génie de l'air.

8.6.1. Brigade aérienne d'appui à la manoeuvre aérienne.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	CDT BAAMA.	MGAT.	CDT BAAMA.	MGAT.
LCL/COL.		S/C INFRA BAAMA.	CDT BAAMA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDT BAAMA.	S/C INFRA BAAMA.
Chancelier AIS.		CDU ou équivalent.			
S-OFF.					

8.6.2. 25e régiment du génie de l'air.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	CDT BAAMA.	MGAT.	CDT BAAMA.	MGAT.

COL/LCL.	25e RGA.	CDT BAAMA.	25e RGA.	CDT BAAMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				
S-OFF.		CDU ou équivalent.		

8.7. État-major du commandement de la légion étrangère, 1er et 4e régiments étrangers et groupement de recrutement de la légion étrangère.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
COL et TC/TR/PN.	/	COMLE AC.	MGAT AC.	COMLE AC.	MGAT AC.	
Chef de cabinet / Chancelier.						COMLE AC.
CDT/LCL.						ADJ MGAT AC.
SLT/LTN/CNE.		CFA ou équivalent AC.	COMLE AC.	CFA ou équivalent AC.	COMLE AC.	
Officiers TE.						
Élèves OFF TE ou élèves TE.						X (1).
S-OFF.	/	CDU ou équivalent AC	CFA ou équivalent AC.			
S-OFF TE.	X (2).	(3).	AC.			

Nota :

(1) Les militaires servant à titre étranger (MTE) admis en scolarité d'officier dans une école d'armes auront une notation intermédiaire établie par l'école.

(2) Pour les sous-officiers servant à titre étranger « mis pour emploi » au SCA, au SID, au SSA ou à l'ARD (poste en renfort au REO).

(3) Pour les unités n'ayant pas de CDU, une note d'organisation interne devra fixer l'officier ayant le niveau équivalent.

8.8. Centre de doctrine et de l'enseignement du commandement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	DIR CDEC AC.	MGAT AC.	DIR CDEC AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CFA ou équivalent AC.	DIR CDEC AC.		ADJ MGAT AC.
CDT/LCL stagiaires.		COM DESTIA STAG AC/COM EMSST STAG AC.	DIR CDEC STAG AC.	DIR CDEC STAG AC.	ADJ MGAT STAG AC.
Chef de cabinet / chargé de mission.		DIR CDEC AC.	DIR CDEC AC.	DIR CDEC AC.	ADJ MGAT AC.
SLT/LTN/CNE.		CFA ou équivalent AC.			CFA ou équivalent AC.
SLT/LTN/CNE stagiaires.		COM DESTIA STAG AC/COM EMSST STAG AC.	DIR CDEC STAG AC.	COM DESTIA STAG AC/COM EMSST STAG AC.	DIR CDEC STAG AC.
S-OFF.		COM DIV ou COM écoles AC.	CFA ou équivalent AC.	CFA ou équivalent AC.	DIR CDEC AC.

8.9. Commandement du service militaire volontaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	COM SMV AC.	MGAT AC.	COM SMV AC.	MGAT AC.
Chef de cabinet.			COM SMV AC.		COM SMV AC.
CDT/LCL.		CEM SMV ou chef de centre AC.			
SLT/LTN/CNE.		CDU ou équivalent AC.	CEM SMV ou chef de centre AC.	CEM SMV ou chef de centre AC.	COM SMV AC.
S-OFF.					

8.10. Commandement terre pour le territoire national.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	COM TN AC.	MGAT AC.	COM TN AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CEM COM TN AC.	COM TN AC.		ADJ MGAT AC.
SLT/LTN/CNE.				CEM COM TN AC.	COM TN AC.
S-OFF.		CDIV ou équivalent AC.	CEM COM TN AC.		

8.11. Direction générale de l'armement.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DGA SDGS.	MGAT.	DGA SDGS.	MGAT.
LCL/COL.		CFA ou équivalent.	DGA SDGS.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDU ou équivalent.	CFA ou équivalent.
S-OFF.					

8.12. Direction centrale du service de santé des armées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DCA SSA.	MGAT.	DCA SSA.	MGAT.
LCL/COL.		CFA ou équivalent.	DCA SSA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDU ou équivalent.	CFA ou équivalent.
S-OFF.					

8.13. Service des essences des armées.

8.13.1. Direction centrale et organismes rattachés (direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées, centre d'expertise pétrolière interarmées).

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	DC SEA.	MGAT.	DC SEA.	MGAT.
COL/LCL.		CFA ou équivalent.	DC SEA.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				CFA ou équivalent.	DC SEA.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	CFA ou équivalent.		

8.13.2. Base pétrolière interarmées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	DIR BPIA.	DC SEA.	DIR BPIA.	DC SEA.

8.13.3. École nationale supérieure du pétrole et des moteurs.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	DIR ENSPM.	DC SEA.	DIR BPIA.	DC SEA.

8.14. Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.

8.14.1. État-major du commandement de l'aviation légère de l'armée de terre, détachement d'avions de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	ADJ COMALAT AC.	COMALAT AC.	COMALAT AC.	MGAT AC.
Adjoint COMALAT.		COMALAT AC.			
CPSA (COL).					
CPSA (LCL).		ADJ COMALAT AC.	COMALAT AC.		
CDT/LCL.				CEM COMALAT AC.	ADJ COMALAT AC.
Chef de cabinet.		COMALAT AC.	COMALAT AC.	COMALAT AC.	
Chancelier.					
SLT/LTN/CNE.		CEM COMALAT AC.	ADJ COMALAT AC.	ADJ COMALAT AC.	
S-OFF.		CDU ou équivalent.	CEM COMALAT AC.		

8.14.2. État-major de la 4e brigade d'aérocombat, 1er, 3e et 5e régiment d'hélicoptères de combat et 4e compagnie de commandement et de transmissions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	4e BAC AC.	COMALAT AC.	COMALAT AC.	MGAT AC.

CDT/LCL.	CFA ou équivalent.	4e BAC AC.	4e BAC AC.	COMALAT AC.
Chef de cabinet/Chancelier.	4e BAC AC.			4e BAC AC.
SLT/LTN/CNE.	CFA ou équivalent AC.	CFA ou équivalent AC.		
S-OFF.	CDU ou équivalent AC.	CFA ou équivalent AC.		

8.14.3. École de l'aviation légère de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN (dont officiers affectés BAN/DTA Bourges/DFI MMA Rochefort).		EALAT AC.	COMALAT AC.	COMALAT AC.	MGAT AC.
CDT/LCL (dont officiers affectés BAN/DTA Bourges/DFI MMA Rochefort).	/	ADJ EALAT /EALAT Cannel/EALAT Dax AC.	EALAT AC.	EALAT AC.	COMALAT AC.
Chef de cabinet/Chancelier.		EALAT AC.		EALAT AC.	EALAT AC.
SLT/LTN/CNE.		ADJ EALAT /EALAT Cannel/EALAT Dax AC.		ADJ EALAT /EALAT Cannel/EALAT Dax AC.	
OFF ELV. (après la première année d'école d'application).		EALAT Cannel/EALAT Dax AC.		EALAT Cannel/EALAT Dax AC.	
ELV OFF/OFF ELV. (officier en première année d'école d'application).				/	/
S-OFF (dont les sous-officiers affectés BAN/DTA Bourges /DFI MMA Rochefort).		Chef DTA Bourges/Chef DFI MMA Rochefort/CDB/CDU/CDS AC.		ADJ EALAT /EALAT Cannel/EALAT Dax AC.	ADJ EALAT /EALAT Cannel/EALAT Dax AC.

8.14.4. École franco-allemande - formation Tigre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	EALAT AC.	COMALAT AC.	COMALAT AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CDT EF EFA TIGRE AC.	EALAT AC.	EALAT AC.	COMALAT AC.
SLT/LTN/CNE.		CDB/CDU/CDS.	CDT EF EFA TIGRE AC.	CDT EF EFA TIGRE AC.	EALAT AC.
S-OFF.					

8.14.5. Centre de formation franco-allemand du personnel technico-logistique Tigre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	EALAT AC.	COMALAT AC.	COMALAT AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CDT EF CFA-PTL TIGRE AC.	EALAT AC.	EALAT AC.	COMALAT AC.
SLT/LTN/CNE.				CDT EF CFA-PTL TIGRE AC.	EALAT AC.
S-OFF.		CDB/CDU/CDS AC.	CDT EF CFA-PTL TIGRE AC.		

8.14.6. Centre de formation interarmées - NH90.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	EALAT AC.	COMALAT AC.	COMALAT AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CFIA-NH90 AC.	EALAT AC.	EALAT AC.	COMALAT AC.
SLT/LTN/CNE.				CFIA-NH90 AC.	EALAT AC.
S-OFF.		CDB/CDU/CDS AC.	CFIA-NH90 AC.		

8.14.7. Bureau enquêtes accidents défense-air.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	COMALAT.	MGAT.	COMALAT.	MGAT.
LCL/COL.		DIR BEAD-AIR.	COMALAT.		
SLT/LTN/CNE/CDT.				DIR BEAD-AIR.	DIR BEAD-AIR.
S-OFF.		DA BEAD-AIR.	DIR BEAD-AIR.		

8.14.8. 9e bataillon de soutien aéromobile.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	ADJ COMALAT AC.	COMALAT AC.	COMALAT AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CFA ou équivalent AC.	ADJ COMALAT AC.	ADJ COMALAT AC.	COMALAT AC.
SLT/LTN/CNE.				CFA ou équivalent AC.	ADJ COMALAT AC.
S-OFF.		CDU ou équivalent AC.	CFA ou équivalent AC.		

8.14.9. Base aérienne 107 - escadron de soutien technique aéromobile 2.060 « Yvelines ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.	/	BA 107.	COMALAT.	BA 107.	COMALAT.
S-OFF.		CDU ou équivalent.	BA 107.		

8.15. Commandement des forces spéciales terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	COM FST AC.	COM FST AC.	COM FST AC.	MGAT AC.
Colonel adjoint/chef antenne FST Balard.	(1).				COM FST AC.
Chef de cabinet/chancelier/OFF COM/OFF DL.	CDT/LCL.	(2).	COM FST AC.	COM FST AC.	
	SLT/LTN/CNE.				/
CDT/LCL.	/	CFA ou équivalent AC.	CFA ou équivalent AC.	COM FST AC.	
SLT/LTN/CNE.					/
S-OFF.	/	CDU ou équivalent AC.	CFA ou équivalent AC.		

Nota :

(1) Notation intermédiaire établie par autorité d'emploi pour le chef d'antenne FST Balard.

(2) Notation intermédiaire établie par autorité d'emploi pour les officiers appartenant au détachement de liaison.

8.16. Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

8.16.1. État-major de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	COM BSPP AC.	MGAT AC.	COM BSPP AC.	MGAT AC.
OFF assistant militaire.		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
Chef de cabinet.					
OFF du BCOM.		C2 BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.	C2 BSPP, CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.
CDT/LCL.					
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		CDU, CDB et équivalent (1) ou officier chef de détachement.	CEM BSPP.	CEM BSPP.	

(1) Officier chef de section non-endivisionnée, chef de cabinet et chef de la SIOP.

8.16.2. Groupements d'incendie et de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	COM BSPP AC.	MGAT AC.	COM BSPP AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CFA.	COM BSPP.	CFA.	COM BSPP.
SLT/LTN/CNE.		CDU.	CFA.		
S-OFF.					

8.16.3. Groupement de soutiens et de secours et groupement des appuis et de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	COM BSPP AC.	MGAT AC.	COM BSPP AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CFA.	COM BSPP.	CFA.	COM BSPP.
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		CDU, officier chef de détachement ou médecin-chef de centre médical.	CFA.		

8.16.4. Groupement formation instruction et de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	COM BSPP AC.	MGAT AC.	COM BSPP AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CFA.	COM BSPP.	CFA.	COM BSPP.
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		CDU ou officier chef de centre de formation.	CFA.		

8.17. Service militaire adapté.

8.17.1. État-major du service militaire adapté.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	COMSMA AC.	MGAT AC.	COMSMA AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CFA ou équivalent.	COMSMA.	CFA ou équivalent.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		Chef DPT.	CFA ou équivalent.		

8.17.2. Formations du service militaire adapté.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	(1).	COMSMA AC.	MGAT AC.	COMSMA AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.	/	CFA ou équivalent.	COMSMA.	CFA ou équivalent.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		CDU ou équivalent.	CFA ou équivalent.		

(1) Notation intermédiaire pour les chefs de corps des formations établie par préfet/haut-commissaire/COMIA.

8.17.3. Détachement du service militaire adapté de Périgueux.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef du DSMA.	/	CEM SMA.	COMSMA.	CEM SMA.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		Chef du DSMA.	CEM SMA.		

8.18. Formations militaires et direction générale de la sécurité civile.

8.18.1. Commandement des formations militaires de la sécurité civile.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMFORMISC.	Préfet de la DGSCGC.	MGAT AC.	MGAT AC.	MGAT AC.	MGAT AC.

8.18.2. État-major et direction générale.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	COMFORMISC AC.	MGAT AC.	COMFORMISC AC.	MGAT AC.
Chef du COGIC.	Chef SPGC.				
CEM zone Antilles.	Préfet de région.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.
Chargé de mission planification sécurité nationale.	Chef BPERE.				
Inspecteur chef de mission.	Chef IGSC.				
CDT/LCL.	/	CFA ou équivalent.	COMFORMISC.	CFA ou équivalent.	COMFORMISC.
Chef de COZ – adjoint EMIZ.	Chef EMIZ.				
Expert NRBC.	Chef CNCMFE-NRBC.				
SLT/LTN/CNE.	/	CDU ou équivalent.	CFA ou équivalent.	CFA ou équivalent.	COMFORMISC.
S-OFF.					

8.18.3. Unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL et TC/TR/PN.	/	COMFORMISC AC.	MGAT AC.	COMFORMISC AC.	MGAT AC.
CDT/LCL.		CFA ou équivalent.	COMFORMISC.	CFA ou équivalent.	COMFORMISC.
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		CDU ou équivalent.	CFA ou équivalent.		

9. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

9.1. Organismes directement rattachés au commandement des forces terrestres.

9.1.1. État-major.

9.1.1.1. Officiers directement subordonnés au commandant des forces terrestres.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
AM - CCAB - AC - CDB CHANC TDC - CONSCOM.	/	COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
Chancelier AIS/TDC CDT.		CEM.		CEM.	
CNE/LTN.		AM.		AM.	

9.1.1.2. Officiers directement subordonnés au chef d'état-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CEMOT.	SCOAT.	CEM.	COMFT.	CEM.	COMFT.
CACEM.	/		CEM.		
COL - TC/TR/PN - Opex 2x6M.	(1).				

(1) NI par COMANFOR pour les Opex 2 x 6 mois.

9.1.1.3. Autres militaires.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	CEM.	CEM.	CEM.	COMFT.
C. BOPS EMOT.	SCOAT.				
CDT/LCL.	/			CEM.	
SLT/LTN/CNE.		CEM.	CEM.		
S-OFF.		ADJ Chef de DIV ou CDB DIV (1) - AM (2).	CACEM.	CACEM.	

(1) En cas d'absence de l'ADJ Chef de DIV.
(2) Pour les S-Off subordonnés au COMFT.

9.1.2. Officiers affectés au commandement french maritime force.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	COMFRMARFOR.	CEM.	CEM.	CEM.	COMFT.
CDT/LCL.	/	COMFRMARFOR.			CEM.

9.1.3. Officiers et sous-officiers affectés et insérés au sein de formations de l'armée de l'air.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT/LCL.	/	CFA (1).	CEM.	CFA (1).	CEM.
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.			CACEM.		

(1) Commandant de base « fictive ».

9.2. Quartier général de corps de réaction rapide - France.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
AM - CON RSV.	/	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
COL + TC/TR/PN.		CEM QG CRR-Fr.			
CONS POL - CONS COM - CCAB.		COM QG CRR-Fr.			COM QG CRR-Fr.
CDT/LCL.		Chef DIV (si Fr) ou adjoint au Chef DIV.	CEM QG CRR-Fr.	CEM QG CRR-Fr.	CEM QG CRR-Fr.
SLT/LTN/CNE.				Chef DIV (si Fr) ou adjoint au Chef DIV.	
S-OFF.		CDU ou CDB.	Officier désigné en qualité de dernier notateur des S-OFF.	Officier désigné en qualité de dernier notateur des S-OFF.	

9.3. 1re Division.

9.3.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL directement subordonné - CEM - OAR.	/	COMDIV.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
COL + TC/TR/PN.		GA COMDIV.			
CCAB - CDB CHANC - CONS COM		COMDIV.	COMDIV.	COMDIV.	COMDIV.
LEGAD - Chargé d'études		CEM.			
CDT/LCL.		CDIV/CCAB/CDB CHANC/CDU.	CEM.	GA COMDIV.	GA COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CEM.	
S-OFF.					

9.3.2. Régiments endivisionnés.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	GA COMDIV.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	GA COMDIV.	GA COMDIV.	COMDIV.

SLT/LTN/CNE.			CFA.	GA COMDIV.
S-OFF.		CDU.	CFA.	

9.3.3. 7e brigade blindée.

9.3.3.1. État-major et 7e compagnie de commandement et de transmissions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CCAB (1) - CDB CHANC - OFF COM.			COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	COM MF.	CEM.			
CDT/LCL.	/		CDB/CDU.	CEM.	CEM.
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.					

(1) Fusionnement par COMBRIG si OFF SUP.

9.3.3.2. Centre de formation militaire initiale des militaires de Verdun.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM (TCOS).	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CEM.	COMBRIG.
S-OFF.	/	CDU.	CEM.		

9.3.3.3. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CFA.	COMBRIG.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

9.3.4. 9e brigade d'infanterie de marine.

9.3.4.1. État-major et 9e compagnie de commandement et de transmissions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CCAB (1) - CDB CHANC - OFF COM.			COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	COM MF.	CEM.			
CDT/LCL.	/		CDB/CDU.	CEM.	CEM.
SLT/LTN/CNE.					

S-OFF.		CDB/CDU.	CEM.		
(1) Fusionnement par COMDIV si OFF SUP.					

9.3.4.2. Centre de formation initiale des militaires de Coëtquidan.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEM.ENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM (TCOS).	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CEM.	COMBRIG.
S-OFF.	/	CDU.	CEM.		

9.3.4.3. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CFA.	COMBRIG.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

9.3.5. 27e brigade d'infanterie de montagne.

9.3.5.1. État-major et compagnie de commandement et de transmissions de montagne.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CCAB (1) - CDB CHANC - OFF COM Conservateur musée (1).			COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.		COM MF.		CEM.	CEM.
CDT/LCL.		/	CDB/CDU.		
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.					

(1) Fusionnement par COMDIV si OFF SUP.

9.3.5.2. Centre de formation initiale des militaires de Gap.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM (TCOS).	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CEM.	COMBRIG.
S-OFF.	/	CDU.	CEM.		

9.3.5.3. Groupement d'aguerrissement en montagne de Modane.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT GAM (TCOS).	COM CPF.	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.	/	CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CEM.	COMBRIG.
S-OFF.		CDT GAM.	CEM.		

9.3.5.4. Régiments et école militaire de haute montagne.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	(1).	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL TE.	/	CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
CDT/LCL.			COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.		CDU.	CFA.	CFA.	COMBRIG.
S-OFF.					COMLE.
S-OFF TE.	CDU GSBdD ou CDS (2).				COMLE.

(1) Notation intermédiaire par le COMLE pour les chefs de corps des régiments étrangers.

(2) Pour les S-OFF TE mis pour emploi au GSBDD, au SID, au SSA ou à l'ARD.

9.3.6. Brigade franco-allemande.

9.3.6.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
COLADJ COMBFA.	/	COMDIV.	COMFT.	COMDIV.	COMFT.	
COL + TC/TR/PN.		COLADJ.	COMDIV.			
C.CAB - OFF COM.			COLADJ.	COLADJ.		
AMAIN.	COM MF.	CEM.	COLADJ.	COLADJ.	COMDIV.	
CDT/LCL.	/				CEM.	CEM.
SLT/LTN/CNE.				CDB.		

9.3.6.2. Régiments français.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COLADJ.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COLADJ.	COLADJ.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.		CDU.	CFA.	CFA.	COLADJ.
S-OFF.					

9.4. 3e Division.

9.4.1. Etat-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Colonel directement subordonné au COMDIV et OAR.	/	COMDIV.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
COL + TC/TR/PN.		GA COMDIV.			
CCAB - CDB CHANC - CONS COM.		COMDIV.	GA COMDIV.	COMDIV.	
CDT/LCL.		CEM.			
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		CDIV/CCAB/CDB CHANC/CDU.	CEM.	CEM.	GA COMDIV.

9.4.2. Régiments endivisionnés.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	(1).	GA COMDIV.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.	/	CFA.	GA COMDIV.	GA COMDIV.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CFA.	GA COMDIV.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

(1) NI par le CFA pour les TR.

9.4.3. 2e brigade blindée.

9.4.3.1. État-major et compagnie de commandement et de transmissions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CCAB (1) - CDB CHANC (1) - OFF COM (1).			COMBRIG.		
AMAIN.	COM MF.	CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
CDT/LCL.	/				
SLT/LTN/CNE.			CEM.	COMBRIG.	
S-OFF.		CDB/CDU.	CEM.		

(1) Fusionnement par COMDIV si OFF SUP.

9.4.3.2. Centre de formation initiale des militaires de Valdahon.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM (TCOS).	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CEM.	COMBRIG.

S-OFF.		CDU.	CEM.	
--------	--	------	------	--

9.4.3.3. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.		CDU.		CFA.	CFA.
S-OFF.					

9.4.4. 6e brigade légère blindée.

9.4.4.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.			COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
AMAIN.	COM MF.	COMDIV.			
CDT/LCL.	/	CDB/CDU.			CEM.
SLT/LTN/CNE.			CEM.	COMBRIG.	
S-OFF.					

9.4.4.2. Centre de formation militaire initiale de Fréjus.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM (TCOS).	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CEM.	COMBRIG.
S-OFF.		CDU.	CEM.		

9.4.4.3. Centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel rattaché à la 13e demi-brigade de Légion étrangère.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CEITO (TCOS).	COM CPF.	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.	CDT CEITO.	CFA 13e DBLE.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CFA 13e DBLE.	COMBRIG.
S-OFF.	/	CDU.	CFA 13e DBLE.		

9.4.4.4. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	(1).	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL TE.	/	CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
CDT/LCL.			COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.					COMBRIG.
S-OFF TE	CDU GSBDD OU CDS (2).	CDU.	CFA.	CFA.	COMLE.
S-OFF.	/				COMBRIG.

(1) Notation intermédiaire par le COMLE pour les chefs de corps des régiments étrangers.

(2) Pour les S-OFF TE mis pour emploi au GSBDD, au SID, au SSA ou à l'ARD.

9.4.5. 11e brigade parachutiste.

9.4.5.1. État-major et compagnie de commandement et de transmissions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CCAB (1) - CDB CHANC (1) - OFF COM (1).					COMBRIG.
AMAIN.	COM MF.	CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
CDT/LCL.	/				
SLT/LTN/CNE.				CEM.	COMBRIG.
S-OFF.		CDB/CDU.	CEM.		

(1) Fusionnement par COMDIV si OFF SUP.

9.4.5.2. Centre de formation initiale des militaires de Caylus.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM (TCOS).	/	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
CDT/LCL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CEM.	COMBRIG.
S-OFF.		CDB / CDU.	CEM.		

9.4.5.3. Régiments et école des troupes aéroportées.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	(1).	COMBRIG.	COMDIV.	COMDIV.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL TE.	/	CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
CDT/LCL.			COMBRIG.	COMBRIG.	COMDIV.
SLT/LTN/CNE.				CFA.	COMBRIG.
S-OFF TE.	CDU GSBDD OU CDS (2).	CDU.	CFA.	/	COMLE.

S-OFF.	/			COMBRIG.
(1) Notation intermédiaire par le COMLE pour les chefs de corps des régiments étrangers.				
(2) Pour les S-OFF TE mis pour emploi au GSBDD, au SID, au SSA ou à l'ARD.				

9.5. Commandement du renseignement.

9.5.1. État-major, centre de formation initiale des militaires de Bitche, centre d'analyse des signaux d'intérêt terre à Mutzig et 785e compagnie de guerre électronique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COLADJ - CEM.	/	COMRENS.	COMRENS.	COMRENS.	COMFT.
COL + TC/TR/PN.		GAO.			
CCAB/OFF COM/CDB CHANC.		COMRENS.			
AMAJINT.	COM MF.	CEM.	GAO.	GAO.	COMRENS.
CDT/LCL.	/				
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.			CDB OU CDU.	CEM.	CEM.

9.5.2. Régiments, centre du renseignement terre, centre interarmées des actions sur l'environnement (personnel terre) et centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COM CEERAT.	/	COMRENS.	COMRENS.	COMRENS.	COMFT.
COL + TC/TR/PN.		GAO.			
CDT/LCL.		CFA.	GAO.	GAO.	COMRENS.
SLT/LTN/CNE.				CFA.	GAO.
S-OFF.		CDB OU CDU.	CFA.		
OFFICIER EN DIVISION D'APPLICATION.		ADJ COM CEERAT.	COM CEERAT.	COM CEERAT.	

9.6. Commandement des systèmes d'information et de communication.

9.6.1. État-major et division emploi.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CEM - Chef DIV EMP - CONS Cyber.	/	COMSIC.	COMSIC.	COMSIC.	COMFT.
COL + TC/TR/PN.					
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.					
Off liaison CFT - OAR.	(1).				COMSIC.
CDT/LCL.	/	CEM - Chef DIV EMP.			
SLT/LTN/CNE.			CEM - Chef DIV EMP.		

S-OFF.	(2).	CDB ou CCAB.	Officier de l'EM COMSIC désigné par le COMSIC.	Officier de l'EM COMSIC désigné par le COMSIC.
(1) Officier de liaison CFT : NI par chef DIV CAPA SCORPION CFT.				
(2) Conseiller sous-officier : NI par COMSIC.				

9.6.2. École des transmissions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COM ETRS.	COMSIC.	COMSIC.	COMFT.
CDT/LCL.		DIR AGRH.	COM ETRS.	COM ETRS.	COMSIC.
SLT/LTN/CNE.				DIR AGRH.	COM ETRS.
OFF ELV.		DGF.		/	/
S-OFF.		DGF - CDB DIR AGRH.	DIR AGRH.	DIR AGRH.	COM ETRS.

9.6.3. Division opérations.

9.6.3.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL ADJ PREP OPS (CAPO).	/	COMSIC.	COMFT.	COMSIC.	COMFT.
COL + TC/TR/PN.		CAPO.	COMSIC.		
AMAIN.	COM MF.	CEM DIV OPS.	CAPO.	CAPO.	COMSIC.
CCAB - CDB CHANC.	/	CAPO.			CAPO.
CDT/LCL.		CEM DIV OPS.		COMSIC.	
SLT/LTN/CNE.				CEM DIV OPS.	CAPO.
S-OFF.		CDB.	CEM DIV OPS.		

9.6.3.2. Régiments et centre de formation initiale des militaires de Dieuze.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	(1).	CAPO.	COMSIC.	COMSIC.	COMFT.
CDT/LCL.	/	CFA.	CAPO.	CAPO.	COMSIC.
SLT/LTN/CNE.				CFA.	CAPO.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

(1) Colonel de réserve : NI par CFA.

9.6.3.3. 807e compagnie de transmissions.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	/	CEM DIV OPS.	CAPO.	CEM DIV OPS.	CAPO.
SLT/LTN/CNE.					

S-OFF.		CDU.	CEM DIV OPS.	
--------	--	------	--------------	--

9.7. Commandement de la logistique des forces.

9.7.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL ADJ - CEM.	/	COMLOG.	COMLOG.	COMLOG.	COMFT.
COL + TC/TR/PN.		CEM.			
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMLOG.			COMLOG.
AMAIN.	COM MF.	Chef DIV ORG-RESS.	CEM.		
CDT/LCL.	/	SCEM / CH. DIV CAT / CH. DIV PROG-ENG / CH. DIV ORG-RESS.		CEM.	SCEM / CH. DIV CAT / CH. DIV PROG-ENG / CH. DIV ORG-RESS.
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.					

9.7.2. Poste de commandement de force logistique.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COM PCFL.	/	COMLOG.	COMFT.	COMLOG.	COMFT.
COL + TC/TR/PN.		COM PCFL.	COMLOG.		
CCAB.			COM PCFL.	COM PCFL.	COMLOG.
CDB CHANC.					COM PCFL.
CDT/LCL.		CEM.			COMLOG.
SLT/LTN/CNE.			CEM.	COM PCFL.	
S-OFF.		CDB.	CEM.		

9.7.3. Régiments.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COM PCFL.	COMLOG.	COMLOG.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COM PCFL.	COM PCFL.	COMLOG.
SLT/LTN/CNE.				CFA.	COM PCFL.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

9.7.4. Centre des transports et transits de surface et 519e groupe de transit maritime.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COM SCOA.	COMLOG.	COMLOG.	COMFT.

CDT/LCL.		CFA.	COM SCOA.	COM SCOA.	COMLOG.
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.		CDU.	CFA.	CFA.	COM SCOA.

9.7.5. Écoles militaires de Bourges.

9.7.5.1. École du train et de la logistique opérationnelle.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.		COM ETLO.	COMLOG.	COMLOG.	COMFT.
CDT/LCL.				COM ETLO.	COMLOG.
SLT/LTN/CNE.	/	COM ETLO / ETLO DEP / ETLO CCPIEC / ETLO DF LOG OPS / ETLO DF MVT RAV.	COM ETLO.	COM ETLO / ETLO DEP / ETLO CCPIEC / ETLO DF LOG OPS / ETLO DF MVT RAV.	COM ETLO.
ETLO / DA élèves officiers et officiers élèves.		ETLO DF MVT RAV.		/	/
S-OFF.		CDB/CDU/CDS.	CFA EMB.	CFA EMB.	COM ETLO.

9.7.5.2. Commandement de la formation administrative.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.		COM EMB.	COMLOG.	COMLOG.	COMFT.
OCI - CCAB - CHAN AIS	/		COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.
Off contrôle interne.		ADJ COM EMB.		COMLOG.	
Off contrôle de gestion.				ADJ COM EMB.	COM EMB.
CDT/LCL.		CFA EMB.		COM EMB.	COMLOG.
SLT/LTN/CNE.			CFA EMB.	COM EMB.	
S-OFF.		CDB/CDU/CDS.	CFA EMB.		COM EMB.

9.8. Commandement de la maintenance des forces.

9.8.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL ADJ.	/	COMMF.	COMFT.	COMMF.	COMFT.
CCAB - CDS CHANC - OFF COM.			COMMF.		COMMF.
COL + TC/TR/PN.		ADJ COMMF.			COMFT.
CDT/LCL.		CEM.	ADJ COMMF.	ADJ COMMF.	COMMF.
SLT/LTN/CNE.				CEM.	ADJ COMMF.
S-OFF.		CDB/CDS/CDU.	CEM.		

9.8.2. Centre de formation initiale des militaires de Nîmes.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM (TCOS).	/	ADJ COMMF.	COMMF.	COMMF.	COMFT.
SLT/LTN/CNE.		CEM.	ADJ COMMF.	CEM.	ADJ COMMF.
S-OFF.		CDT CFIM/CDU.	CEM.		

9.8.3. École du matériel.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COM EM.	COMMF.	COMMF.	COMFT.
CDT/LCL.		COM EM/EM DEP/EM DF MMT/CFA EM.	COM EM.	COM EM.	COMMF.
SLT/LTN/CNE.				COM EM/EM DEP/EM DF MMT/CFA EM.	COM EM.
DA élèves officiers et officiers élèves.		EM DF MMT.		/	/
S-OFF.		CDB/CDU/CDS.	CFA EMB.	CFA EMB.	COM EM.

9.8.4. Régiments et 5ème base de soutien du matériel.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	ADJ COMMF.	COMMF.	COMMF.	COMFT.
TCOS.					
CDT/LCL.		CFA.	ADJ COMMF.	ADJ COMMF.	COMMF.
SLT/LTN/CNE.		CDU.	CFA.	CFA.	ADJ COMMF.
S-OFF.					

9.9. Commandement des écoles du combat interarmes.

9.9.1. Écoles militaires de Saumur.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TR/PN (1).	/	COM ECIA/COM EEM/COM/EC.	COM ECIA.	COM ECIA.	COMFT.
CCAB.		COM ECIA.			COM EC.
CHANC TDC ECIA/CHANC AIS/OCI/ADJ OCI/CHEF PIL.					
ADJ MUSEE/SUPPL DEP EC.					
OSA EC.		COM EC.	COM EC.	COM EC.	COM EC.
CDT/LCL.		DF EC ET COL ADJ/DF	COM ECIA/COM	COM ECIA/COM	COM ECIA.

		ECIA/DEP ECIA	EEM/COM/EC.	EEM/COM/EC.	
SLT/LTN/CNE.		COM CIANRBC/CFA/COL ADJ EEM.		DF EC ET COL ADJ/DF ECIA/DEP ECIA	COM ECIA/COM EEM/COM/EC.
OFF ELV EC.		DF EC.	COM EC.	/	/
S-OFF.		CDB.	DF EC ET COL ADJ/DF ECIA/DEP ECIA	DF EC ET COL ADJ/DF ECIA/DEP ECIA	COM ECIA/COM EEM/COM/EC.
			COM CIANRBC/CFA/COL ADJ EEM.	COM CIANRBC/CFA/COL ADJ EEM.	
(1) Sauf COM CIANRBC.					

9.9.2. Écoles militaires de Draguignan.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TR/PN.	/	COM EMD et COMEI/COME.A.	COM ECIA.	COM ECIA.	COMFT.
COL ADJ EMD et CFA.		COM EMD et COMEI.			
DEPA/DFA.		COME.A.			
DEPI/DFI.		COM EMD et COMEI.			
CCAB.		COM EMD.	COM EMD et COMEI.	COM EMD et COMEI.	COM ECIA.
CDT/LCL.		COM EI/COL ADJ EMD et CFA/DEPI/DFI/COM EA/DEPA/DFA.	COM EMD et COMEI/COME.A.	COM EMD et COMEI/COME.A.	
SLT/LTN/CNE.				COM EI/COL ADJ EMD et CFA/ DEPI/DFI/COM EA/DEPA/DFA.	COM EMD et COMEI/COME.A.
OFF ELV INF/OFF ELV ART.				DFI/DFA.	/
S-OFF.		CDIV CDB ou équivalent/COM UAF EMD.	COL ADJ EMD et CFA.	COL ADJ EMD et CFA.	COM EMD et COMEI/COME.A.

9.9.3. École du génie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COM EGEN.	COM ECIA.	COM ECIA.	COMFT.
CDT/LCL.		COL ADJ.	COM EGEN.	COM EGEN.	COM ECIA.
SLT/LTN/CNE.				COL ADJ.	COM EGEN.
OFF ELV.		DGF.	/	/	
S-OFF.		CDU/CDB/CDS.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM EGEN.

9.9.4. Pôle écoles Méditerranée.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT/LCL.	/	COM PEM.	COM EGEN.	COM EGEN.	COM ECIA.
SLT/LTN/CNE.				COM PEM.	COM EGEN.
S-OFF.		CDU/CDB/CDS.	COM PEM.		

9.9.5. Cellule de plongée humaine et d'intervention sous la mer.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT/LCL.	/	COM CEPHISMER.	COM EGEN.	COM EGEN.	COM ECIA.
SLT/LTN/CNE.				COM CEPHISMER.	COM EGEN.
S-OFF.		CDU/CDB/CDS.	COM CEPHISMER.		

9.10. Commandement des centres de préparation des forces.

9.10.1. État-major.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.				COM MF.	CEM.
AMAIINT.	/	CDB.		CEM.	
CDT/LCL.			CDB.	CEM.	
SLT/LTN/CNE.					
S-OFF.					

9.10.2. Formations.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	(1).	COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.	COMFT.
CDT/LCL.	/	CFA.		CFA.	CFA.
SLT/LTN/CNE.		CDU.	CFA.		
S-OFF.					

(1) Pour les TR : NI par le CFA.

9.11. État-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger.

9.11.1. Commandement de l'état-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COM EMSOME.	/	COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COL + TC/TR/PN.		COM EMSOME.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	
CCAB/CDB CHANC.					COL ADJ.
CDT/LCL.		COMDIV.		COL ADJ.	
SLT/LTN/CNE.					COL ADJ.
S-OFF.					

9.11.2. 33e régiment d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMSUP.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COMSUP.	COMSUP.	COM EMSOME.
SLT/LTN/CNE.		CDU.	CFA.	CFA.	COMSUP.
S-OFF.					

9.11.3. 9e régiment d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMSUP.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COMSUP.	COMSUP.	COM EMSOME.
SLT/LTN/CNE.		CDU.	CFA.	CFA.	COMSUP.
S-OFF.					

9.11.4. 2e régiment parachutiste d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMSUP.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COMSUP.	COMSUP.	COM EMSOME.
SLT/LTN/CNE.		CDU.	CFA.	CFA.	COMSUP.
S-OFF.					

9.11.5. Détachement de la légion étrangère à Mayotte.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	(1).	COMSUP.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL TE.			COMLE.	CFA.	COMLE.

/ CFA.

CDT/LCL.			COMSUP.	COMSUP.	COM EMSOME.
SLT/LTN/CNE.					COMSUP.
S-OFF TE.	CDU GSBDD ou CDS(2).	CDU LEG.	CFA.	CFA.	COMLE.
S-OFF.	/	CDU.			COMSUP.

(1) Notation intermédiaire par le COMLE pour les chefs de corps des régiments étrangers.

(2) Pour les S-OFF TE mis pour emploi au GSBDD, au SID ou au SSA.

9.11.6. Régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMSUP.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COMSUP.	COMSUP.	COM EMSOME.
SLT/LTN/CNE.				CFA.	COMSUP.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

9.11.7. Régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Polynésie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMSUP.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COMSUP.	COMSUP.	COM EMSOME.
SLT/LTN/CNE.				CFA.	COMSUP.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

9.11.8. 43e bataillon d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef du détachement permanent FFCI (1).	/	COMIAFFCI.	COM EMSOME.	COMIAFFCI.	COM EMSOME.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL.					
S-OFF.		Chef du détachement permanent FFCI.	COMIAFFCI.		

(1) Par principe, l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé.

9.11.9. 5e régiment interarmes d'outre-mer.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMFOR.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COMFOR.	COMFOR.	COM EMSOME.
SLT/LTN/CNE.				CFA.	COMFOR.

S-OFF.		CDU.	CFA.	
--------	--	------	------	--

9.11.10. 6e bataillon d'infanterie de marine.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMELEF.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COMELEF.	COMELEF.	COM EMSOME.
SLT/LTN/CNE.				CFA.	COMELEF.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

9.11.11. 3e régiment étranger d'infanterie.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	(1).	COMSUP.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT/LCL TE.	/	CFA.	COMLE.	CFA.	COMLE.
CDT/LCL.			COMSUP.	COMSUP.	COM EMSOME.
SLT/LTN/CNE.					COMSUP.
S-OFF TE.	CDU GSBDD ou CDS (2).	CDU LEG.	CFA.	CFA.	COMLE.
S-OFF.	/	CDU.			COMSUP.

(1) Notation intermédiaire par le COMLE pour les chefs de corps des régiments étrangers.

(2) Pour les S-OFF TE mis pour emploi au GSBDD, au SID ou au SSA.

9.11.12. 5e régiment de cuirassiers.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL + TC/TR/PN.	/	COMFOR.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	COMFT.
CDT/LCL.		CFA.	COMFOR.	COMFOR.	COM EMSOME.
SLT/LTN/CNE.				CFA.	COMFOR.
S-OFF.		CDU.	CFA.		

9.11.13. Cellule de maintenance des matériels terrestres.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT/LCL.	COM MF	CFA.	COMSUP/COMFOR/ COMELEF/COMIAFFCI.	COMSUP/COMFOR/ COMELEF/COMIAFFCI.	COM EMSOME.
S-OFF.	/	RMMT/AMAIINT.	CFA.	CFA.	COMSUP/COMFOR/ COMELEF/COMIAFFCI.

10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

10.1. Direction.

10.1.1. Officiers et sous-officiers.

/	PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
		NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TDC DRHAT.	ASS MILI DRHAT/CM/CFA/CDB CHANC.		DRHAT DIR.	DRHAT DIR.	DRHAT DIR.	DRHAT DIR.
	HEM.		CDB HEM.		CDB HEM.	
	OFF. B.CHANC/CFA.		CDB CHANC ou CFA.		CDB CHANC ou CFA.	
TDC CDT SPP.	COL ADJ SDIR DRHAT.	/	AIS SDIR DRHAT.	DRHAT DIR.	TDC CDT SPP.	DRHAT DIR.
	COL CDB (SDG, SPP, SDR, SDEP).			TDC CDT SPP.		
	Autres COL + LCL TC TR PN (SDG, SPP, SDR, SDEP).					
	CHARGÉ DE MISSION SDEP.		ADJ SDEP.	ADJ SDEP.	AIS SDIR DRHAT.	DRHAT TDC CDT SPP.
	LCL ou CDT (SDG, SPP, SDR, SDEP).		CHEF DE BUREAU.	AIS SDIR DRHAT.	AIS SDIR DRHAT.	DRHAT TDC CDT SPP.
	CNE/LTN/SLT (SDG, SPP, SDR, SDEP).				CHEF DE BUREAU.	AIS SDIR DRHAT.
	LCL OFF COM.		DRHAT CSPP AIS.	DRHAT CSPP AIS.	DRHAT CSPP AIS.	DRHAT TDC CDT SPP.
	CNE OFF COM.					DRHAT CSPP AIS.
TDC CDT GACE.	COL CDB (SDF).		AIS SDIR DRHAT.	DRHAT DIR.	TCD CDT GACE.	DRHAT DIR.
	Autres COL (dont CDC LM) + LCL TC TR PN (SDF).			TDC CDT GACE.		
	CM/ASS MILI GACE.		DRHAT AIS GACE.	DRHAT TDC CDT GACE.	DRHAT AIS GACE.	DRHAT TDC CDT GACE.
	LCL/CDT.		CHEF DE BUREAU.	DRHAT SDF AIS.	DRHAT SDF AIS.	
	CNE/LTN/SLT.			CHEF DE BUREAU.	CHEF DE BUREAU.	
S-OFF. DRHAT.	S-OFF.		CFA.	CFA.	AIS SDIR DRHAT SPP.	
S-OFF. GRS et LM.					AIS SDIR DRHAT SDR ou SDF.	
/	Cas particuliers : OFF SUB MEIE.		CHEF MEIE.	DRHAT SDG AIS.	CHEF MEIE.	DRHAT SDG AIS.

10.1.2. Officiers et sous-officiers groupement de soutien du personnel isolé terre en non-activité et activité ou détaché.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	DRHAT SDG AIS.	DRHAT TDC CDT SPP.	DRHAT TDC CDT SPP.	DRHAT DIR.
Cas particuliers : LCL Détachés OLIA ONU (4138.8).		CHEF RMF ONU.	CHEF RMF ONU.	DRHAT SDG AIS.	DRHAT TDC CDT SPP.
LCL/CDT.		CFA GSPI.	DRHAT SDG AIS.	DRHAT SDG AIS.	DRHAT TDC CDT SPP.
Cas particuliers : Off sub en activité.		CFA GSPI.		CFA GSPI.	DRHAT SDG AIS.
CNE/LTN/SLT.		CFA GSPI.	CFA GSPI.	CFA GSPI.	DRHAT SDG AIS.
S-OFF.		CDU.			

10.1.3. Institut Français du Cheval et de l'Équitation.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Écuyer en chef.	/	DIR IFCE.	DIR IFCE.	DRHAT TDC CDT SPP.	DRHAT DIR.
LCL/CDT.		Écuyer en chef.		DRHAT SDG AIS.	DRHAT TDC CDT SPP.
CNE/LTN/SLT.		CDS ou équivalent.	Écuyer en chef.	CFA GSPI.	DRHAT SDG AIS.
S-OFF.					

Pour l'institut Français du Cheval et de l'Équitation la notation et l'avancement sont en liaison avec le GSPI SAP-PIT.

10.2. Centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL ou LCL TR.	/	DRHAT ADJ DRHAT -CSPP NCI.	DRHAT TDC CDT SPP.	DRHAT TDC CDT SPP.	DRHAT DIR.
LCL/CDT.		CFA CERHS.	DRHAT CSPP AIS.	DRHAT CSPP AIS.	DRHAT TDC CDT SPP.
CNE/LTN/SLT.				CFA CERHS.	DRHAT CSPP AIS.
S-OFF.		CDS ou équivalent.	CFA CERHS.		

10.3. Groupements de recrutement et de sélection.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL ou LCL TC/TR/PN.	/	DRHAT SDR AIS.	DRHAT TDC CDT SPP.	DRHAT TDC CDT SPP.	DRHAT DIR.
LCL/CDT.		CFA GRS.	DRHAT SDR AIS.	DRHAT SDR AIS.	

				DRHAT TDC CDT SPP.
CNE/LTN/SLT.			CFA GRS.	DRHAT SDR AIS.
S-O.		Chef DEP.	CFA GRS.	
S-OFF CIRFA OM.		Chef DPT REC IDF.	CFA GRS IDF. CFA GRS IDF.	

10.4. Organismes de formation.

10.4.1. Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	COM ESCC.	DRHAT TDC CDT GACE.	DRHAT TDC CDT GACE.	DRHAT DIR.
C2-DGFM/CFA/DFE/DPCF.		C2-DGFM/CFA/ DGER/DFE/DPCF.	COM ESCC.	COM ESCC.	DRHAT TDC CDT GACE.
LCL/CDT.		COM ESCC.			
DIRCOM. Chef de cabinet G1.					COM ESCC.
CNE/LTN/SLT	/	COM ESCC/C2-DGFM/ CFA/DGER/DFE/DPCF.	COM ESCC.	COM ESCC/C2-DGFM/ CFA/DGER/DFE/DPCF.	COM ESCC.
ELV OFF/OFF ELV. ESM/EMIA/C.GRH.		COM BAT ESM/COM BAT.	DFE ELV ESCC.	/	/
EOFIA.		EMIA/COM COURS RH. Chef DET terre ALL (sur proposition du projet allemand).			
OSC/E.		COM BAT 4.			
OSC/S - OSC/P.	COM BAT 4.	CDC - CFA ou équivalent.	COM BRIG ou équivalent.		
S-OFF.	/	CDS.	C2-DGFM.	C2-DGFM.	COM ESCC.

10.4.2. École nationale des sous-officiers d'active.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.	/	COM ENSOA.	DRHAT TDC CDT GACE.	DRHAT TDC CDT GACE.	DRHAT DIR.
TCOS.		COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	DRHAT TDC CDT GACE.
LCL/CDT.				COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.
CNE/LTN/SLT.		COM ENSOA.	COM ENSOA.	COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.
CHEF CABINET.				COM ENSOA.	DRHAT TDC CDT GACE.
CHANC AIS.				COL ADJ.	COM ENSOA.

Conseiller sous-officiers.			
S-OFF.	CDB/CDU/CBAT.	COL ADJ.	

10.4.3. Lycées de la défense.

PERSONNEL NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL ou LCL TC/TR/PN.	/	DRHAT SDF AIS.	DRHAT TDC CDT GACE.	DRHAT TDC CDT GACE.	DRHAT DIR.
LCL/CDT.		CFA LM.	DRHAT SDF AIS.	DRHAT SDF AIS.	DRHAT TDC CDT GACE.
CNE/LTN/SLT.				CFA LM.	DRHAT SDF AIS.
S-OFF.		CDB/CDU/CDS.	CFA LM.		

11. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES.

11.1. Direction centrale.

11.1.1. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central : « cas particuliers ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef du bureau de la stratégie et de la modernisation du MCO-T.	/	NC1 AIS DC.	TDC-C DC.	NC1 TDC-C DC.	TDC SIMMT.
Colonel adjoint.					
Chargés de mission.					
Sous-directeurs. COL proches collaborateurs.					
Chef de cabinet.		NC1 DC.	AIS DC.	NC1 AIS DC.	TDC-C DC.
Chancelier.	Colonel adjoint.	NC1 DA.		NC1 DA.	AIS DC.

11.1.2. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur adjoint : « cas particulier ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Adjoint SDSI.	/	NC1 AIS DA.	TDC-C DA.	NC1 TDC-C DA.	TDC SIMMT.

11.1.2.1. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - adjoint au directeur chargé des opérations : cas général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

TC/TR/PN/COL.	/	NC1 AIS ADCO.	TDC-C DA.	NC1 TDC-C DA.	TDC SIMMT.
CDT/LCL.		NC1 PN.	AIS ADCO.	NC1 AIS ADCO.	TDC-C DA.
SLT/LTN/CNE.				NC1 PN.	AIS ADCO.
S-OFF.		CDB ou CDS.	NC1 CA.	NC1 CA.	

11.1.2.1.1. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - adjoint au directeur chargé des opérations - Sections technique de marque.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT/LCL.	/	NC1 chef BMM.	AIS ADCO.	NC1 AIS ADCO.	TDC-C DA.
SLT/LTN/CNE.				NC1 chef BMM.	AIS ADCO.
S-OFF.		Chef STM.	NC1 CA.	NC1 CA.	

11.1.2.2. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - colonel adjoint : cas général.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN/COL.	/	NC1 AIS CA.	TDC-C DA.	NC1 TDC-C DA.	TDC SIMMT.
CDT/LCL.		NC1 PN.	AIS CA.	NC1 AIS CA.	TDC-C DA.
SLT/LTN/CNE.				NC1 PN.	AIS CA.
S-OFF.		CDB ou CDS.	NC1 CA.	NC1 CA.	

11.1.2.2.1. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - colonel adjoint - Mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.

PERSONNEL NOTÉ	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT/LCL.	/	NC1 MICAM.	AIS CA.	NC1 AIS CA.	TDC-C DA.
SLT/LTN/CNE.				NC1 MICAM.	AIS CA.
S-OFF.		CDB ou CDS.	NC1 CA.	NC1 CA.	

11.1.2.2.2. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - Sections d'assistance de niveau intermédiaire.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT/LCL.	/	NC1 SDSI.	AIS CA.	NC1 AIS CA.	TDC-C DA.
SLT/LTN/CNE.				NC1 SDSI.	AIS CA.
S-OFF.		Chef SDSI	NC1 CA.	NC1 CA.	

11.1.3. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - Service de la maintenance industrielle terrestre - directeur (service de la maintenance industrielle terrestre).

11.1.3.1. Etat-major (service de la maintenance industrielle terrestre) : « cas particuliers ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL DA SMITer.	/	NC1 AIS Dir SMITer.	TDC-C Dir SMITer.	NC1 TDC-C Dir SMITer.	TDC SIMMT.
Chancelier.		NC1 DA SMITer.	AIS Dir SMITer.	NC1 DA SMITer.	AIS Dir SMITer.

11.1.3.2. Etat-major (service de la maintenance industrielle terrestre) : « cas général ».

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN/COL.	/	NC1 AIS DA SMITer.	TDC-C Dir SMITer.	NC1 TDC-C Dir SMITer.	TDC SIMMT.
CDT/LCL.		NC1 Second adjoint SMITer.	AIS DA SMITer.	NC1 AIS DA SMITer.	TDC-C Dir SMITer.
SLT/LTN/CNE.		CDU ou équivalent.	NC1 Second adjoint SMITer.	NC1 Second adjoint SMITer.	AIS DA SMITer.
S-OFF.					

11.1.3.3. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - Service de la maintenance industrielle terrestre - 12ème et 13ème bases de soutien du matériel.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.			
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.		
TC/PN/COL.	/	NC1 AIS DA SMITer.	TDC-C Dir SMITer.	NC1 TDC-C Dir SMITer.	TDC SIMMT.		
TCOS.						NC1 CFA.	
CDT/LCL.	/	NC1 CFA.	AIS DA SMITer.	NC1 AIS DA SMITer.	TDC-C Dir SMITer.		
SLT/LTN/CNE.				CDU ou équivalent.	NC1 CFA.	NC1 CFA.	AIS DA SMITer.
S-OFF.							

12. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	/	GIAT.	GIAT (TDC).	GIAT (NC1).	GIAT (TDC).
C.GOPS.		GIAT (NC1).	GIAT (AIS).		
COL.		CEM.			
LCL.		CEM ou CDB.	CEM.	CEM ou CDB.	
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-OFF.		CEM	CEM.	CEM.	GIAT(AIS).

ANNEXE II.
TABLEAUX RELATIFS AUX CODES ET NIVEAUX D'ACCREDITATION.

1. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
CABMIN TDC.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	TDC.	20.
CABMIN AIS.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	AIS.	Y5.
CABMIN.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	NC1.	MZG.
ADJ terre.	ADJ.T chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	NC1.	M57.
PRÉPAVENIR.	Chef cellule préparation de l'avenir.	NC1.	MW1.
INTERN.	Chef cellule internationale.	NC1.	MW2.
ADMGENSOUT.	Chef cellule administration générale et soutien.	NC1.	MW3.
GESTPERS.	Chef cellule gestion du personnel et interventions.	NC1.	MW4.
QG.	Chef du quartier général.	NC1.	MW5.
BRES.	Chef du bureau réservé.	NC1.	MW6.
Chef CABPM.	Chef du cabinet militaire du Premier ministre.	AIS.	YY.
Chef CABPM.	Chef du cabinet militaire du Premier ministre.	NC1.	MZE.
ADJ terre CABPM.	Adjoint terre du chef du cabinet militaire du Premier ministre.	NC1.	MZF.
Préfet CNR.	Coordinateur national du renseignement.	NC1.	MZO.
Adj CNR.	Adjoint au coordinateur national du renseignement.	NC1.	GTN.
CEMP PR.	Chef de l'état-major particulier du Président de la République.	AIS.	MX.
CEMP PR.	Chef de l'état-major particulier du Président de la République.	NC1.	MZC.
ADJ CEMP PR.	Adjoint au chef de l'état-major particulier du Président de la République.	NC1.	MZD.
CGA.	Chef du contrôle général des armées.	NC1.	GT0.
PRB.	Chef de groupe PRB.	NC1.	GTB.
FSI.	Chef du groupe FSI.	NC1.	GTC.
IS PE.	Pôle environnement du groupe des inspections spécialisées.	NC1.	GTI.
IS PT.	Pôle travail du groupe des inspections spécialisées.	NC1.	GTH.
SG.	Secrétaire général.	NC1.	GTF.
DSC.	Chef du département de soutien du contrôle.	NC1.	GTJ.
ADJCGA.	Adjoint au chef du contrôle général des armées.	NC1.	GTE.
IAN.	Inspection des armements nucléaires.	NC1.	MZR.
CEM/IAN.	Chef d'état-major/Inspection des armements nucléaires.	NC1.	GTT.
BOG.	Bureau des officiers généraux.	NC1.	M58.
SG CHANC OL.	SG de la grande chancellerie de l'ordre de la Libération.	NC1.	MZB.
CHANC LH.	Grande chancellerie de la Légion d'honneur.	NC1.	MZA.
GOUV INV.	Gouverneur des invalides.	NC1.	MZI.
CAB GOUV INV.	Cabinet du gouverneur des Invalides.	NC1.	ACA.
BD MINOM.	C.M.D auprès du secrétariat d'état à l'outre-mer.	NC1.	MZ2.
TAAF.	Préfet des terres australes antarctiques françaises.	NC1.	MZQ.
DGSIC ADJ.	D.G.A des systèmes d'information et de communication.	NC1.	M61.
CAJ.	Secrétaire général de la commission armées jeunesse.	NC1.	JTO.

SG CSFM.	S.G du conseil supérieur de la fonction militaire.	NC1.	JTH.
CSR.M.	Conseil supérieur de la réserve militaire.	NC1.	M120.
HCECM.	S.G du haut comité d'évaluation de la condition militaire.	NC1.	JTP.
CRM.	Président de la commission des recours des militaires.	NC1.	JTV.
SEDACM.	S.E MIN DEF, chargé des anciens combattants et de la mémoire.	NC1.	M60.
SEC VGE.	Secrétariat du cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing.	NC1.	MZJ.
CSFRS.	C.S de la formation et de la recherche stratégiques.	NC1.	MXG.
MAT.	Mission d'appui à la transformation.	NC1.	MXC.
MIADGM.	M.I des anniversaires des deux guerres mondiales.	NC1.	MXE.
MCPGM.	Mission du centenaire de la première guerre mondiale.	NC1.	MXF.
DGRIS.	DG de la DGRIS.	AIS.	2A.
DGRIS.	DG de la DGRIS.	NC1.	GTG.
DSPC.	Directeur de la direction de stratégie de défense, prospective et contre-prolifération.	NC1.	GTK.
SEAM.	CDS Europe, Amérique du nord, actions multilatérales.	NC1.	GTL.
SQR.	CDS questions régionales.	NC1.	GTM.
SPRI.	CDS Pilotage des ressources et de l'influence internationale.	NC1.	GTP.
AD.	DGRIS Attaché de défense.	NC1.	IKB.
AD.	DGRIS Attaché de défense New-York.	NC1.	IKL.
AD.	DGRIS Attaché de défense Washington.	NC1.	IKD.
AD.	DGRIS Attaché de défense Londres.	NC1.	IKE.
AD.	DGRIS Attaché de défense Moscou.	NC1.	IKF.
AD.	DGRIS Attaché de défense Riyad.	NC1.	IKG.
AD.	DGRIS Attaché de défense Beyrouth.	NC1.	IKH.
AD.	DGRIS Attaché de défense Pékin.	NC1.	IKI.
AD.	DGRIS Attaché de défense Brasilia.	NC1.	IKJ.
AD.	DGRIS Attaché de défense Kiev.	NC1.	IKK.
AD.	DGRIS Attaché de défense Varsovie.	NC1.	IKC.
AD.	DGRIS Attaché de défense Rome.	NC1.	2AA.
AD.	DGRIS Attaché de défense Ottawa.	NC1.	2AB.
AD.	DGRIS Attaché de défense Madrid.	NC1.	2AC.
AD.	DGRIS Attaché de défense La Haye.	NC1.	2AD.
AD.	DGRIS Attaché de défense Bangkok.	NC1.	2AE.
AD.	DGRIS Attaché de défense Tel Aviv.	NC1.	2AF.
AD.	DGRIS Attaché de défense Mexico.	NC1.	2AG.
AD.	DGRIS Attaché de défense Copenhague.	NC1.	2AH.
AD.	DGRIS Attaché de défense Lima.	NC1.	2AJ.
AD.	DGRIS Attaché de défense Antananarivo.	NC1.	2AK.
AD.	DGRIS Attaché de défense Buenos Aires.	NC1.	2AL.
AD.	DGRIS Attaché de défense Kinshasa.	NC1.	2AM.
CHEF RMF ONU.	Chef de la représentation du ministère de la défense française auprès de l'Organisation des Nations Unies.	NC1.	MX1.
CHEF REPDEF RMF UE.	Chef de la représentation du ministère de la défense française auprès de l'Union Européenne.	NC1.	M9A.
CHEF REPDEF RMF OTAN.	Chef de la représentation du ministère de la défense française au siège de l'Organisation du Traité de l'Atlantique	NC1.	M8A.

	nord.		
IRSEM.	DIR institut de recherche stratégique de l'école militaire.	NC1.	NLG.
SGDSN ADJ.	S.G adjoint de la défense et de la sécurité nationale.	AIS.	22.
Chef SAG.	Chef du service administration générale.	NC1.	OA0.
CTG.	Chef du centre de transmissions gouvernemental.	NC1.	HE0.
SDBC.	Sous-directeur des bureaux des cabinets.	AIS.	2C.
ADJ SDBC.	Adjoint au sous-directeur des bureaux des cabinets.	NC1.	NZ0.
IGAT.	Inspecteur général des armées-terre.	AIS.	2M.
IGAT NC1.	IGAT-premier notateur du directeur BEAD-TT.	NC1.	NKC.
CEM IGAT.	Chef d'état-major de l'inspection générale des armées-terre.	NC1.	NK0.
BEAD-TT.	Bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.	NC1.	NKB.
DIRCAB EM défense.	Directeur de cabinet de l'état-major défense.	AIS.	2E.
NC1 EM défense.	Premier notateur officiers de l'état-major de défense.	NC1.	KA0.
DIRCAB EM défense.	Directeur de cabinet de l'état-major défense.	NC1.	KA0.
DRSD.	Directeur du renseignement et de la sécurité de la défense.	AIS.	2D.
DRSD Direction.	DRSD Direction.	NC1.	IA8.
DRSD (NC1).	Directeur du renseignement et de la sécurité de la défense.	NC1.	IAA.
ADJ DRSD.	ADJ-DIR du renseignement et de la sécurité de la défense.	NC1.	IA0.
SD-CI.	DRSD Sous-direction Contre-ingérence.	NC1.	IAJ.
CSO.	Chef du centre de situation des opérations.	NC1.	IAH.
DIV GOUV.	Chef de la division de la gouvernance.	NC1.	IAC.
DIV CIE.	Chef de la division « contre-ingérence » économique.	NC1.	IAG.
DIV SF.	Chef de la division soutien, finances.	NC1.	IAD.
DIV RH.	Chef de la division ressources humaines.	NC1.	IAE.
CSIC.	Centre des systèmes d'information et de communication.	NC1.	IAF.
DSEZP.	Direction de la sécurité économique zone de défense et de sécurité de Paris.	NC1.	IAK.
CNHD.	Centre national d'habilitation défense.	NC1.	IAL.
DIR ZON.	DIRZON du renseignement et de sécurité de la défense Paris.	NC1.	IAM.
DIR ZON.	DIRZON du renseignement et de sécurité de la défense Nord et Est.	NC1.	IAR.
DIR ZON.	DIRZON du renseignement et de sécurité de la défense Ouest.	NC1.	IAS.
DIR ZON.	DIRZON du renseignement et de sécurité de la défense Sud-Ouest.	NC1.	IAU.
DIR ZON.	DIRZON du renseignement et de sécurité de la défense Sud et Sud-Est.	NC1.	IAT.
PRSD Antilles.	Poste du renseignement et de sécurité de la défense des Antilles.	NC1.	IAN.
PRSD La Réunion.	Poste du renseignement et de sécurité de la défense de La Réunion.	NC1.	IAP.
PRSD Cayenne.	Poste du renseignement et de sécurité de la défense de Cayenne.	NC1.	IA3.
PRSD Nouméa.	Poste du renseignement et de sécurité de la défense de Nouméa.	NC1.	IA4.
PRSD Papeete.	Poste du renseignement et de sécurité de la défense de Papeete.	NC1.	IA5.

PRSD Djibouti.	Poste du renseignement et de sécurité de la défense de Djibouti.	NC1.	IA1.
PRSD EAU.	Poste du renseignement et de sécurité de la défense des Émirats arabes unis.	NC1.	IA7.
PRSD Libreville.	Poste du renseignement et de sécurité de la défense Libreville.	NC1.	IA2.
PRSD Dakar.	Poste du renseignement et de sécurité de la défense de Dakar.	NC1.	IAZ.
PRSD RCI.	Poste du renseignement et de sécurité de la défense de Port Bouet.	NC1.	IAB.
SD-SR.	Sous-direction de la stratégie et des ressources.	NC1.	IAW.
SD-CNE.	Sous-direction des centres nationaux d'expertises.	NC1.	IAX.
DIV FI.	Chef de la division formation et instruction.	NC1.	IAY.
Division CIF.	Division contre-ingérence des forces.	NC1.	IBB.
CMR.	Centre des moyens de recherche.	NC1.	IBE.
CCPI.	Centre du conseil, de la prévention et des inspections.	NC1.	IBF.
DRSD PLUS 4.	Direction du renseignement et de la sécurité de la défense - plus 4.	NC1.	IAV.
DA DICOD.	D.A à l'information et à la communication de la défense.	AIS.	2I.
CDD 1 DICOD.	Chef du département services.	NC1.	2IA.
CDD 2 DICOD.	Chef du département médias.	NC1.	2IB.
CDD 3 DICOD.	Chef du département rédactions.	NC1.	2IC.
CDD 4 DICOD.	Chef du département stratégie.	NC1.	2ID.
CCAB 5 DICOD.	Chef de cabinet de la DICOD.	NC1.	2IF.
CPILOT 6 DICOD.	Chef du pôle pilotage de la DICOD.	NC1.	2IG.
DICOD 7.	D.A à l'information et à la communication de la défense.	NC1.	GTQ.
DIR ECPAD.	Directeur de l'ECPAD.	NC1.	KM0.
DCSD.	Directeur coopération de sécurité et de défense.	AIS TDC2.	7B.
DCSD. (NC1).	Directeur coopération de sécurité et de défense.	NC1.	MWA.
Chef mission Afrique.	Chef de mission Afrique et chef de corps de la DCSD.	NC1.	MWD.
AD.	Attaché de défense d'Arabie Saoudite.	NC1.	M10.
AD.	Attaché de défense du Cambodge.	NC1.	M11.
AD.	Attaché de défense de Djibouti.	NC1.	M12.
AD.	Attaché de défense du Gabon.	NC1.	M13.
AD.	Attaché de défense des Comores.	NC1.	M136.
AD.	Attaché de défense du Brésil.	NC1.	M137.
AD.	Attaché de défense du Burundi.	NC1.	M138.
AD.	Attaché de défense du Sénégal.	NC1.	M14.
AD.	Attaché de défense de Côte d'Ivoire.	NC1.	M15.
AD.	Attaché de défense des E.A.U.	NC1.	M16.
AD.	Attaché de défense du Nigéria.	NC1.	M17.
AD.	Attaché de défense d'Ethiopie.	NC1.	M18.
AD.	Attaché de défense de Jordanie.	NC1.	M19.
AD.	Attaché de défense de Madagascar.	NC1.	M20.
AD.	Attaché de défense du Mali.	NC1.	M21.
AD.	Attaché de défense de R.C.A.	NC1.	M22.
AD.	Attaché de défense du Liban.	NC1.	M24.

AD.	Attaché de défense de République du Congo.	NC1.	M25.
AD.	Attaché de défense d'Argentine.	NC1.	M27.
AD.	Attaché de défense de Guinée.	NC1.	M28.
AD.	Attaché de défense du Bénin.	NC1.	M29.
AD.	Attaché de défense du Qatar.	NC1.	M30.
AD.	Attaché de défense du Zimbabwe.	NC1.	M31.
AD.	Attaché de défense d'Ouganda.	NC1.	M33.
AD.	Attaché de défense de République Démocratique du Congo.	NC1.	M35.
AD.	Attaché de défense du Togo.	NC1.	M36.
AD.	Attaché de défense du Tchad.	NC1.	M37.
AD.	Attaché de défense du Kenya.	NC1.	M38.
AD.	Attaché de défense du Niger.	NC1.	M39.
AD.	Attaché de défense de Mauritanie.	NC1.	M40.
AD.	Attaché de défense du Burkina Faso.	NC1.	M41.
AD.	Attaché de défense du Maroc.	NC1.	M43.
AD.	Attaché de défense de Tunisie.	NC1.	M47.
AD.	Attaché de défense du Cameroun.	NC1.	M50.
AD.	Attaché de défense d'Afghanistan.	NC1.	M86.
AD.	Attaché de défense du Malawi.	NC1.	M87.
AD.	Attaché de défense du Pérou.	NC1.	GTO.
Chef protection civile.	Chef de protection civile.	NC1.	GTS.
DPID.	Directeur de la DPID.	NC1.	GTR.

2. SECURÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
ADJ SGA TDC.	Directeur, adjoint au secrétaire général pour l'administration - tête de chaîne.	TDC.	39.
ADJ SGA AIS.	Directeur, adjoint au secrétaire général pour l'administration - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	24.
NC1 ADJ SGA TC TR.	Directeur, adjoint au secrétaire général pour l'administration - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	JTY.
NC1 ADJ SGA.	Directeur, adjoint au secrétaire général pour l'administration.	NC1.	JTI.
CHEF CAB.	Chef de cabinet du secrétaire général pour l'administration.	NC1.	JTT.
SDPRHF.	Sous-directeur du pilotage des ressources humaines et financières.	NC1.	JTN.
MAP.	Chef de la mission d'aide au pilotage.	NC1.	JTM.
COM.	Chef de la mission communication.	NC1.	JUC.
ITID.	Inspecteur technique de l'infrastructure de la défense.	NC1.	JTJ.
DAR.	Délégué à l'accompagnement des restructurations.	NC1.	JTL.
CHEF MA.	Chef de la mission des achats du ministère de la défense.	NC1.	JTK.
ADJ DAF.	Directeur adjoint des affaires financières.	NC1.	ILO.
ADJ DAJ.	Directrice adjointe des affaires juridiques.	NC1.	IM0.
SPAC.	Chef du service parisien de soutien de l'administration centrale.	NC1.	OB0.
SDPO.	Sous-directeur du pilotage opérationnel.	NC1.	JTU.
ADJ DRH-MD AIS.	Directeur, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	2P.
NC1 ADJ DRHMD TC TR PN.	Directeur, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	JUA.
NC1 ADJ DRH-MD.	Directeur, adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JTR.
PROJET SOURCE-SOLDE.	Directeur du projet « source-solde ».	NC1.	JTQ.
CHEF CAB.	Chef de cabinet du directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JT0.
SD FM.	Sous-directeur de la fonction militaire.	NC1.	JTA.
SD PRH.	Sous-directeur du pilotage des ressources humaines militaires et civiles.	NC1.	JTB.
SD PEP.	Sous-directeur de la politique, des études et de la prospective.	NC1.	JTD.
SD P.	Sous-directeur des pensions.	NC1.	JU0.
CERH-PC.	Directeur du centre expert des ressources humaines du personnel civil.	NC1.	CRH.
SMSIF-RH.	Chef du service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines	NC1.	JTW.
SD IPRH.		NC1.	JTX.

	Sous-directeur de l'ingénierie des processus ressources humaines.		
MISSION TRH.	Chef de la mission de transformation ressources humaines.	NC1.	JUB.
CFMD.	Directrice du centre de formation au management du ministère de la défense.	NC1.	JTZ.
SDAS.	Sous-directeur de l'action sociale.	NC1.	JTS.
ESIA DJIBOUTI.	Chef de l'échelon social interarmées Djibouti.	NC1.	NYI.
CASOM POLYNESIE.	Directeur de centre d'action sociale d'outre-mer Polynésie.	NC1.	NYK.
CASOM N-CALEDONIE.	Directeur de centre d'action sociale d'outre-mer Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NYL.
CASOM GUYANE.	Directeur de centre d'action sociale d'outre-mer Guyane.	NC1.	NYM.
CASOM ANTILLES.	Directeur de centre d'action sociale d'outre-mer Antilles.	NC1.	NYP.
CTAS - BORDEAUX.	Directeur de centre territorial d'action sociale - Bordeaux.	NC1.	EUA.
CTAS - LYON.	Directeur de centre d'action sociale - Lyon.	NC1.	LLV.
CTAS - METZ.	Directeur de centre territorial d'action sociale - Metz.	NC1.	LJT.
CTAS - IDF.	Directeur de centre territorial d'action sociale - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	PIA.
ARD AIS.	Directeur de l'agence de reconversion de la défense - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	RD.
NC1 ARD TC TR PN.	Directeur de l'agence de reconversion de la défense- temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	ARA.
NC1 ADJ ARD.	Adjoint au directeur de l'agence de reconversion de la défense.	NC1.	ARB.
MRO.	Chef de la mission de reconversion des officiers.	NC1.	ARC.
NC1 ARD.	Directeur de l'agence de reconversion de la défense.	NC1.	ARD.
CPDM LYON.	Chef de pôle défense mobilité de Lyon.	NC1.	ARE.
CPDM MARSEILLE.	Chef de pôle défense mobilité de Marseille.	NC1.	ARF.
CPDM METZ.	Chef de pôle défense mobilité de Metz.	NC1.	ARG.
CPDM PARIS.	Chef de pôle défense mobilité de Paris.	NC1.	ARH.
CPDM RENNES.	Chef de pôle défense mobilité de Rennes.	NC1.	ARJ.
CDPT EG.	Chef du département des études générales.	NC1.	ARK.
CPDM BORDEAUX.	Chef de pôle défense mobilité de Bordeaux.	NC1.	ARM.
CFA CMFP.	Commandant du centre militaire de formation professionnelle.	NC1.	GU0.
CNOI.	Chef de bureau de la commission nationale d'orientation et d'intégration.	NC1.	MZ5.
DMPA AIS.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	2S.
NC1 DMPA TC TR PN.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	HZA.
DMPA.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	NC1.	HZB.
ADJ DMPA.	Adjoint au directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	NC1.	HZ0.
SHD.	Chef du service historique de la défense.	NC1.	OG0.
DSN AIS.	Directeur du service national - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	3R.
NC1 DSN TC TR PN.		NC1 (AIS - TC TR).	JWA.

	Directeur du service national - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.		
NC1 DSN.	Directeur du service national.	NC1.	JW0.
NC1 CFA DSN AC.	Chef de corps état-major de la direction du service national AC.	NC1.	JWB.
ESN IDF.	Directeur d'établissement du service national Île-de-France.	NC1.	JN0.
ESN NE.	Directeur d'établissement du service national Nord-Est.	NC1.	JM0.
ESN NO.	Directeur d'établissement du service national Nord-Ouest.	NC1.	JO0.
ESN SE.	Directeur d'établissement du service national Sud-Est.	NC1.	JL0.
ESN SO.	Directeur d'établissement du service national Sud-Ouest.	NC1.	JK0.
CSN MARTINIQUE.	Directeur du centre du service national de la Martinique.	NC1.	EEE.
CSN LA REUNION.	Directeur du centre du service national de La Réunion.	NC1.	BLD.
CSN GUADELOUPE.	Directeur du centre du service national de la Guadeloupe.	NC1.	EJA.
CSN GUYANE.	Directeur du centre du service national de la Guyane.	NC1.	DCD.
CSN POLYNESIE.	Directeur du centre du service national de Polynésie française.	NC1.	NYF.
CSN NELLE-CALEDONIE.	Directeur du centre du service national de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXE.
DCA SID AIS.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	93.
NC1 DCA SID.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	NC1.	IF1.
NC1 DCA SID TC TR PN.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense - temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur.	NC1 (AIS - TC TR).	IF2.
CHEF DU BAR.	Chef du bureau des affaires réservées.	NC1.	IFP.
CHEF DE LA CO.	Chef de la cellule opérationnelle.	NC1.	IFQ.
CHEF STRATEGIE.	Chef du service stratégie.	NC1.	IFR.
CHEF REALISATION.	Chef du service réalisation.	NC1.	IFS.
CETID.	Centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense.	NC1.	OC1.
DID CAYENNE.	Directeur d'infrastructure de la défense de Cayenne (Guyane).	NC1.	OZ1.
DID DAKAR.	Directeur d'infrastructure de la défense de Dakar (Sénégal).	NC1.	DX1.
DID DJIBOUTI.	Directeur d'infrastructure de la défense de Djibouti.	NC1.	DX2.
DID FORT-DE-FRANCE.	Directeur d'infrastructure de la défense de Fort-de-France (Martinique-Antilles).	NC1.	0Y1.
DID NOUMEA.	Directeur d'infrastructure de la défense de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).	NC1.	PP2.
DID PAPEETE.	Directeur d'infrastructure de la défense de Papeete (Tahiti).	NC1.	PP3.
DID SAINT-DENIS.	Directeur d'infrastructure de la défense de Saint-Denis de La Réunion.	NC1.	PP4.
DID LIBREVILLE.	Directeur d'infrastructure de la défense de Libreville (Gabon).	NC1.	PP5.
ESID METZ.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP6.

DIR ADJ ESID METZ.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP7.
DO METZ.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP8.
CHEF DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP9.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PR1.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PR2.
ESID BORDEAUX.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR3.
DIR ADJ ESID BX.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR4.
DO BORDEAUX.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR5.
CHEF DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR6.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR7.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR8.
ESID RENNES.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PR9.
DIR ADJ ESID RENNES.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS1.
DO RENNES.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS2.
CHEF DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS3.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS4.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS5.
ESID IDF.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS6.
DIR ADJ ESID IDF.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS7.
DO IDF.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS8.
CHEF DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS9.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PT1.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PT2.
ESID LYON.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT3.
DIR ADJ ESID LYON.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT4.
DO LYON.		NC1.	PT5.

	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.		
CHEF DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT6.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT7.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT8.
ESID BREST.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PT9.
DIR ADJ ESID BREST.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU1.
DO BREST.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU2.
CHEF DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU3.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU4.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU5.
DIV ILO.	Chef de division investissement et maintien en condition Île Longue de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU6.
ESID TOULON.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PU7.
DIR ADJ ESID TOULON.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PU8.
DO TOULON.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PU9.
CHEF DIV GMP.	Chef de division gestion et maintenance du patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV1.
CHEF DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV2.
CHEF DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV3.
DIV MPI.	Chef de division maritime, portuaire et industriel de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV4.
DIV PSM.	Chef de division programme sous-marins de l'établissement du service d'infrastructure de Toulon.	NC1.	PV5.

3. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
MGA.	Major général des armées.	AIS/TDC.	54.
MGA.	Major général des armées.	AIS.	YC.
MGA.	Major général des armées.	NC1.	JYA.
CPT EMA.	Chef de participation terre de l'état-major des armées.	AIS/TDC 2.	55.
CPT EMA.	Chef de participation terre de l'état-major des armées.	NC1.	J28.
OGRIM.	Officier général relations internationales militaires.	AIS.	50.
OGRIM.	Officier général relations internationales militaires.	NC1.	JYD.
Chef DIV EA.	Chef division euratlantique.	NC1.	JYP.
Chef DIV CBS.	Chef division coopération bilatérale Sud.	NC1.	JYN.
AD Abidjan.	Attaché de défense à Abidjan.	NC1.	JY28.
AD Berlin.	Attaché de défense à Berlin.	NC1.	JY4.
AD Helsinki.	Attaché de défense à Helsinki.	NC1.	JXI.
AD Londres.	Attaché de défense à Londres.	NC1.	J21.
AD Madrid.	Attaché de défense à Madrid.	NC1.	JY18.
AD Ottawa.	Attaché de défense à Ottawa.	NC1.	JY20.
AD Rome.	Attaché de défense à Rome.	NC1.	JY22.
AD Washington.	Attaché de défense à Washington.	NC1.	J18.
Chef MML Tampa.	Chef de la mission militaire de liaison à Tampa.	NC1.	FCG.
SCEM OPS.	Sous-chef d'état-major opérations.	AIS.	51.
SCEM OPS.	Sous-chef d'état-major opérations.	NC1.	JYC.
ADJT SCEM OPS.	Adjoint sous-chef d'état-major opérations.	NC1.	JXK.
OG CYBER.	Officier général chargé de la cyberdéfense.	NC1.	J30.
Chef CPCO.	Chef du centre de planification et de conduite des opérations.	NC1.	JY1.
Chef DIV EMPLOI DES FORCES	Chef division emploi des forces.	NC1.	JYU.
Chef DIV FN.	Chef de la division forces nucléaires.	NC1.	J12.
CIE.	Commandant interarmées de l'espace.	NC1.	J51.
Chef COMCYBER.	Chef du commandement de cyberdéfense.	NC1.	JXL.
SCEM PLANS.	Sous-chef d'état-major planification.	AIS.	53.
SCEM PLANS.	Sous-chef d'état-major planification.	NC1.	JY11.
ADJT SCEM PLANS.	Adjoint au sous-chef d'état-major planification.	NC1.	J13.
Chef DIV PPE.	Chef de la division PLANS, programmes, évaluation.	NC1.	JYV.
Chef DIV COCA.	Chef de la division cohérence capacitaire.	NC1.	JY13.
Chef DIV CPI.	Chef de la division cohérence des programmes interarmées.	NC1.	JYT.
Chef SP CMI.	Chef du secrétariat permanent du comité ministériel d'investissement.	NC1.	J36.
Chef DIV MA.	Chef division maîtrise des armements.	NC1.	JYQ.
Chef UFV.	Chef de l'unité française de vérification.	NC1.	OK0.
Directeur SEEAD.	Directeur du service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.	NC1.	J37.
Chef CPIC.	Chef du commandement des programmes interarmées et de la cyberprotection.	NC1.	FCH.

SCEM PERF.	Sous-chef d'état-major performance.	AIS.	52.
SCEM PERF.	Sous-chef d'état-major performance.	NC1.	JYB.
ADJ SCEM PERF.	Adjoint au sous-chef d'état-major performance.	NC1.	M132.
OG PIA.	Officier général politique interarmées.	NC1.	JXM
DIR MCCE.	Directeur du multinational coordination centre Europe.	NC1.	JXJ
OGT.	Officier général transformation.	NC1.	JXN
OGP.	Officier général pilotage.	NC1.	JXO
Chef CIMD.	Chef du centre d'identification des matériels de la défense.	NC1.	J14.
COMIGETRA.	Commissaire général aux transports.	NC1.	J16.
CHEF MMF NSPA.	Chef de la mission militaire française auprès de la NSPA.	NC1.	M109.
Chef de CAB.	Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	AIS.	56.
Chef de CAB.	Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	NC1.	JYH.
OA MGA.	Officier adjoint au major général des armées.	AIS.	57.
OA MGA.	Officier adjoint au major général des armées.	NC1.	JYF.
Chef PPSM.	Chef du pôle prospective et stratégie militaire.	NC1.	J29.
CHEF POLE INFO.	Chef du pôle information.	NC1.	J52.
AUM catholique.	Aumônier catholique.	NC1.	J42.
AUM musulman.	Aumônier musulman.	NC1.	J43.
AUM protestant.	Aumônier protestant.	NC1.	J44.
CHEF BUR CHANC.	Chef du bureau chancellerie.	NC1.	J50.
COMILI.	Commandant militaire de l'Îlot Balard.	NC1.	FCM.
IDA.	Inspecteur des armées.	AIS.	W8.
IDA.	Inspecteur des armées.	NC1.	J31.
CEM IDA.	Chef d'état-major de l'inspection des armées.	NC1.	J32.
Directeur CICDE.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	AIS.	W9.
Directeur CICDE.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	NC1.	J33.
Sous-directeur PO.	Sous-directeur prospective opérationnelle.	NC1.	J34.
Sous-directeur DR.	Sous-directeur doctrine et retex.	NC1.	JYL.
COS.	Commandant des opérations spéciales.	AIS.	W5.
COS.	Commandant des opérations spéciales.	NC1.	LHA.
CEM COS.	Chef d'état-major du commandement des opérations spéciales.	NC1.	LH0.
COM CPOIA.	Commandant du commandement pour les opérations interarmées.	AIS.	W7.
COM CPOIA.	Commandant du commandement pour les opérations interarmées.	NC1.	LUA.
CEM CPOIA.	Chef d'état-major du commandement pour les opérations interarmées.	NC1.	LU0.
CHEF CIDSA.	Chef de la cellule interarmées de défense surface-air.	NC1.	EH2.
CDT EGI.	Commandant l'établissement géographique interarmées.	NC1.	J11.
CHEF PIAM.	Chef du pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs.	NC1.	QAD.
CISMF.		NC1.	NLK.

	Chef du centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.		
CDT CSOA.	Commandant le centre du soutien des opérations et des acheminements.	AIS.	YT.
CDT CSOA.	Commandant le centre du soutien des opérations et des acheminements.	NC1.	BNB.
CEM CSOA.	Chef d'état-major du centre du soutien des opérations et des acheminements.	NC1.	JY27.
CDT CNSD.	Commandant du centre national des sports de la défense.	AIS.	W6.
CDT CNSD.	Commandant du centre national des sports de la défense.	NC1.	HAB.
COLAD/CEM.	Colonel adjoint chef d'état-major du centre national des sports de la défense.	NC1.	FCN.
DSAE.	Directeur de la sécurité aéronautique d'État.	AIS.	S0.
DSAE.	Directeur de la sécurité aéronautique d'État.	NC1.	J55.
CEM DSAE.	Chef d'état-major de la direction de la sécurité aéronautique d'État.	NC1.	J56.
DIRCAM.	Directeur de la circulation aérienne militaire.	NC1.	J58.
Chef CDPGE/DIRCAM.	Chef du centre de défense de programmation et de gestion de l'espace.	NC1.	J92.
DIRNAV.	Directeur de la navigabilité.	NC1.	J93.
SD CN/DIRNAV.	Sous-directeur contrôle de la navigabilité de la direction de la navigabilité.	NC1.	J94.
Chef BFEA.	Chef du bureau formation du personnel navigant et exploitation des aéronefs.	NC1.	J57.
COMFOR FDJ.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	AIS.	75.
COMFOR FDJ.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPD.
CEMIA FFDJ.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPA.
COMFOR FEAU.	Commandant les forces françaises aux Émirats arabes unis.	AIS.	AU.
COMFOR FEAU/TDC EMA.	Commandant les forces françaises aux Émirats arabes unis/Tête de chaîne EMA.	NC1.	JY62.
CEMIA FFEAU.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises aux Émirats arabes unis.	NC1.	J97.
COMELEF Gabon.	Commandant des éléments français au Gabon.	AIS.	78.
COMELEF Gabon.	Commandant des éléments français au Gabon.	NC1.	CMF.
CPC Gabon.	Chef du poste de commandement des éléments français au Gabon.	NC1.	CMB.
COMELEF Sénégal.	Commandant les éléments français au Sénégal.	AIS.	YZ.
COMELEF Sénégal.	Commandant les éléments français au Sénégal.	NC1.	QAF.
CDT U2CO-GCO.	Chef du groupement de coopération opérationnelle et commandant l'unité de commandement et de coopération opérationnelle.	NC1.	QAH.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien.	AIS.	72.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien.	NC1.	BLA.
EMIA FAZSOI.		NC1.	BLB.

	État-major interarmées des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien.		
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS.	7Y.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	JXD
CEMIA FAG.	Chef d'état-major interarmées des forces armées en Guyane.	NC1.	DCA.
COMSUP FAA.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS.	73.
COMSUP FAA.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEA.
CEMIA FAA.	Chef d'état-major interarmées des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEB.
COMSUP FANC.	Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	AIS.	74.
COMSUP FANC.	Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	NC1.	JXE
CEMIA FANC.	Chef d'état-major interarmées des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXB.
COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	AIS.	76.
COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYA.
CEMIA FAPF.	Chef d'état-major interarmées des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYB.
AIA FAPF.	Adjoint interarmées des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYO.
COMFOR FCI.	Commandant des forces françaises en Côte d'Ivoire.	AIS.	JY
COMFOR FCI.	Commandant des forces françaises en Côte d'Ivoire.	NC1.	JXB
CEMIA FFCI.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises en Côte d'Ivoire.	NC1.	JXC
OGZDS Paris.	Officier général de zone de défense et de sécurité de Paris.	AIS.	0Z.
CEM EMZD Paris.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Paris.	AIS.	4J.
OGZDS Paris.	Officier général de zone de défense et de sécurité de Paris.	NC1.	LIC.
GAE.	Général adjoint engagements.	NC1.	LIV.
CEM EMZD Paris.	Chef de l'état-major de l'état-major de zone de défense de Paris.	NC1.	QD0.
Chef CAB GMP.	Chef de cabinet du gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIB.
CONSCOM.	Conseiller communication du gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIG.
ADJ CEM EMZD Paris.	Colonel adjoint au chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Paris.	NC1.	FCO.
DMD 75.	Délégué militaire départemental de Paris.	NC1.	D75.
DMD 77.	Délégué militaire départemental de la Seine-et-Marne.	NC1.	D77.
DMD 78.	Délégué militaire départemental des Yvelines.	NC1.	D78.
DMD 91.	Délégué militaire départemental de l'Essonne.	NC1.	D91.
DMD 92.	Délégué militaire départemental des Hauts-de-Seine.	NC1.	D92.
DMD 93.	Délégué militaire départemental de la Seine-Saint-Denis.	NC1.	D93.

DMD 94.	Délégué militaire départemental du Val-de-Marne.	NC1.	D94.
DMD 95.	Délégué militaire départemental du Val-d'Oise.	NC1.	D95.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	AIS.	5Z.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QHA.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1 PRE-FUS.	QIF.
CEM EMZD Lyon.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Lyon.	NC1.	QH0.
CONSCOM OGZDS SE.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QHD.
DMD 01.	Délégué militaire départemental de l'Ain.	NC1.	D01.
DMD 03.	Délégué militaire départemental de l'Allier.	NC1.	D03.
DMD 07.	Délégué militaire départemental de l'Ardèche.	NC1.	D07.
DMD 15.	Délégué militaire départemental du Cantal.	NC1.	D15.
DMD 26.	Délégué militaire départemental de la Drôme.	NC1.	D26.
DMD 38.	Délégué militaire départemental de l'Isère.	NC1.	D38.
DMD 42.	Délégué militaire départemental de la Loire.	NC1.	D42.
DMD 43.	Délégué militaire départemental de la Haute Loire.	NC1.	D43.
DMD 63.	Délégué militaire départemental du Puy-de-Dôme.	NC1.	D63.
DMD 69.	Délégué militaire départemental du Rhône.	NC1.	D69.
DMD 73.	Délégué militaire départemental de la Savoie.	NC1.	D73.
DMD 74.	Délégué militaire départemental de la Haute Savoie.	NC1.	D74.
OGZDS N.	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord.	AIS.	6V.
OGZDS N.	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord.	NC1.	QFA.
CEMIA/ZDS N.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité Nord.	NC1.	QF0.
DMD 02.	Délégué militaire départemental de l'Aisne.	NC1.	QFF.
DMD 59.	Délégué militaire départemental du Nord.	NC1.	QFE.
DMD 62.	Délégué militaire départemental du Pas de Calais.	NC1.	QFD.
DMD 60.	Délégué militaire départemental de l'Oise.	NC1.	QFC.
DMD 80.	Délégué militaire départemental de la Somme.	NC1.	QFB.
OGZDS S.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud.	AIS.	5V.
OGZDS S.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud.	NC1.	QJA.
CEMIA/ZDS S.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Sud.	NC1.	QJ0.
DMD 04.	Délégué militaire départemental des Alpes de Haute-Provence.	NC1.	D04.
DMD 05.	Délégué militaire départemental des Hautes-Alpes.	NC1.	D05.
DMD 06.	Délégué militaire départemental des Alpes-Maritimes.	NC1.	D06.
DMD 09.	Délégué militaire départemental de l'Ariège.	NC1.	D09.
DMD 11.	Délégué militaire départemental de l'Aude.	NC1.	D11.
DMD 12.	Délégué militaire départemental de l'Aveyron.	NC1.	D12.
DMD 13.	Délégué militaire départemental des Bouches du Rhône.	NC1.	D13.

DMD 30.	Délégué militaire départemental du Gard.	NC1.	D30.
DMD 31.	Délégué militaire départemental de la Haute-Garonne.	NC1.	D31.
DMD 32.	Délégué militaire départemental du Gers.	NC1.	D32.
DMD 34.	Délégué militaire départemental de l'Hérault.	NC1.	D34.
DMD 46.	Délégué militaire départemental du Lot.	NC1.	D46.
DMD 48.	Délégué militaire départemental de Lozère.	NC1.	D48.
DMD 65.	Délégué militaire départemental des Hautes-Pyrénées.	NC1.	D65.
DMD 66.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Orientales.	NC1.	D66.
DMD 81.	Délégué militaire départemental du Tarn.	NC1.	D81.
DMD 82.	Délégué militaire départemental du Tarn-et-Garonne.	NC1.	D82.
DMD 83.	Délégué militaire départemental du Var.	NC1.	D83.
DMD 84.	Délégué militaire départemental du Vaucluse.	NC1.	D84.
DMD 2A.	Délégué militaire départemental de la Corse-du-Sud.	NC1.	D2A.
DMD 2B.	Délégué militaire départemental de la Haute-Corse.	NC1.	D2B.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	AIS.	4Z.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	QIA.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1 PRE-FUS.	QIE.
CEM EMZD Bordeaux.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Bordeaux.	NC1.	QI0.
CONSCOM OGZDS SO.	Conseiller communication de l'officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	LMG.
DMD 16.	Délégué militaire départemental de la Charente.	NC1.	D16.
DMD 17.	Délégué militaire départemental de la Charente-Maritime.	NC1.	D17.
DMD 19.	Délégué militaire départemental de la Corrèze.	NC1.	D19.
DMD 23.	Délégué militaire départemental de la Creuse.	NC1.	D23.
DMD 24.	Délégué militaire départemental de la Dordogne.	NC1.	D24.
DMD 33.	Délégué militaire départemental de la Gironde.	NC1.	D33.
DMD 40.	Délégué militaire départemental des Landes.	NC1.	D40.
DMD 47.	Délégué militaire départemental du Lot-et-Garonne.	NC1.	D47.
DMD 64.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Atlantiques.	NC1.	D64.
DMD 79.	Délégué militaire départemental des Deux-Sèvres.	NC1.	D79.
DMD 86.	Délégué militaire départemental de la Vienne.	NC1.	D86.
DMD 87.	Délégué militaire départemental de la Haute-Vienne.	NC1.	D87.
OGZDS Est.	Officier général de zone de défense et de sécurité Est.	AIS.	6Z.
OGZDS Est.	Officier général de zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJB.
GA ZDS Est.	Général adjoint de zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJS.
CEM EMZD Metz.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Metz.	NC1.	LJC.
Chef CAB Est.	Chef de cabinet de l'officier général de zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJG.
CONSCOM Est.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJH.

DMD 08.	Délégué militaire départemental des Ardennes.	NC1.	D08.
DMD 10.	Délégué militaire départemental de l'Aube.	NC1.	D10.
DMD 21.	Délégué militaire départemental de la Côte d'Or.	NC1.	D21.
DMD 25.	Délégué militaire départemental du Doubs.	NC1.	D25.
DMD 39.	Délégué militaire départemental du Jura.	NC1.	D39.
DMD 51.	Délégué militaire départemental de la Marne.	NC1.	D51.
DMD 52.	Délégué militaire départemental de la Haute-Marne.	NC1.	D52.
DMD 54.	Délégué militaire départemental de la Meurthe-et-Moselle.	NC1.	D54.
DMD 55.	Délégué militaire départemental de la Meuse.	NC1.	D55.
DMD 57.	Délégué militaire départemental de la Moselle.	NC1.	D57.
DMD 58.	Délégué militaire départemental de la Nièvre.	NC1.	D58.
DMD 67.	Délégué militaire départemental du Bas-Rhin.	NC1.	D67.
DMD 68.	Délégué militaire départemental du Haut-Rhin.	NC1.	D68.
DMD 70.	Délégué militaire départemental de la Haute-Saône.	NC1.	D70.
DMD 71.	Délégué militaire départemental de la Saône-et-Loire.	NC1.	D71.
DMD 88.	Délégué militaire départemental des Vosges.	NC1.	D88.
DMD 89.	Délégué militaire départemental de l'Yonne.	NC1.	D89.
DMD 90.	Délégué militaire départemental du Territoire de Belfort.	NC1.	D90.
OGZDS Ouest.	Officier général de zone de défense et de sécurité Ouest.	AIS.	2Z.
OGZDS Ouest.	Officier général de zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QGA.
GA ZDS Ouest.	Général adjoint de zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QGD.
CEM EMZD Rennes.	Chef d'état-major de l'état-major de zone de défense de Rennes.	NC1.	QG0.
CONSCOM Ouest.	Conseiller communication de l'officier général de zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	LKK.
DMD 14.	Délégué militaire départemental du Calvados.	NC1.	DTA.
DMD 18.	Délégué militaire départemental du Cher.	NC1.	MAE.
DMD 22.	Délégué militaire départemental des Côtes d'Armor.	NC1.	D22.
DMD 27.	Délégué militaire départemental de l'Eure.	NC1.	D27.
DMD 28.	Délégué militaire départemental de l'Eure-et-Loir.	NC1.	D28.
DMD 29.	Délégué militaire départemental du Finistère.	NC1.	D29.
DMD 35.	Délégué militaire départemental de l'Ille-et-Vilaine.	NC1.	D35.
DMD 36.	Délégué militaire départemental de l'Indre.	NC1.	FMA.
DMD 37.	Délégué militaire départemental de l'Indre-et-Loire.	NC1.	D37.
DMD 41.	Délégué militaire départemental du Loir-et-Cher.	NC1.	D41.
DMD 44.	Délégué militaire départemental de la Loire-Atlantique.	NC1.	LPH.
DMD 45.	Délégué militaire départemental du Loiret.	NC1.	D45.
DMD 49.	Délégué militaire départemental du Maine-et-Loire.	NC1.	LZC.
DMD 50.	Délégué militaire départemental de la Manche.	NC1.	D50.
DMD 53.	Délégué militaire départemental de la Mayenne.	NC1.	ELA.
DMD 56.	Délégué militaire départemental du Morbihan.	NC1.	BUA.
DMD 61.	Délégué militaire départemental de l'Orne.	NC1.	D61.

DMD 72.	Délégué militaire départemental de la Sarthe.	NC1.	BJA.
DMD 76.	Délégué militaire départemental de la Seine-Maritime.	NC1.	D76.
DMD 85.	Délégué militaire départemental de la Vendée.	NC1.	GUA.
NLR.	<i>National liaison representative.</i>	AIS.	7A.
NLR.	<i>National liaison representative.</i>	NC1.	M110.
CEM NLR Norfolk.	Chef d'état-major du <i>national liaison representative.</i>	NC1.	M139.
CEM FMR Mons.	Chef d'état-major de la <i>french military representation</i> de Mons.	NC1.	JXF
CEM REPDEF OTAN.	Chef d'état-major du représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique nord.	NC1.	MWQ.
SNR Stavanger.	<i>Senior national representative</i> de Stavanger.	NC1.	M106.
SNR Bydgoszcz.	<i>Senior national representative</i> de Bydgoszcz.	NC1.	M105.
NMR.	<i>National military representative.</i>	AIS.	7M.
NMR.	<i>National military representative.</i>	NC1.	MWJ.
CEM FMR Mons.	Chef d'état-major de la <i>french military representation</i> de Mons.	NC1.	M102.
NSE Mons.	Chef du national support élément de Mons.	NC1.	M101.
SNR Naples.	<i>Senior national representative</i> de Naples.	NC1.	M94.
NSE Naples.	Chef du <i>national support élément</i> de Naples.	NC1.	M93.
SNR Brunssum.	<i>Senior national representative</i> de Brunssum.	NC1.	M107.
NSE Brunssum.	Chef du <i>national support élément</i> de Brunssum.	NC1.	M89.
SNR Northwood.	<i>Senior national representative</i> de Northwood.	NC1.	MWM.
SNR Izmir.	<i>Senior national representative</i> de Izmir.	NC1.	M108.
SNR Monsanto.	<i>Senior national representative</i> de Monsanto.	NC1.	JXG
SNR Bydgoszcz.	<i>Senior national representative</i> de Bydgoszcz.	NC1.	JXH
Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	Représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique nord et de l'union européenne.	AIS.	7H.
Chef REPDEF OTAN - RMF UE.	Représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique nord et de l'union européenne.	NC1.	M100.
Adjoint REPDEF OTAN.	Adjoint au représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique nord.	NC1.	M98.
Adjoint RMF UE.	Adjoint au représentant français auprès de l'union européenne.	NC1.	M90.
Directeur SIMu.	Directeur du service interarmées des munitions.	AIS.	YU.
Directeur SIMu.	Directeur du service interarmées des munitions.	NC1.	YU0.
Directeur adjoint SIMu.	Directeur adjoint du service interarmées des munitions.	NC1.	YUA.
COMSUP NC/DL SIMu.	Commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie/détachement local du service interarmées des munitions.	NC1.	YUP.
COMSUP Guyane/DL SIMu.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane/détachement local du service interarmées des munitions.	NC1.	YUQ.
COMFOR RCI/DL SIMu.	Commandement les forces françaises stationnées en Côte d'Ivoire/détachement local du service interarmées des munitions.	NC1.	YUR.
DIR EPM Alsace-Lorraine.	Directeur de l'établissement principal des munitions Alsace-Lorraine.	NC1.	YUG.
		NC1.	YUH.

DIR EPM Champagne-Picardie.	Directeur de l'établissement principal des munitions Champagne-Picardie.		
DIR EPM Centre.	Directeur de l'établissement principal des munitions Centre.	NC1.	YUI.
DIR EPM Aquitaine.	Directeur de l'établissement principal des munitions Aquitaine.	NC1.	YUJ.
DIR EPM Provence.	Directeur de l'établissement principal des munitions Provence.	NC1.	YUK.
DIR EPM Méditerranée.	Directeur de l'établissement principal des munitions Méditerranée.	NC1.	YUL.
DIR EPM Bretagne.	Directeur de l'établissement principal des munitions Bretagne.	NC1.	YUM.
Directeur C2A.	Directeur du centre d'audit des armées.	AIS.	CC.
Directeur C2A.	Directeur du centre d'audit des armées.	NC1.	JY25.
Directeur adjoint C2A.	Directeur adjoint du centre d'audit des armées.	NC1.	JY57.
COM CICOS.	Commandement du centre interarmées de coordination du soutien.	AIS.	60.
COM CICOS.	Commandement du centre interarmées de coordination du soutien.	NC1.	JY16.
C2 COM CICOS.	Commandement en second du centre interarmées de coordination du soutien.	NC1.	JY17.
COMBDD Angers-Le Mans-Saumur.	Commandant la base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	N10.
COMBDD Angoulême.	Commandant la base de défense d'Angoulême.	NC1.	N11.
COMBDD Antilles.	Commandant la base de défense des Antilles.	NC1.	N12.
COMBDD Bourges-Avord.	Commandant la base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	N13.
COMBDD Belfort.	Commandant la base de défense de Belfort.	NC1.	N14.
COMBDD Besançon.	Commandant la base de défense de Besançon.	NC1.	N15.
COMBDD Bordeaux-Mérignac.	Commandant la base de défense de Bordeaux-Mérignac.	NC1.	N16.
COMBDD Brest-Lorient.	Commandant la base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	N17.
COMBDD Brive.	Commandant la base de défense de Brive.	NC1.	N18.
COMBDD Calvi.	Commandant la base de défense de Calvi.	NC1.	N19.
COMBDD Carcassonne.	Commandant la base de défense de Carcassonne.	NC1.	N20.
COMBDD Cazaux.	Commandant la base de défense de Cazaux.	NC1.	N21.
COMBDD Charleville-Mézières.	Commandant la base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	N22.
COMBDD Cherbourg.	Commandant la base de défense de Cherbourg.	NC1.	N23.
COMBDD Clermont-Ferrand.	Commandant la base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	N24.
COMBDD	Commandant la base de défense de	NC1.	N25.

Vannes-Coëtquidan.	Vannes-Coëtquidan.		
COMBDD Colmar.	Commandant la base de défense de Colmar.	NC1.	N26.
COMBDD Creil.	Commandant la base de défense de Creil.	NC1.	N27.
COMBDD Dijon.	Commandant la base de défense de Dijon.	NC1.	N28.
COMBDD Djibouti.	Commandant la base de défense de Djibouti.	NC1.	N29.
COMBDD Draguignan.	Commandant la base de défense de Draguignan.	NC1.	N30.
COMBDD EAU.	Commandant la base de défense des Émirats arabes unis.	NC1.	N31.
COMBDD Evreux.	Commandant la base de défense d'Évreux.	NC1.	N32.
COMBDD Gabon.	Commandant la base de défense du Gabon.	NC1.	N33.
COMBDD GAP.	Commandant la base de défense de Gap.	NC1.	N34.
COMBDD Grenoble-Annecy-Chambéry.	Commandant la base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	N35.
COMBDD Guyane.	Commandant la base de défense de Guyane.	NC1.	N36.
COMBDD Istres-Salon-de-Provence.	Commandant la base de défense d'Istres-Salon-de-Provence.	NC1.	N37.
COMBDD la Réunion-Mayotte.	Commandant la base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	N38.
COMBDD La Valbonne.	Commandant la base de défense de La Valbonne.	NC1.	N39.
COMBDD Lille.	Commandant la base de défense de Lille.	NC1.	N40.
COMBDD Épinal-Luxeuil.	Commandant la base de défense d'Épinal-Luxeuil.	NC1.	N41.
COMBDD Lyon-Mont-Verdun.	Commandant la base de défense de Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	N42.
COMBDD Marseille-Aubagne.	Commandant la base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	N43.
COMBDD Montauban-Agen.	Commandant la base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	N44.
COMBDD Metz.	Commandant la base de défense de Metz.	NC1.	N45.
COMBDD Mont-de-Marsan.	Commandant la base de défense de Mont-de-Marsan.	NC1.	N46.
COMBDD Montlhéry.	Commandant la base de défense de Montlhéry.	NC1.	N47.
COMBDD Mourmelon-Mailly.	Commandant la base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	N48.
COMBDD Nancy.	Commandant la base de défense de Nancy.	NC1.	N49.
COMBDD Nîmes-Orange-Laudun.	Commandant la base de défense de Nîmes-Orange-Laudun.	NC1.	N50.

COMBDD Nouvelle-Calédonie.	Commandant la base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	N51.
COMBDD Orléans-Bricy.	Commandant la base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	N52.
COMBDD Pau-Bayonne-Tarbes.	Commandant la base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	N53.
COMBDD Phalsbourg.	Commandant la base de défense de Phalsbourg.	NC1.	N54.
COMBDD Polynésie française.	Commandant la base de défense de Polynésie française.	NC1.	N55.
COMBDD Rennes.	Commandant la base de défense de Rennes.	NC1.	N56.
COMBDD Rochefort-Cognac.	Commandant la base de défense de Rochefort-Cognac.	NC1.	N57.
COMBDD Saint-Dizier-Chaumont.	Commandant la base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	N58.
COMBDD Poitiers-Saint-Maixent.	Commandant la base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	N59.
COMBDD Sénégal.	Commandant la base de défense du Sénégal.	NC1.	N60.
COMBDD Ventiseri-Solenzara.	Commandant la base de défense de Ventiseri-Solenzara.	NC1.	N61.
COMBDD Saint-Christol.	Commandant la base de défense de Saint-Christol.	NC1.	N62.
COMBDD Strasbourg-Haguenau.	Commandant la base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	N63.
COMBDD Toulon.	Commandant la base de défense de Toulon.	NC1.	N64.
COMBDD Toulouse-Castres.	Commandant la base de défense de Toulouse-Castres.	NC1.	N65.
COMBDD Tours.	Commandant la base de défense de Tours.	NC1.	N66.
COMBDD Valence.	Commandant la base de défense de Valence.	NC1.	N67.
COMBDD Verdun.	Commandant la base de défense de Verdun.	NC1.	N68.
COMBDD Île-de-France.	Commandant la base de défense d'Île-de-France.	NC1.	N69.
COMBDD Côte d'Ivoire.	Commandant la base de défense de Côte d'Ivoire.	NC1.	JXA

4. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	TDC.	30.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	AIS.	Y9.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	NC1.	NLA.
OGA.	Officier général adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur - cadres de l'échelon de direction	NC1.	NLH.
OGA.	Officier général adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur - cadres de l'institut des hautes études de la défense - PAR TER.	NC1.	HE5.
OGA.	Officier général adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur - participation terre.	NC1.	NLN.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - cadres.	AIS.	34.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - cadres.	NC1.	HMA.
DE.	Directeur de l'enseignement.	NC1.	HMB.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - cadres.	NC1.	HM0.
CGPT.	Chef du groupement terre - cadres.	NC1.	HMC.
CDPT EF.	Chef du département emploi des forces.	NC1.	34A.
CDPT PCF.	Chef du département préparation et constitution des forces.	NC1.	34B.
CDPT SHSG.	Chef du département sciences humaines et sociales de la guerre.	NC1.	34C.
CDPT MTA.	Chef du département méthodes et techniques d'action.	NC1.	34D.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - stagiaires (pré-fusionneur).	AIS/TDC2.	LC.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - stagiaires (fusionneur).	AIS/TDC2.	4T.
CDG1.	Chef du groupe 1.	NC1.	HA1.
CDG2.	Chef du groupe 2.	NC1.	HA2.
CDG3.	Chef du groupe 3.	NC1.	HA3.
CDG4.	Chef du groupe 4.	NC1.	HA4.
CDG5.	Chef du groupe 5.	NC1.	HB1.
CDG6.	Chef du groupe 6.	NC1.	HB2.
CDG7.	Chef du groupe 7.	NC1.	HB3.
CDG8.	Chef du groupe 8.	NC1.	HB4.
CDG9.	Chef du groupe 9.	NC1.	HC1.
CDG10.	Chef du groupe 10.	NC1.	HC2.
CDG11.	Chef du groupe 11.	NC1.	HC3.
CDG12.	Chef du groupe 12.	NC1.	HC4.
CDG13.	Chef du groupe 13.	NC1.	HD1.
CDG14.	Chef du groupe 14.	NC1.	HD2.
CDG15.	Chef du groupe 15.	NC1.	HD3.
CDG16.	Chef du groupe 16.	NC1.	HD4.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Allemagne.	NC1.	HD6.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Royaume-Uni.	NC1.	HD7.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Italie.	NC1.	HD8.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Espagne.	NC1.	HD9.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Belgique.	NC1.	HE1.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - États-Unis - Quantico.	NC1.	HE2.

CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - États-Unis - Fort Leavenworth.	NC1.	HE3.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Maroc.	NC1.	HE6.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Canada.	NC1.	HE7.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Tunisie.	NC1.	KBR.
CDB AI.	Chef du bureau affaires internationales - Cameroun.	NC1.	HDA.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur - auditeurs du centre des hautes études militaires.	TDC.	HA.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires - cadres.	NC1.	NLF.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires - auditeurs (pré-fusionneur).	AIS.	HB.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires - auditeurs.	NC1.	HE4.
DEMS CDB COOR.	DEMS chef du bureau coordination.	NC1.	34E.

5. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DRM.	Directeur du renseignement militaire.	TDC.	33.
GAL ADJ DRM AIS.	Général adjoint au directeur du renseignement militaire - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	RY.
GAL ADJ DRM.	Général adjoint au directeur du renseignement militaire.	NC1.	JVB.
GAL DRM.	Général directeur du renseignement militaire.	NC1.	JVA.
CEM DRM.	Chef d'état-major de la direction du renseignement militaire.	NC1.	JVC.
DRM ADJ SÉCU.	Direction du renseignement militaire adjoint spécialisé à la sécurité.	NC1.	JVE.
DRM ADJ STRAT.	Direction du renseignement militaire adjoint spécialisé à la stratégie.	NC1.	JVD.
DRM Chef J2.	Direction du renseignement militaire chef du bureau J2.	NC1.	JVJ.
DRM S-DIR APPUI.	Direction du renseignement militaire sous-directeur appui.	NC1.	JV9.
DRM S-DIR EXPL.	Direction du renseignement militaire sous-directeur de l'exploitation.	NC1.	JVK.
DRM S-DIR RECHERCHE.	Direction du renseignement militaire sous-directeur de la recherche.	NC1.	JVL.
CFEEE.	Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.	NC1.	JVP.
CFIII.	Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.	NC1.	JVQ.
CFIAR.	Centre de formation interarmées au renseignement.	NC1.	HK0.
CI3RH.	Centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain.	NC1.	JV0.
CRAC.	Centre de recherche et d'analyse du cyberspace.	NC1.	JV6.
CRGI.	Centre de renseignement géospatial interarmées.	NC1.	JV8.
DAT NOUVELLE CALÉDONIE.	Chef du détachement avancé des transmissions.	NC1.	JV1.
DAT POLYNÉSIE.	Chef du détachement avancé des transmissions.	NC1.	JV2.
DAT GUADELOUPE.	Chef du détachement avancé des transmissions.	NC1.	JV3.
DAT GIENS.	Chef du détachement avancé des transmissions.	NC1.	JVT.
DAT SÉNÉGAL.	Chef du détachement avancé des transmissions.	NC1.	JVU.
DAT GABON.	Chef du détachement avancé des transmissions.	NC1.	JVW.
DAT DJIBOUTI.	Chef du détachement avancé des transmissions.	NC1.	JVX.
DAT MAYOTTE.	Chef du détachement avancé des transmissions.	NC1.	JVZ.
DAT RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE.	Chef du détachement avancé des transmissions.	NC1.	JVV.
CHEF CENT NAT.	Chef du centre national de ciblage.	NC1.	JVR.
CHEF CENT MIL OBS SAT.	Chef du centre militaire d'observation par satellites.	NC1.	JVS.

6. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DC DIRISI.	Directeur central - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	TDC.	WD.
DC DIRISI.	Directeur central- direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1.	MJA.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	AIS.	XR.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1.	MJB.
DA OPS DIRISI	Directeur adjoint opérations - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1.	MJI.
DA CAPA DIRISI.	Directeur adjoint capacité - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1.	MJL.
DA PLANS DIRISI	Directeur adjoint PLANS - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1.	MJR.
Chef d'état-major DC DIRISI.	Chef d'état-major - direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.	NC1.	MJC.
Directeur SCOE.	Directeur service central opérations exploitation.	NC1.	MJH.
Directeur SICO.	Service ingénierie conception opération.	NC1.	MJG.
SDAF	Sous-direction achats finances.	NC1.	MJJ.
SDSSI.	Sous-directeur sécurité des systèmes d'information.	NC1.	MJF.
SDC.	Sous-directeur clients.	NC1.	MJE.
SDS.	Sous-directeur stratégie.	NC1.	MJM.
SDRM	Sous-direction ressources management.	NC1.	MJD.
DL DIRISI/8 RT.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8e régiment de transmissions.	AIS.	TA.
DL DIRISI/8 RT.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8e régiment de transmissions.	NC1.	JDA.
CFA DIRISI/8 RT.	Commandant de formation administrative - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France/8e régiment de transmissions.	NC1.	JDB.
DL DIRISI BDX.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.	AIS.	TD.

DL DIRISI BDX.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.	NC1.	JCA.
DA DIRISI BDX.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.	NC1.	JC0.
DL DIRISI Brest.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.	AIS.	TL.
DL DIRISI Brest.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.	NC1.	TLA.
DA DIRISI Brest.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.	NC1.	TL0.
DL DIRISI Lyon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.	AIS.	TE.
DL DIRISI Lyon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.	NC1.	JEA.
DA DIRISI Lyon.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.	NC1.	JE0.
DL DIRISI Metz.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.	AIS.	TH.
DL DIRISI Metz.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.	NC1.	JFA.
DA DIRISI Metz.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.	NC1.	JF0.
DL DIRISI Rennes.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.	AIS.	TB.
DL DIRISI Rennes.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.	NC1.	JGA.
DA DIRISI Rennes.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.	NC1.	JG0.
CFA CNSO.	Commandant de formation administrative du centre national de soutien opérationnel - Orléans.	NC1.	EN0.
DL DIRISI Toulon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.	AIS.	TR.
DL DIRISI Toulon.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.	NC1.	TRB.
DA DIRISI Toulon.	Directeur adjoint - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes	NC1.	TRC.

	d'information - Toulon.		
COMFOR FFEAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats arabes unis.	NC1.	J96.
DL DIRISI Abu Dhabi.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Abu Dhabi.	NC1.	J99.
COMSUP Guyanne.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
DL DIRISI Cayenne.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Cayenne.	NC1.	DCB.
DL DIRISI Dakar.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Dakar.	NC1.	DXD.
DL DIRISI Djibouti.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Djibouti.	NC1.	GPB.
DL DIRISI Fort-de-France.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Antilles.	NC1.	EED.
COMELEF Gabon.	Commandant des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMD.
DL DIRISI Libreville.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Libreville.	NC1.	CMA.
DL DIRISI Nouméa.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Nouméa.	NC1.	NXC.
DL DIRISI Papeete.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Papeete.	NC1.	NYD.
DL DIRISI Saint-Denis-de-la-Réunion.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Saint-Denis-de-la-Réunion.	NC1.	BLC.
DL DIRISI Port Bouët.	Directeur local - direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Port-Bouët.	NC1.	EMA.
COMFOR RCI.	Commandant les forces françaises stationnées en Côte d'Ivoire.	NC1.	YUR.
COMSUP Antilles.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEA.
COMFOR FFDJ.	Commandant les forces françaises stationnées à Djibouti.	NC1.	GPD.
COMSUP FANC.	Commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXA.
COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	NC1.	PPA.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.	NC1.	7I.

7. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DC SCA.	Directeur central du service du commissariat des armées.	TDC.	3I.
Adjoint directeur central SCA.	Adjoint directeur central service du commissariat des armées.	AIS.	IY.
COM ZTIDF.	Commandant de la zone terre île de France.	AIS.	0S.
ADJ COM ZTIDF.	Commandant adjoint de la zone terre île de France.	AIS.	0U.
COM ZTSE.	Commandant de la zone terre Sud-Est.	AIS.	15.
COM ZTSO.	Commandant de la zone terre Sud-Ouest.	AIS.	14.
COM ZTNE.	Commandant de la zone terre Nord-Est.	AIS.	6S.
COM ZTNO.	Commandant de la zone terre Nord-Ouest.	AIS.	2U.
DCSCA CDC.	Direction centrale du service du commissariat des armées - chef de corps.	NC1.	IDA.
DCSCA DIVEX.	Direction centrale du service du commissariat des armées - division exploitation.	NC1.	IYA.
DCSCA GEST corps.	Direction centrale du service du commissariat des armées - bureau gestion des corps.	NC1.	IDY.
DCSCA SD filières.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur filières.	NC1.	IDW.
DCSCA SD PERF SYNTH.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur performance synthèse.	NC1.	IDS.
DCSCA SD métiers.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur métiers.	NC1.	IDU.
DCSCA SD REJ.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur réglementation études juridiques.	NC1.	IDV.
DCSCA SD ORG.	Direction centrale du service du commissariat des armées - sous-directeur organique.	NC1.	IDZ.
DCSCA chef EMO.	Direction centrale du service du commissariat des armées - chef état-major opérationnel.	NC1.	ON0.
MINEFI HFDS.	Ministères économiques et financiers - haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	NC1.	MZH
DIR SMODI.	Directeur du service ministériel opérateur des droits individuels.	NC1.	IDD.
DIR CACI.	Directeur du centre d'analyse et de contrôle interne.	NC1.	IDJ.
DIR ECA.	Directeur de l'école des commissaires des armées.	NC1.	ECB.
DIR EFQ.	Directeur de l'école des fourriers de Querqueville.	NC1.	PW0.
CHEF GSPI.	Chef du groupement de soutien du personnel isolé.	NC1.	MW0.
DIR CIAS.	NC1 - chef du centre interarmées de la solde.	NC1.	INC.
DIR EDIACA.	NC1 - établissement de diffusion, d'impression et d'archivage du commissariat des armées Saint-Étienne.	NC1.	LLS.
DIR CAMID.	Directeur du centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement.	NC1.	IDC.
PFAF CE Lyon.	Plateforme achats-finances Centre-Est Lyon - Directeur.	NC1.	QB0.
PFAF CO Rennes.		NC1.	IO0.

	Plateforme achats-finances Centre-Ouest Rennes - Directeur.		
PFAF NE Metz.	Plateforme achats-finances Nord-Est Metz - Directeur.	NC1.	IN0.
PFAF SO Bordeaux.	Plateforme achats-finances Sud-Ouest Bordeaux - Directeur.	NC1.	IPA.
PFAF O Brest.	Plateforme achats-finances Ouest Brest - Directeur.	NC1.	IPC.
PFAF IDF Paris.	Plateforme achats-finances Ile de France Paris - Directeur.	NC1.	QC0.
PFAF SE Toulon.	Plateforme achats-finances Sud-Est Toulon - Directeur.	NC1.	INE.
DIR CESJUR.	Directeur du centre d'expertise du soutien juridique.	NC1.	JTC.
DIR SSLT.	Directeur du service spécialisé de la logistique et du transport.	NC1.	OED.
CESGA CDC.	Centre d'expertise de soutien général des armées - directeur adjoint.	NC1.	OEK.
CDC CIAO.	Centre interarmées d'administration des opérations - directeur.	NC1.	OEJ.
ELOCA Angers.	Établissement logistique du commissariat des armées Angers.	NC1.	PF0.
ELOCA Châtres.	Établissement logistique du commissariat des armées Châtres.	NC1.	INB.
ELOCA Mourmelon.	Établissement logistique du commissariat des armées Mourmelon.	NC1.	PC0.
ELOCA Roanne.	Établissement logistique du commissariat des armées Roanne.	NC1.	MC0.
ELOCA Bretigny.	Établissement logistique du commissariat des armées Bretigny.	NC1.	OEE.
ELOCA Marseille.	Établissement logistique du commissariat des armées Marseille.	NC1.	OEF.
DIR CESCOF.	Directeur du centre d'expertise du soutien du combattant et des forces.	NC1.	IDF.
DIR CERHéIA.	Directeur du centre d'expertise de la restauration et de l'hébergement interarmées.	NC1.	IDT
GSBFF Côte d'Ivoire.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises en Côte d'Ivoire.	NC1.	P3A.
COMFOR FCI.	NC1 Commandant les forces françaises en Côte d'Ivoire.	NC1.	CJA.
COMFOR FCI.	AIS Commandant les forces françaises en Côte d'Ivoire.	AIS.	CJ.
GSBDD GUYANE.	NC1 Chef du GSBDD de Guyane.	NC1.	P38.
COMSUP GUYANE.	NC1 Commandant supérieur des forces armées en Guyane SCA.	NC1.	92A.
COMSUP GUYANE.	Soutien-Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS.	92.
GSBDD NOUV CAL.	NC1 Chef du GSBDD de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	P49.
COMSUP NOUV CAL.	Commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie SCA.	NC1.	87A.
COMSUP NOUV CAL.	Soutien-Commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie.	AIS.	87.

GSBDD ANTILLES.	NC1 Chef du GSBDD des Antilles.	NC1.	P17.
COMSUP ANTILLES.	NC1 Commandant supérieur des forces armées aux Antilles SCA.	NC1.	83A.
COMSUP ANTILLES.	Soutien-Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS.	83.
GSBDD POLYNESIE.	NC1 Chef du GSBDD de Polynésie Française.	NC1.	P53.
COMSUP POLYNESIE.	NC1 Commandant supérieur des forces armées en Polynésie Française SCA.	NC1.	90A.
COMSUP POLYNESIE.	Soutien-Commandant supérieur des forces armées en Polynésie Française.	AIS.	90.
GSBDD LA REUNION.	NC1 Chef du GSBDD de La Réunion – Mayotte.	NC1.	P40.
COMSUP FAZSOI.	NC1 Commandant supérieur des forces armées océan Indien SCA.	NC1.	71A.
COMSUP FAZSOI AIS.	Soutien-Commandant supérieur des forces armées océan Indien.	AIS.	2L.
GSBDFD GABON.	NC1 Chef du GSBDFD du Gabon.	NC1.	P35.
COMFOR GABON.	NC1 Commandant les éléments Français au Gabon SCA.	NC1.	91A.
COMFOR GABON.	Soutien-Commandant les éléments français au Gabon.	AIS.	91.
GABEFS.	Chef du GPT ADM de la base des éléments français au Sénégal.	NC1.	P57.
COMELEF SENEGAL.	NC1 Commandant les éléments français au Sénégal SCA.	NC1.	3WA.
COMELEF SENEGAL.	AIS Soutien-Commandant les éléments français au Sénégal.	AIS.	3W.
GSBDFD DJIBOUTI.	NC1 Chef du GSBDD de Djibouti.	NC1.	P31.
COMFOR DJIBOUTI.	NC1 Commandant les forces Française de Djibouti SCA.	NC1.	88A.
COMFOR DJIBOUTI.	Soutien-Commandant les forces Française de Djibouti.	AIS.	88.
GSBDFD EAU.	NC1 Chef du GSBDFD aux Emirats Arabes Unis.	NC1.	P33.
COMFOR EAU.	NC1 Commandant les forces Française aux Emirats Arabes Unis SCA.	NC1.	3TA.
COMFOR EAU.	AIS Soutien-Commandant les forces Française aux Emirats Arabes Unis.	AIS.	3T.
GSBdD Villacoublay.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Villacoublay.	NC1.	P10.
GSBdD Paris École-militaire.	Chef du groupement de soutien de base de défense de l'école militaire.	NC1.	P11.
GSBdD Vincennes.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vincennes.	NC1.	P12.
GSBdD Versailles.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Versailles.	NC1.	P13.
GSBdD Saint-Germain-En-Laye.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	P14.
GSBdD Angers-Le Mans-Saumur.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	P15.
GSBdD Angoulême.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angoulême.	NC1.	P16.

GSBdD Antilles.	Chef du groupement de soutien de base de défense des Antilles.	NC1.	P17.
GSBdD Bourges-Avord.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	P18.
GSBdD Belfort.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Belfort.	NC1.	P19.
GSBdD Besançon.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Besançon.	NC1.	CT0.
GSBdD Bordeaux-Mérignac.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bordeaux-Mérignac.	NC1.	P20.
GSBdD Brest-Lorient.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	P21.
GSBdD Brive.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brive.	NC1.	P22.
GSBdD Calvi.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Calvi.	NC1.	P23.
GSBdD Carcassonne.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Carcassonne.	NC1.	P24.
GSBdD Cazaux.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cazaux.	NC1.	P25.
GSBdD Charleville-Mézières.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	P26.
GSBdD Cherbourg.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cherbourg.	NC1.	P27.
GSBdD Clermont-Ferrand.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	FDA.
GSBdD Vannes-Coëtquidan.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vannes-Coëtquidan.	NC1.	P28.
GSBdD Colmar.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Colmar.	NC1.	P29.
GSBdD Creil.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Creil.	NC1.	LUC.
GSBdD Dijon.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Dijon.	NC1.	P30.
GSBDFD Djibouti.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises de Djibouti.	NC1.	P31.
GSBdD Draguignan.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Draguignan.	NC1.	P32.
GSBDFD EAU.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises des Émirats arabes unis.	NC1.	P33.
GSBdD Évreux.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Évreux.	NC1.	P34.
GSBDFD Gabon.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises du Gabon.	NC1.	P35.
GSBdD GAP.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Gap.	NC1.	P36.
GSBdD Grenoble-Annecy-Chambéry.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	P37.
GSBdD Guyane.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Guyane.	NC1.	P38.
		NC1.	P39.

GSBdD Istres-Salon-de-Provence.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Istres-Salon-de-Provence.		
GSBdD La Réunion-Mayotte.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	P40.
GSBdD La Valbonne.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Valbonne.	NC1.	EXA.
GSBdD Lille.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lille.	NC1.	P41.
GSBdD Épinal-Luxeuil.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Épinal-Luxeuil.	NC1.	P42.
GSBdD Lyon-Mont-Verdun.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	P43.
GSBdD Marseille-Aubagne.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	EY0.
GSBdD Montauban-Agen.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	P44.
GSBdD Metz.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Metz.	NC1.	P45.
GSBdD Mont-de-Marsan.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mont-de-Marsan.	NC1.	P46.
GSBdD Montlhéry.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montlhéry.	NC1.	HLD.
GSBdD Mourmelon-Mailly.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	P47.
GSBdD Nancy.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nancy.	NC1.	FLA.
GSBdD Nîmes-Orange-Laudun.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nîmes-Orange-Laudun.	NC1.	P48.
GSBdD Nouvelle-Calédonie.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	P49.
GSBdD Orléans-Bricy.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	P50.
GSBdD Pau-Bayonne-Tarbes.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	P51.
GSBdD Phalsbourg.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Phalsbourg.	NC1.	P52.
GSBdD Polynésie française.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Polynésie française.	NC1.	P53.
GSBdD Rennes.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rennes.	NC1.	DQ0.
GSBdD Rochefort-Cognac.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rochefort-Cognac.	NC1.	P54.
GSBdD Saint-Dizier-Chaumont.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	P55.
GSBdD Poitiers-Saint-Maixent.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	P56.
GABDEF Sénégal.	Chef du groupement administratif de la base des éléments français du Sénégal.	NC1.	P57.
GSBdD Ventiseri-Solenzara.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Ventiseri-Solenzara.	NC1.	P58.
GSBdD Saint-Christol.		NC1.	P59.

	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Christol.		
GSBdD Strasbourg-Haguenau.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	P60.
GSBdD Toulon.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulon.	NC1.	P61.
GSBdD Toulouse-Castres.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulouse-Castres.	NC1.	P62.
GSBdD Tours.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Tours.	NC1.	P63.
GSBdD Valence.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Valence.	NC1.	AWA.
GSBdD Verdun.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Verdun.	NC1.	P64.

8. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	TDC.	26.
MGAT AC.	Major général de l'armée de terre (au contact).	TDC.	13.
SCEM PS.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.	AIS.	27.
ADJ MGAT AC.	Adjoint au major général de l'armée de terre (au contact).	TDC CDT.	FB.
CEMAT AC.	Chef d'état-major de l'armée de terre (au contact).	AIS.	2B.
Chef CAB AC.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre Sous-chef de musique (au contact).	AIS.	YO.
MGAT AC.	Major général de l'armée de terre (au contact).	AIS.	5A.
MGAT AC.	Major général de l'armée de terre (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	JZJ.
MGAT AC.	Major général de l'armée de terre (au contact).	NC1.	JZI.
OSA MGAT AC.	Officier supérieur adjoint auprès du major général de l'armée de terre. (au contact).	NC1.	JZF.
CHEF CAB AC.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre (au contact).	AIS.	5B.
CHEF CAB AC.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	JZE.
CHEF CAB AC.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	J91.
CEMAT AC.	Chef d'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	J83.
Chef ADJ CAB AC.	Chef adjoint de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	JZA.
Chef SIRPAT AC.	Chef du service d'information et de relations publiques de l'armée de terre (au contact).	NC1.	JZB.
CPIT AC.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale (au contact).	NC1.	M126.
CMAT AC.	Commandant les musiques de l'armée de terre (au contact).	NC1.	M125.
SCEM PS AC.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	AIS.	FG.
SCEM PS.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.	AIS.	5C.
SCEM PS AC.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	JZS.
SCEM PS AC.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	GVC.
SCEM PS.	Sous-chef d'état-major « performance - synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J90.
CDB BPMR AC.		NC1.	JZ2.

	Chef du bureau « prévention et maîtrise des risques » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).		
CDB BPFB AC.	Chef du bureau « programmation - finances - budget » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	JZK.
CDB BGPS AC.	Chef du bureau « gouvernance pilotage synthèse » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	JZL.
CDB BORG AC.	Chef du bureau « organisation » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	JZM.
CDB BES AC.	Chef du bureau « études et stratégie » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	JZN.
CDB BAJ AC.	Chef du bureau d'appui juridique de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	JZP.
CDB BSI AC.	Chef du bureau « stationnement - infrastructure » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	J73.
DELPAT AC.	Délégué au patrimoine de l'armée de terre (au contact).	NC1.	JZQ.
DIR. musée AC.	Directeur du musée de l'armée (au contact).	NC1.	JZR.
DGGN 1.	Directeur général de la gendarmerie nationale - sous-directeur de la défense, de l'ordre public et de la protection.	NC1.	J85.
DGGN 2.	Directeur général de la gendarmerie nationale - commandant de la gendarmerie prévôtale.	NC1.	JZ3.
DGGN 3.	Directeur général de la gendarmerie nationale - cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale.	NC1.	STD.
SISSE.	Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques.	NC1.	GVD.
DNRED.	Directeur général du renseignement et des enquêtes douanières.	NC1.	GVE.
SCEM PP AC.	Sous-chef d'état-major « plans - programmes » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	AIS.	FH.
SCEM PP.	Sous-chef d'état-major « plans - programmes » de l'état-major de l'armée de terre.	AIS.	5F.
SCEM PP AC.	Sous-chef d'état-major « plans - programmes » de l'état-major de l'armée de terre (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	J77.
SCEM PP AC.	Sous-chef d'état-major « plans - programmes » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	GVA.
SCEM PP.	Sous-chef d'état-major « plans - programmes » de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J88.
CDB BPSA AC.	Chef du bureau « programmes et systèmes d'armes » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	J68.
CDB BPLANS AC.	Chef du bureau « plans » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	J69.
CDB BPSIC AC.	Chef du bureau « programmes et systèmes d'information et de communication » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	J71.
CDB BMCO AC.	Chef du bureau « maintien en condition opérationnelle » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	J72.

CDB BSL AC.	Chef du bureau « soutien - logistique » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	JZZ.
OCCAR Bonn.	Autorité d'emploi.	NC1.	M82.
OCCAR Paris.	Autorité d'emploi.	NC1.	KAL.
NAHEMA.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFH.
DA PROD SIMMAD.	Directeur adjoint production de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense.	NC1.	MWE.
DIR SIAé.	Directeur du service industriel de l'aéronautique.	NC1.	J78.
DIR CCIAT AC.	Directeur du centre de conduite informatique de l'armée de terre (au contact).	NC1.	J76.
OG RI AC.	Officier général chef du pôle « relations internationales » (au contact).	AIS.	FP.
OG RI.	Officier général chef du pôle « relations internationales ».	AIS.	Y4.
OG RI AC.	Officier général chef du pôle « relations internationales » (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	M127.
OG RI AC.	Officier général chef du pôle « relations internationales » (au contact).	NC1.	GVB.
OG RI.	Officier général chef du pôle « relations internationales ».	NC1.	M128.
CDB BCB AC.	Chef du bureau de coopération bilatérale (au contact).	NC1.	J86.
OLT Italie.	Attaché de défense.	NC1.	J60.
PC HRF Espagne.	<i>French senior national representative.</i>	NC1.	J61.
PC HRF Grèce.	Attaché de défense.	NC1.	J62.
<i>ARRC GB.</i>	<i>French senior national representative.</i>	NC1.	M124.
OLT Allemagne.	Chef de détachement.	NC1.	JZ5.
OLT Grande-Bretagne.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	JZ6.
OLT États-Unis.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	JZ7.
OLT Pays-Bas.	Attaché de défense.	NC1.	IJM.
OLT Canada.	Attaché de défense.	NC1.	IJR.
PC HRF Turquie.	Attaché de défense.	NC1.	JZ8.
PC HRF Münster.	Sous-chef « ressources » du 1er corps germano-néerlandais de Münster.	NC1.	JZ9.
PC HRF Italie.	Chef de détachement.	NC1.	J82.
OLT Espagne.	Autorité d'emploi.	NC1.	STG.
PC HRF Pologne.	Attaché de défense.	NC1.	IJS.
PC HRF Roumanie.	Attaché de défense.	NC1.	IKA.
Stagiaire États-Unis.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	M74.
Stagiaire Grande-Bretagne.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	KAN.
SHOM - Brest.	Autorité d'emploi.	NC1.	M113.
DIR COFRAS.	Directeur de la compagnie française d'assistance spécialisée.	NC1.	MWF.
PREFMAR Cherbourg.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZ6.
COMDEF Finistère.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZW.
CENTEX GAé Landivisiau.	Autorité d'emploi.	NC1.	GY0.
ECO FUS Lorient.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZX.

CRMAR Brest.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFG.
Commando Kieffer.	Autorité d'emploi.	NC1.	DQA.
SCEM OAT AC.	Sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	AIS.	BV.
SCEM OAT AC.	Sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres » de l'état-major de l'armée de terre (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	KAP.
SCEM OAT AC.	Sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	KAQ.
CDB BEMPL AC.	Chef du bureau « emploi » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	JZY.
CDB BTSD AC.	Chef du bureau « terre-sécurité-défense » de l'état-major de l'armée de terre (au contact).	NC1.	KAK.
DIR STAT AC.	Directeur de la section technique de l'armée de terre (au contact).	AIS.	W1.
DIR STAT AC.	Directeur de la section technique de l'armée de terre (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	OIO.
DIR STAT AC.	Directeur de la section technique de l'armée de terre (au contact).	NC1.	OIA.
GAM STAT AC.	Chef du groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre (au contact).	NC1.	OH0.
SDIR OR AC.	Sous-directeur « organisation - ressources » (au contact).	NC1.	OHA.
SDIR EP AC.	Sous-directeur « environnement des programmes » (au contact).	NC1.	OHB.
CDG AMFH AC.	Chef du groupement « armes de mêlée et facteurs humains » (au contact).	NC1.	OHD.
CDG ART AC.	Chef du groupement « artillerie » (au contact).	NC1.	OHE.
CDG MA AC.	Chef du groupement « mob/agester » (au contact).	NC1.	OHF.
CDG RENS AC.	Chef du groupement « renseignement » (au contact).	NC1.	OHG.
CDG SCMI AC.	Chef du groupement « systèmes de communication et maîtrise de l'information » (au contact).	NC1.	OHH.
CDG AERO AC.	Chef du groupement « aéroporté » (au contact).	NC1.	OHJ.
Chef CEISIM AC.	Chef du centre d'expertise de l'info valorisation et de la simulation (au contact).	NC1.	STF.
DG ECO POLY.	Directeur général de l'école polytechnique.	AIS.	EX.
DG ECO POLY.	Directeur général de l'école polytechnique.	NC1.	KIC.
CDC ECO POLY.	Chef de corps de l'école polytechnique.	NC1.	KIO.
REPFRANCE CRRE AC.	Représentant français auprès du Gal commandant le CRRE (au contact).	AIS.	CR.
REPFRANCE CRRE AC.	Représentant français auprès du Gal commandant le CRRE (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	IHA.
REPFRANCE CRRE AC.	Représentant français auprès du Gal commandant CRRE (au contact).	NC1.	IHE.
BQG CRRE AC.	Chef de corps du bataillon de quartier général du CRRE (au contact).	NC1.	IHB.

DSN-Fr AC.	Chef de corps du détachement de soutien national français (au contact).	NC1.	IH0.
CDT CIRP AC.	Commandant le centre d'instruction des réservistes parachutistes (au contact).	AIS.	W2.
CDT CIRP AC.	Commandant le centre d'instruction des réservistes parachutistes (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	HWB.
CDT CIRP AC.	Commandant le centre d'instruction des réservistes parachutistes (au contact).	NC1.	GRL.
CEM CIRP AC.	Chef d'état-major du centre d'instruction des réserves parachutistes (au contact).	NC1.	HWA.
CPES AC.	Chef de corps du centre parachutiste d'entraînement spécialisé (au contact).	NC1.	HW0.
CPIS AC.	Chef de corps du centre parachutiste d'instruction spécialisée (au contact).	NC1.	HX0.
CPEOM AC.	Chef de corps du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (au contact).	NC1.	HV0.
CDT BAAMA.	Général commandant la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne et le génie de l'air.	AIS.	4A.
CDT BAAMA.	Général commandant la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne et le génie de l'air.	NC1.	GQB.
S/C INFRA BAAMA.	Sous-chef « infrastructure aéronautique » de la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.	NC1.	GQ0.
25e RGA.	Chef de corps du 25e régiment du génie de l'air.	NC1.	DY0.
COMLE AC.	Commandant la légion étrangère (au contact).	AIS.	L5.
COMLE AC.	Commandant la légion étrangère (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	HUA.
COMLE AC.	Commandant la légion étrangère (au contact).	NC1.	HUB.
CEM COMLE AC.	Chef d'état-major du commandement de la légion étrangère (au contact).	NC1.	HU0.
1er RE AC.	Chef de corps du 1er régiment étranger (au contact).	NC1.	AK0.
4e RE AC.	Chef de corps du 4e régiment étranger (au contact).	NC1.	CD0.
GRLE AC.	Chef de corps du groupement de recrutement de la légion étrangère (au contact).	NC1.	MM0.
ADJ MGAT STAG AC.	Adjoint au major général de l'armée de terre (stagiaires) au contact.	TDC CDT.	FF.
DIR CDEC AC.	Directeur du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (au contact).	AIS.	DF.
DIR CDEC STAG AC.	Directeur du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (stagiaires) (au contact).	AIS.	FQ.
DIR CDEC AC.	Directeur du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	GRA.
DIR CDEC AC.	Directeur du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (au contact).	NC1.	GRG.
COM DAD CDEC AC.	Commandant la division appui documentation du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (au contact).	NC1.	GR0.

COM DDO CDEC AC.	Commandant la division doctrine du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (au contact).	NC1.	GRC.
COM DESTIA STAG AC.	Commandant la direction de l'enseignement supérieur tactique interarmes (stagiaires) (au contact).	NC1.	HHA.
COM EMSST STAG AC.	Commandant l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique (stagiaires) (au contact).	NC1.	HHB.
CEM CDEC AC.	Chef d'état-major du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (au contact).	NC1.	GWL.
COM PRAT CDEC AC.	Commandant le pôle rayonnement de l'armée de terre du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (au contact).	NC1.	GWM.
COM PEP CDEC AC.	Commandant le pôle études et prospective du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (au contact).	NC1.	GWN.
COM ESORSEM AC.	Commandant l'école supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (au contact).	NC1.	GWP.
COM DESTIA AC.	Commandant la direction de l'enseignement supérieur tactique interarmes (au contact).	NC1.	GRI.
COM EMSST AC.	Commandant l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique (au contact).	NC1.	GRJ.
DIR CDEC STAG AC.	Directeur du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (stagiaires) (au contact).	NC1.	GRK.
COM SMV AC.	Commandant le service militaire volontaire (au contact).	AIS.	QR.
COM SMV AC.	Commandant le service militaire volontaire (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	QRA.
COM SMV AC.	Commandant le service militaire volontaire (au contact).	NC1.	MZ7.
CEM SMV AC.	Chef d'état-major du service militaire volontaire (au contact).	NC1.	QRB.
Chef CSMV LOR AC.	Chef du centre du service militaire volontaire de Lorraine (au contact).	NC1.	MZ8.
COM TN AC.	Commandant terre pour le théâtre national.	AIS.	FJ.
COM TN AC.	Commandant terre pour le théâtre national (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	QRD.
COM TN AC.	Commandant terre pour le théâtre national (au contact).	NC1.	QRE.
CEM COM TN AC.	Chef d'état-major du commandement terre pour le théâtre national (au contact).	NC1.	QRF.
DGA SDGS.	Sous-directeur de la gestion statutaire et de la réglementation de la direction générale de l'armement.	AIS.	23.
DIR DGA - DO.	Directeur des opérations.	AIS.	2N.
DIR DGA - DP.	Directeur plans, programmes, budget.	AIS.	IF.
DGA SDGS.	Sous-directeur de la gestion statutaire et de la réglementation de la direction générale de l'armement.	NC1.	IJ0.
DIR CATOD.	Directeur du centre d'analyse technico-opérationnelle de défense.	NC1.	IJG.

DIR UM HMI.	Directeur de l'unité de management hélicoptères et missiles.	NC1.	IJH.
DIR CND.	Directeur du centre de normalisation de défense.	NC1.	IJK.
Chef SMCO.	Chef du service de maintien en condition opérationnelle.	NC1.	IJL.
DIR DGA - MNRBC.	Directeur de DGA maîtrise NRBC.	NC1.	IJN.
DIR DGA - EV/I.	Directeur de DGA essais en vol - Istres.	NC1.	IJU.
DIR DGA - EM.	Directeur de DGA essai de missiles.	NC1.	IJW.
INSP AR - PE.	Inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs.	NC1.	IJX.
SD EA.	Sous-directeur Europe - Amérique du Sud.	NC1.	IJY.
DIR S2A.	Directeur du service des achats d'armements.	NC1.	STB.
DIR DGA – DO.	Directeur des opérations.	NC1.	KAS.
DIR DGA – DP.	Directeur des plans, des programmes, et du budget.	NC1.	KAT.
Chef BPMA.	Chef du bureau des personnels militaires des armées.	NC1.	STC.
DIR DGA - MI.	Directeur de DGA maîtrise de l'information.	NC1.	STP.
DIR SEREBC.	Directeur du service d'exécution budget-comptabilité des opérations d'armement.	NC1.	STM.
DIR DGA TT.	Directeur de DGA techniques terrestres.	NC1.	IJ1.
DIR DGA TA.	Directeur de DGA techniques aéronautique.	NC1.	IJ2.
DCA SSA.	Directeur central adjoint du service de santé des armées.	AIS.	3S.
DCA SSA.	Directeur central adjoint du service de santé des armées.	NC1.	STJ.
CDC RMED.	Chef de corps du régiment médical.	NC1.	BWO.
CDT CMA Angers-Le Mans-Saumur.	Commandant le centre médical des armées – Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	HLF.
CDT CMA Creil.	Commandant le centre médical des armées - Creil.	NC1.	HLG.
CDT CMA Istres-Salon-de-Provence.	Commandant le centre médical des armées – Istres-Salon-de-Provence.	NC1.	HLH.
CDT CMA Clermont-Ferrand.	Commandant le centre médical des armées - Clermont-Ferrand.	NC1.	HLM.
CDT CMA Paris.	Commandant le centre médical des armées - Paris.	NC1.	HLR.
CDT CMA Toulon.	Commandant le centre médical des armées - Toulon.	NC1.	HLS.
CDT CMA NG Versailles.	Commandant le centre médical des armées nouvelle génération - Versailles.	NC1.	HLT.
CDT CMA Saint-Christol.	Commandant le centre médical des armées - Saint-Christol.	NC1.	HLU.
CDT CMA Phalsbourg.	Commandant le centre médical des armées - Phalsbourg.	NC1.	HLV.
CDT CMA Rennes.	Commandant le centre médical des armées - Rennes.	NC1.	HLW.
CDT CMA Toulouse-Castres.	Commandant le centre médical des armées – Toulouse-Castres.	NC1.	HLX.
CDT CESPA.	Commandant le centre d'épidémiologie et de santé publique des armées.	NC1.	HOC.
CDT CMIA Antilles-Guadeloupe.	Commandant le centre médical interarmées Antilles-Guadeloupe.	NC1.	HOE.
CDT CMIA Antilles-Martinique.	Commandant le centre médical interarmées Antilles-Martinique.	NC1.	HOF.

CDT DIASS FFDJ CMCIA.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées des forces françaises à Djibouti - centre médico-chirurgical interarmées.	NC1.	HOG.
CDT CMIA FFEAU.	Commandant le centre médical interarmées des forces françaises des Émirats arabes unis.	NC1.	HOH.
CDT CMIA EFG.	Commandant le centre médical interarmées des éléments français au Gabon.	NC1.	HOI.
CDT CMIA Guyane Cayenne.	Commandant le centre médical interarmées Guyane - Cayenne.	NC1.	HOJ.
CDT CMIA Guyane Kourou.	Commandant le centre médical interarmées Guyane - Kourou.	NC1.	HOK.
CDT CMIA Guyane SJM.	Commandant le centre médical interarmées Guyane - Saint Jean du Maroni.	NC1.	HOL.
CDT CMIA Réunion - Saint-Denis.	Commandant le centre médical interarmées Réunion - Saint-Denis.	NC1.	HOM.
CDT CMIA Réunion - Saint-Pierre.	Commandant le centre médical interarmées Réunion - Saint-Pierre.	NC1.	HON.
CDT CMIA Réunion - Mayotte.	Commandant le centre médical interarmées Réunion - Mayotte.	NC1.	HOO.
CDT CMIA Nouvelle-Calédonie.	Commandant le centre médical interarmées Nouvelle-Calédonie.	NC1.	HOP.
CDT CMIA Tahiti.	Commandant le centre médical interarmées Tahiti.	NC1.	HOQ.
CDT CMIA EFS Dakar	Commandant le centre médical interarmées des éléments français au Sénégal - Dakar.	NC1.	HOR.
CDT DIASS EAU.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Émirats arabes unis.	NC1.	HOS.
CDT DIASS Gabon.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Gabon.	NC1.	HOT.
CDT IGSSA.	Commandant de l'inspection générale du service de santé des armées.	NC1.	HOU.
CDT ISSA.	Commandant de l'inspection du service de santé des armées - Paris Val-de-Grâce.	NC1.	HOV.
CDT EPPA.	Commandant de l'école du personnel paramédical des armées - Toulon.	NC1.	LY0.
EPPA élèves.	Commandant adjoint de l'école du personnel paramédical des armées - élèves.	NC1.	LYA.
CDB LRH Bordeaux.	Chef du bureau local des ressources humaines - Bordeaux.	NC1.	MDA.
CDT ESA Lyon.	Commandant de l'école de santé des armées - Lyon.	NC1.	ME0.
CDB LRH Lyon.	Chef du bureau local des ressources humaines - Lyon.	NC1.	MEA.
CDT HIA Bégin.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Bégin.	NC1.	ND0.
CDB LRH Bégin.	Chef du bureau local des ressources humaines - Bégin.	NC1.	NDA.
CDT HIA Desgenettes.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Desgenettes.	NC1.	NE0.
CDT HIA Laveran.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Laveran.	NC1.	NF0.
CDB LRH Marseille.	Chef du bureau local des ressources humaines - Marseille.	NC1.	NFA.
CDT HIA Legouest.		NC1.	NG0.

	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Legouest.		
CDT HIA Percy.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Percy.	NC1.	NH0.
CDB LRH Percy.	Chef du bureau local des ressources humaines - Percy.	NC1.	NHA.
CDT HIA Robert Picqué.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Robert Picqué.	NC1.	NI0.
CDT OLT HIA Val-de-Grâce.	Chef de l'organe liquidateur temporaire de l'hôpital d'instruction des armées - Val-de-Grâce.	NC1.	KGA.
CDB LRH ANT VDG.	Chef du bureau local des ressources humaines - Antenne Val-de-Grâce.	NC1.	NJA.
CDB LRH Orléans.	Chef du bureau local des ressources humaines - Orléans.	NC1.	QKA.
CDB LRH Brétigny.	Chef du bureau local des ressources humaines - Brétigny.	NC1.	QL0.
CDT CMA Vannes-Coëtquidan.	Commandant le centre médical des armées - Vannes-Coëtquidan.	NC1.	QM0.
CDT CMA Lille.	Commandant le centre médical des armées - Lille.	NC1.	QNP.
CDT CMA NG Besançon.	Commandant le centre médical des armées nouvelle génération - Besançon.	NC1.	QNQ.
CDT CMA Metz.	Commandant le centre médical des armées - Metz.	NC1.	QNR.
CDT CMA Carcassonne.	Commandant le centre médical des armées - Carcassonne.	NC1.	QNS.
CDT CMA Saint-Dizier-Chaumont.	Commandant le centre médical des armées - Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	QNT.
CDT CMA Épinal-Luxeuil.	Commandant le centre médical des armées - Épinal-Luxeuil.	NC1.	QNU.
CDT CMA Nîmes-Orange-Laudun.	Commandant le centre médical des armées - Nîmes-Orange-Laudun.	NC1.	QNV.
CDT CMA Ventiseri-Solenzara.	Commandant le centre médical des armées - Ventiseri-Solenzara.	NC1.	QNX.
CDT CMA Brest-Lorient.	Commandant le centre médical des armées - Brest-Lorient.	NC1.	QNZ.
CDT CMA Bordeaux Mérignac.	Commandant le centre médical des armées - Bordeaux Mérignac.	NC1.	RAA.
CDT CMA Draguignan.	Commandant le centre médical des armées - Draguignan.	NC1.	RAJ.
CDT CMA Grenoble-Annecy-Chambéry.	Commandant le centre médical des armées - Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	RAL.
CDT CMA Lyon-Mont-Verdun.	Commandant le centre médical des armées - Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	RAN.
CDT CMA Marseille-Aubagne.	Commandant le centre médical des armées - Marseille-Aubagne.	NC1.	RAP.
CDT CMA Montauban-Agen.	Commandant le centre médical des armées - Montauban-Agen.	NC1.	RAR.
CDT CMA Mourmelon.	Commandant le centre médical des armées - Mourmelon.	NC1.	RAS.
CDT CMA Nancy.	Commandant le centre médical des armées - Nancy.	NC1.	RAT.
CDT CMA Pau-Bayonne-Tarbes.	Commandant le centre médical des armées - Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	RAV.

CDT CMA NG Rochefort.	Commandant le centre médical des armées nouvelle génération - Rochefort.	NC1.	RAW.
CDT CMA NG Strasbourg.	Commandant le centre médical des armées nouvelle génération - Strasbourg.	NC1.	S13.
CDT CMA NG Tours.	Commandant le centre médical des armées nouvelle génération - Tours.	NC1.	S14.
CDT DIASS Antilles.	Commandant la direction interarmées du service de santé des Antilles.	NC1.	S10.
CDT SAMHA Limoges.	Commandant le service des archives médicales hospitalières des armées - Limoges.	NC1.	S11.
CDT BCAPMSSA Toulon.	Commandant le bureau central d'administration du personnel militaire du service de santé des armées - Toulon.	NC1.	S12.
CDB LRH Brest.	Chef du bureau local des ressources humaines - Brest.	NC1.	SS0.
CDT CeTIMA.	Commandant le centre de traitement de l'information médicale.	NC1.	SS4.
CDT CTSA.	Commandant le centre de transfusion sanguine des armées.	NC1.	SS5.
CDT SPRA.	Commandant le service de protection radiologique des armées.	NC1.	SS6.
CFA DCSSA.	Commandant de la formation administrative de la direction centrale du service de santé des armées.	NC1.	SS8.
CDT EVDG.	Commandant l'école du Val-de-Grâce.	NC1.	SS9.
EVDG élèves.	Commandant adjoint de l'école du Val-de-Grâce - élèves.	NC1.	STH.
CDT HIA Clermont Tonnerre.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Clermont Tonnerre.	NC1.	SSA.
CDT HIA Saint-Anne.	Médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées - Saint-Anne.	NC1.	SSB.
Chef ERSA Marseille.	Commandant l'établissement central de ravitaillement sanitaire des armées de Marseille.	NC1.	SSD.
Chef ERSA Vitry Marolles.	Commandant l'établissement central de ravitaillement sanitaire des armées - Vitry Marolles.	NC1.	SSE.
Chef ECMSSA Orléans.	Commandant l'établissement central des matériels du service de santé des armées - Orléans.	NC1.	SSF.
CDT IRBA.	Commandant l'institut de recherche biomédicale des armées.	NC1.	SSI.
CDT PCA.	Commandant la pharmacie centrale des armées.	NC1.	SSJ.
CDT DAPSA Orléans.	Commandant la direction des approvisionnements de produits de santé des armées - Orléans.	NC1.	SSK.
CDT DRSSA Lyon.	Commandant la direction régionale du service de santé des armées - Lyon.	NC1.	SSL.
CDT DRSSA Metz.	Commandant la direction régionale du service de santé des armées - Metz.	NC1.	SSM.
CDT DRSSA Saint-Germain-en-Laye.	Commandant la direction régionale du service de santé des armées - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	SSN.
CDT DRSSA Bordeaux.	Commandant la direction régionale du service de santé des armées - Bordeaux.	NC1.	SSP.
CDT DRSSA Brest.	Commandant la direction régionale du service de santé des armées - Brest.	NC1.	SSQ.
CDT DRSSA Toulon.		NC1.	SSR.

	Commandant la direction régionale du service de santé des armées - Toulon.		
CDT DIASS Réunion.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Réunion.	NC1.	SSS.
CDT DIASS Djibouti.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Djibouti.	NC1.	SST.
CDT DIASS Nouvelle-Calédonie.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Nouvelle-Calédonie.	NC1.	SSU.
CDT DIASS Polynésie.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Polynésie.	NC1.	SSV.
CDT DIASS Guyane.	Commandant la direction interarmées du service de santé des armées - Guyane.	NC1.	SSX.
CDB LRH Toulon.	Chef du bureau local des ressources humaines - Toulon.	NC1.	ST0.
CDB LRH Metz.	Chef du bureau local des ressources humaines - Metz.	NC1.	STA.
CDT DIASS Afrique de l'Ouest.	Commandant la direction interarmées des services de santé des armées pour l'Afrique de l'Ouest.	NC1.	S15.
DC SEA.	Directeur central du service des essences des armées.	AIS.	VA.
DC SEA.	Directeur central du service des essences des armées.	NC1.	IE0.
DIR BPIA.	Directeur de la base pétrolière interarmées.	NC1.	FZ0.
DIR DELPIA.	Directeur de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées.	NC1.	KH0.
DIR CEPIA.	Directeur du centre d'expertise pétrolière interarmées.	NC1.	NN0.
COMALAT AC.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre (tête de chaîne commandement).	AIS/TDC CDT.	FK.
COMALAT AC.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre (au contact).	AIS.	FL.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre.	AIS.	W4.
ADJ COMALAT AC.	Adjoint du commandant l'aviation légère de l'armée de terre (au contact).	AIS.	FM.
4e BAC AC.	Commandant la 4e brigade d'aérocombat (au contact).	AIS.	3J.
EALAT AC.	Commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (au contact).	AIS.	EH.
COMALAT AC.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre (tête de chaîne commandement).	NC1/TDC CDT.	GW1.
COMALAT AC.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre (au contact).	NC1.	GW2.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	GW0.
ADJ COMALAT AC.	Adjoint du commandant l'aviation légère de l'armée de terre (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	FMB.
ADJ COMALAT AC.	Adjoint du commandant l'aviation légère de l'armée de terre (au contact).	NC1.	FMC.
CEM COMALAT AC.	Chef d'état-major du commandement de l'aviation légère de l'armée de terre (au contact).	NC1.	GWB.
4e BAC AC.	Commandant la 4e brigade d'aérocombat (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	JBA.
4e BAC AC.	Commandant la 4e brigade d'aérocombat (au contact).	NC1.	JBB.

CEM 4e BAC AC.	Chef d'état-major de la 4e brigade d'aérocombat (au contact).	NC1.	JBC.
1er RHC AC.	Chef de corps du 1er régiment d'hélicoptères de combat (au contact).	NC1.	AO0.
3e RHC AC.	Chef de corps du 3e régiment d'hélicoptères de combat (au contact).	NC1.	BT0.
5e RHC AC.	Chef de corps du 5e régiment d'hélicoptères de combat (au contact).	NC1.	CI0.
EALAT AC.	Commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	GWD.
EALAT AC.	Commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (au contact).	NC1.	KEB.
ADJ EALAT AC.	Colonel adjoint et chef d'état-major de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (au contact).	NC1.	KEA.
EALAT Cannet AC.	Chef de corps de la base école général Lejay – Le Cannet des Maures (au contact).	NC1.	KE0.
EALAT Dax AC.	Chef de corps de la base école général Navelet – Dax (au contact).	NC1.	KD0.
CDT EF CFA-PTL TIGRE AC.	Commandant les éléments français du centre de formation franco-allemand du personnel technico-logistique Tigre (au contact).	NC1.	HJ0.
CFIA-NH90 AC.	Chef de corps du centre de formation interarmées – NH90 (au contact).	NC1.	KEC.
CDT EF EFA TIGRE.AC.	Commandant les éléments français de l'école franco-allemande – formation Tigre (au contact).	NC1.	JX0.
DIR BEAD-AIR.	Directeur du bureau « enquêtes-accidents-défense » - air.	NC1.	GWC.
9e BSAM AC.	Chef de corps du 9e bataillon de soutien aéromobile (au contact).	NC1.	MJQ.
BA 107.	Chef de corps de la base aérienne 107.	NC1.	STI.
COM FST AC.	Commandement des forces spéciales terre (tête de chaîne commandement).	AIS/TDC CDT.	FS.
COM FST AC.	Commandement des forces spéciales terre (au contact).	AIS.	AI.
COM FST AC.	Commandement des forces spéciales terre (tête de chaîne commandement).	NC1/TDC CDT.	AID.
COM FST AC.	Commandement des forces spéciales terre (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	AIA.
COM FST AC.	Commandement des forces spéciales terre (au contact).	NC1.	AIC.
CEM CFST AC.	Chef d'état-major du commandement des forces spéciales terre (au contact).	NC1.	AIB.
1er RPIMA AC.	Chef de corps du 1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine (au contact).	NC1.	AU0.
13e RDP AC.	Chef de corps du 13e régiment de dragons parachutistes (au contact).	NC1.	DL0.
4e RHFS AC.	Chef de corps du 4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales (au contact).	NC1.	IB0.

COM BSPP.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	AIS/TDC2.	SP.
COM BSPP AC.	Général commandant la BSPP (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	GOI.
COM BSPP.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GO0.
C2 BSPP.	Commandant en second la BSPP.	NC1.	GOA.
CEM BSPP.	Chef d'état-major de la BSPP.	NC1.	GOB.
CAT BSPP.	Colonel adjoint territorial de la BSPP.	NC1.	GOG.
S/CEM LOG BSPP.	Sous-chef d'état-major logistique de la BSPP.	NC1.	GOC.
S/CEM EMP BSPP.	Sous-chef d'état-major emploi de la BSPP.	NC1.	GOD.
S/CEM ADM FIN BSPP.	Sous-chef d'état-major administration finances de la BSPP.	NC1.	GOE.
S/CEM ORH BSPP.	Sous-chef d'état-major ORH de la BSPP.	NC1.	GOF.
CDC 1 GPT BSPP.	Chef de corps du 1er groupement incendie de la BSPP.	NC1.	PK0.
CDC 2 GPT BSPP.	Chef de corps du 2e groupement incendie de la BSPP.	NC1.	OV0.
CDC 3 GPT BSPP.	Chef de corps du 3e groupement incendie de la BSPP.	NC1.	OW0.
CDC GPT FORM INS BSPP.	Chef de corps du groupement de formation et d'instruction de la BSPP.	NC1.	OX0.
CDC GPT SOUT BSPP.	Chef de corps du groupement des soutiens de la BSPP.	NC1.	PL0.
CDC GPT APPUIS BSPP.	Chef de corps du groupement des appuis de la BSPP.	NC1.	GOH.
COMSMA.	Général commandant le service militaire adapté.	AIS/TDC2.	2H.
COMSMA AC.	Général commandant le service militaire adapté (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	MZ4.
CEM SMA.	Chef d'état-major du COMSMA.	NC1.	MZ3.
CDC RSMA-M.	Chef de corps du RSMA de la Martinique.	NC1.	AV0.
CDC RSMA-GUA.	Chef de corps du RSMA de la Guadeloupe.	NC1.	BM0.
CDC RSMA-R.	Chef de corps du RSMA de la Réunion.	NC1.	CF0.
CDC RSMA-G.	Chef de corps du RSMA de la Guyane.	NC1.	MU0.
CDC BSMA-M.	Chef de corps du BSMA de Mayotte.	NC1.	MT0.
CDC RSMA-PF.	Chef de corps du RSMA de Polynésie française.	NC1.	MI0.
CDC RSMA-NC.	Chef de corps du RSMA de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	MH0.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	AIS/TDC2.	GS.
COMFORMISC AC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile (colonels et officiers en temps de commandement/temps de responsabilité ou premier notateur) (au contact).	NC1.	HTC.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HT0.
CEM COMFORMISC.	Chef d'état-major des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HTB.
UIISC 1.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile numéro 1.	NC1.	AZ0.

UIISC 5.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile numéro 5.	NC1.	CK0.
UIISC 7.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile numéro 7.	NC1.	CV0.

9. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres.	AIS/TDC1.	CA.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres.	AIS/TDC.CDT.	A1.
CACEM SMK.	Commandement des forces terrestres - colonel adjoint au chef d'état-major du général commandant les forces terrestres - soutien mutualisé Kléber.	NC1.	GS0.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres (état-major).	NC1.	GSA.
CFT CEM OPEX ET CM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres - OPEX 2 x 6 mois et chargés de mission.	NC1.	GSB.
CFT DIV FPE.	Commandement des forces terrestres - division formation-préparation à l'engagement.	NC1.	GSE.
CFT EMOT.	Commandement des forces terrestres - état-major opérationnel terre.	NC1.	GSF.
CFT DIV CAPA SCORPION.	Commandement des forces terrestres - division capacités-scorpion.	NC1.	GSG.
CFT DIV PERF.	Commandement des forces terrestres - division performance.	NC1.	GSK.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres.	NC1.	GSN.
CE.	Chargé d'études du commandant des forces terrestres.	NC1.	GSU.
CDT CI3A.	Commandant de la base aérienne fictive (BA 106 CI3A).	NC1.	BAF.
CDT CFAA.	Commandant de la base aérienne fictive (BA 133 CFAA).	NC1.	BAG.
CDT CASPOA.	Commandant de la base aérienne fictive (BA 942 CASPOA).	NC1.	BAH.
COM QG CRR-FR.	Commandant le QG CRR-FR.	TDC CDT.	AR.
CRR-FR.	Corps de réaction rapide France.	NC1.	HY0.
COM QG CRR-FR -TRPN COL.	Commandant le QG CRR-FR - officiers en temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers et colonels.	NC1.	HYA.
CEM QG CRR-FR.	Chef d'état-major du QG CRR-FR.	NC1.	HYB.
CRR-FR (CAB).	Corps de réaction rapide France - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	HYH.
CEM QG CRR-FR - AIS.	Chef d'état-major du QG CRR-FR - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	AS.
ADJ DIRECTEUR ETAT-MAJOR.	QG CRR-FR - Adjoint au directeur d'état-major.	NC1.	ASA.
ADJ CHEF DIV OPS.	QG CRR-FR - Adjoint au chef de la division opérations.	NC1.	ASB.
ADJ CHEF DIV SOUTIEN.	QG CRR-FR - Adjoint au chef de la division soutien.	NC1.	ASC.
CHEF DIV RENS.	QG CRR-FR - Chef de la division renseignement.	NC1.	ASD.
CHEF DIV PE.	QG CRR-FR - Chef de la division plan et environnement.	NC1.	ASE.
CHEF DIV SIC CYBER.	QG CRR-FR - Chef de la division systèmes information et communication cyberdéfense.	NC1.	ASF.
COM 7E BB - AIS.	Commandant la 7e brigade blindée - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	B7.
COM 9e BIMa - AIS.		AIS.	B9.

	Commandant la 9e brigade d'infanterie de marine - autorité immédiatement supérieure.		
COLADJ BFA AIS.	Colonel français adjoint au commandant de la brigade franco-allemande - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	BF.
COM 27E BIM - AIS.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	BI.
GA COM1DIV - AIS.	Général adjoint au général commandant la 1re division - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	F1.
CDC 1er RCh.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs.	NC1.	AA0.
CDC 1er RA.	Chef de corps du 1er régiment d'artillerie.	NC1.	AG0.
CDC 1er RI.	Chef de corps du 1er régiment d'infanterie.	NC1.	AQ0.
CDC 1er RIMA.	Chef de corps du 1er régiment d'infanterie de marine.	NC1.	AR0.
CDC 1ER RTIR.	Chef de corps du 1er régiment de tirailleurs.	NC1.	AX0.
CDC 2e REG.	Chef de corps du 2e régiment étranger de génie.	NC1.	BE0.
CDC 2e RIMa.	Chef de corps du 2e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	BJ0.
CDC 3e RG.	Chef de corps du 3e régiment du génie.	NC1.	BR0.
CDC 3E RH.	Chef de corps du 3e régiment de hussards.	NC1.	BS0.
CDC 3e RIMa.	Chef de corps du 3e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	BU0.
CDC 4e RCh.	Chef de corps du 4e régiment de chasseurs.	NC1.	CC0.
CDC 6e RG.	Chef de corps du 6e régiment du génie.	NC1.	CP0.
CDC 7e BCA.	Chef de corps du 7e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	CR0.
CEM 7E BB.	Chef d'état-major de la 7e brigade blindée.	NC1.	CS0.
COM 7E BB - TCTCOSTRPN.	Commandant la 7e brigade blindée - officiers en temps de commandement/temps de commandement d'officier supérieur/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	CSA.
COM 7E BB (CAB).	Commandant la 7e brigade blindée - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	CSB.
CEM 9e BIMa.	Chef d'état-major de la 9e brigade d'infanterie de marine.	NC1.	DA0.
COM 9e BIMa (CAB).	Commandant la 9e brigade d'infanterie de marine - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	DAA.
COM 9e BIMa - TCTCOSTRPN.	Commandant la 9e brigade d'infanterie de marine - officiers en temps de commandement/temps de commandement d'officier supérieur/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	DAB.
CDC 11e RAMa.	Chef de corps du 11e régiment d'artillerie de marine.	NC1.	DF0.
CDC 13e BCA.	Chef de corps du 13e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	DI0.
CDC 19E RG.	Chef de corps du 19e régiment du génie.	NC1.	DU0.
CDC 27e BCA.	Chef de corps du 27e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	DZ0.
CEM 27E BIM.	Chef d'état-major de la 27e brigade d'infanterie de montagne.	NC1.	EA0.
COM 27E BIM (CAB).	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	EAA.
COM 27E BIM - TCTCOSTRPN.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne - officiers en temps de commandement/temps de commandement d'officier supérieur/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	EAB.
CDC 35e RI.	Chef de corps du 35e régiment d'infanterie.	NC1.	EG0.
CDC 68e RAA.	Chef de corps du 68e régiment d'artillerie d'Afrique.	NC1.	EX0.

CDC 93e RAM.	Chef de corps du 93e régiment d'artillerie de montagne.	NC1.	FA0.
CDC 126e RI.	Chef de corps du 126e régiment d'infanterie.	NC1.	FD0.
CDC 132e BCAT.	Chef de corps du 132e bataillon cynophile de l'armée de terre.	NC1.	FE0.
CDC 152e RI.	Chef de corps du 152e régiment d'infanterie.	NC1.	FF0.
CDC BCS.	Chef de corps du bataillon de commandement et de soutien.	NC1.	FY0.
COLADJ BFA (CAB).	Colonel français adjoint au commandant de la brigade franco-allemande - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	GWK.
COM1DIV - COLTCTCOSTRPN.	Commandant la 1re division- colonels-officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	LOA.
CEM1DIV.	Chef d'état-major de la 1re division.	NC1.	LOB.
COM1DIV - CAB.	Commandant la 1re division-officiers du cabinet.	NC1.	LOG.
CDC EMHM.	Chef de corps de l'école militaire de haute montagne.	NC1.	LS0.
CDC RICM.	Chef de corps du régiment d'infanterie chars de marine.	NC1.	NW0.
CEM - CDC EM BFA.	CEM - chef de corps des éléments français de l'état-major de la brigade franco-allemande.	NC1.	QA0.
COLADJ BFA - TCTRPN.	Colonel français adjoint au commandant de la brigade franco-allemande - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	QAA.
GA COM1DIV - PN/PFUS.	Général adjoint au général commandant la 1re division- premier notateur/préfusionneur.	NC1.	LO0.
CDC 5e RD.	Chef de corps du 5e régiment de dragons.	NC1.	BDA.
COM1DIV.	Général commandant la 1re division.	NC1.	1D.
COM 2BB - AIS.	Commandant la 2e brigade blindée - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	B2.
COM 6E BLB - AIS.	Commandant la 6e brigade légère blindée - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	B6.
COM 11e BP - AIS.	Commandant la 11e brigade parachutiste - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	BP.
GA COM3DIV - AIS.	Général adjoint au général commandant la 3e division - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	F3.
CDC 1er RCP.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs parachutistes.	NC1.	AJ0.
CDC 1er REC.	Chef de corps du 1er régiment étranger de cavalerie.	NC1.	AL0.
CDC 1er REG.	Chef de corps du 1er régiment étranger de génie.	NC1.	AM0.
CDC 1er RHP.	Chef de corps du 1er régiment de hussards parachutistes.	NC1.	AP0.
CDC 1ER RS.	Chef de corps du 1er régiment de spahis.	NC1.	AW0.
CDC 1er RTP.	Chef de corps du 1er régiment du train parachutiste.	NC1.	AY0.
CEM 2BB.	Chef d'état-major de la 2e brigade blindée.	NC1.	BB0.
COM 2BB (CAB).	Commandant la 2e brigade blindée - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	BBA.
COM 2BB - TCTCOSTRPN.	Commandant la 2e brigade blindée - officiers en temps de commandement/temps de commandement d'officier supérieur/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	BBB.
CDC 2e RD-NBC.	Chef de corps du 2e régiment de dragons - nucléaire, biologique et chimique.	NC1.	BD0.
CDC 2e REI.	Chef de corps du 2e régiment étranger d'infanterie.	NC1.	BF0.

CDC 2e REP.	Chef de corps du 2e régiment étranger de parachutistes.	NC1.	BG0.
CDC 3e RAMa.	Chef de corps du 3e régiment d'artillerie de marine.	NC1.	BP0.
CDC 3e RPIMA.	Chef de corps du 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	BX0.
12e RC.	Chef de corps du 12e régiment de cuirassiers.	NC1.	CL0.
CEM 6E BLB.	Chef d'état-major de la 6e brigade légère blindée.	NC1.	CN0.
COM 6E BLB - TC/TCOS/TR/PN.	Commandant la 6e brigade légère blindée - officiers en temps de commandement/temps de commandement d'officier supérieur/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	CNA.
COM 6E BLB (CAB).	Commandant la 6e brigade légère blindée - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	CNB.
CDC 8e RPIMA.	Chef de corps du 8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	CY0.
CEM 11E BP.	Chef d'état-major de la 11e brigade parachutiste.	NC1.	DD0.
COM 11E BP - TC/TCOS/TR/PN.	Commandant la 11e brigade parachutiste - officiers en temps de commandement/temps de commandement d'officier supérieur/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	DDA.
COM 11E BP (CAB).	Commandant la 11e brigade parachutiste - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	DDB.
13e RG.	Chef de corps du 13e régiment du génie.	NC1.	DM0.
16e BC.	Chef de corps du 16e bataillon de chasseurs.	NC1.	DP0.
CDC 17e RGP.	Chef de corps du 17e régiment du génie parachutiste.	NC1.	DS0.
CDC 21e RIMa.	Chef de corps du 21e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	DV0.
CDC 31e RG.	Chef de corps du 31e régiment du génie.	NC1.	ED0.
CDC 35e RAP.	Chef de corps du 35e régiment d'artillerie parachutiste.	NC1.	EF0.
40e RA.	Chef de corps du 40e régiment d'artillerie.	NC1.	EH0.
CDC 54e RA.	Chef de corps du 54e régiment d'artillerie.	NC1.	ES0.
CDC 92e RI.	Chef de corps du 92e régiment d'infanterie.	NC1.	EZ0.
501e RCC.	Chef de corps du 501e régiment de chars de combat.	NC1.	FH0.
CDC 13e DBLE.	Chef de corps de la 13e demi-brigade de légion étrangère.	NC1.	J98.
COM 3DIV. - COL/TC/TR/PN/TCOS.	Général commandant la 3e division - colonels/officiers en temps de commandement/temps de commandement d'officier supérieur/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	LQA.
CEMEM3DIV.	Chef d'état-major de La 3e division.	NC1.	LQB.
CDC ETAP.	Chef de corps de l'école des troupes aéroportées.	NC1.	MF0.
RMT.	Chef de corps du régiment de marche du Tchad.	NC1.	NV0.
GA COM3DIV - PN PREFUS.	Général adjoint au général commandant la 3e division - premier notateur/préfusionneur.	NC1.	LQ0.
COM 3DIV. - OFF VIP.	Général commandant la 3e division - officiers VIP.	NC1.	LQC.
COM 3DIV.	Général commandant la 3e division.	AIS.	3D.
GAO COM.RENS - AIS.	Général adjoint opérations du commandement du renseignement - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	BR.
CDC 2e RH.	Chef de corps du 2e régiment de hussards.	NC1.	BI0.
GAO COM.RENS (CAB).	Général adjoint opérations du commandement du renseignement - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	BR1.
CDC 28e GG.	Chef de corps du 28e groupe géographique.	NC1.	EB0.

CDC 44e RT.	Chef de corps du 44e régiment de transmissions.	NC1.	EP0.
CDC 54e RT.	Chef de corps du 54e régiment de transmissions.	NC1.	ET0.
CDC 61e RA.	Chef de corps du 61e régiment d'artillerie.	NC1.	EW0.
CEM COM RENS - 785 CGE.	Chef d'état-major du commandement du renseignement - 785e compagnie de guerre électronique.	NC1.	GSO.
CIAE.	Centre interarmées des actions sur l'environnement.	NC1.	MG0.
CEM COM.RENS.	Chef d'état-major du commandement du renseignement.	NC1.	PT0.
GAO COM.RENS - COL/TC/TR/PN.	Général adjoint opérations du commandement du renseignement - officiers du grade de colonel - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.	NC1.	PTA.
COM CEERAT.	Commandant le centre d'enseignement et d'entraînement du renseignement de l'armée de terre.	NC1.	PY0.
NC1 CRT.	Centre du renseignement terre.	NC1.	BRA.
COM RENS - AIS.	Commandant du renseignement - AIS.	AIS.	FA.
COM RENS - TC TR PN.	Commandant du renseignement - TC TR PN.	NC1.	FAA.
COL ADJ PREP OPS.	Colonel adjoint préparation opérationnelle - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	BT.
COM ETRS.	Général commandant l'école des transmissions.	AIS.	ET.
CFIM DIEUZE.	Chef de corps du centre de formation initiale des militaires.	NC1.	BZ0.
CDC 28e RT.	Chef de corps du 28e régiment de transmissions.	NC1.	EC0.
CDC 41e RT.	Chef de corps du 41e régiment de transmissions.	NC1.	EC1.
CDC 40e RT.	Chef de corps du 40e régiment de transmissions.	NC1.	EI0.
CDC 48e RT.	Chef de corps du 48e régiment de transmissions.	NC1.	EQ0.
CDC 53e RT.	Chef de corps du 53e régiment de transmissions.	NC1.	ER0.
CEM DIVOPS.	Chef d'état-major de la division opérations.	NC1.	GB0.
COL ADJ PREP OPS (COL+TC/TR/PN).	Colonel adjoint préparation opérationnelle - colonels - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	GBA.
COL ADJ PREP OPS (CAB).	Colonel adjoint préparation opérationnelle - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	GBB.
DIRECTEUR AGRH.	École des transmissions - directeur de l'administration générale et des ressources humaines.	NC1.	MB0.
COM ETRS.	Général commandant l'école des transmissions.	NC1.	MBA.
COMSIC.	Général commandant les systèmes d'information et de communication.	NC1.	MBB.
DGF.	École des transmissions - directeur général de la formation.	NC1.	MBC.
COMSIC.	Général commandant les systèmes d'information et de communication.	TDC+AIS.	SC.
DIVOPS 807e CT.	Commandement des SIC - division opérations 1er notateur 807e compagnie de transmissions.	NC1.	SCA.
COMSIC COL + TC/TR/PN.	Général commandant les systèmes d'information et de communication colonels - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	SCB.
CEM COMSIC.	Chef d'état-major du commandement des systèmes d'information et de communication.	NC1.	SCC.
COM DIVEMP.	Commandant la division emploi.	NC1.	SCD.

OFF EM COMSIC.	Officier de l'état-major du commandement des systèmes d'information et de communication (dernier notateur des sous-officiers EM + DIV EMP).	NC1.	SCE.
COM 1RE BL - AIS.	Commandant le PC de force logistique - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	L1.
EMB AIS.	Commandant les écoles militaires de Bourges.	AIS.	49.
EMB - AIS COM ETLO élèves.	Commandant l'école du train et de la logistique opérationnelle - autorité immédiatement supérieure élèves officiers et officiers élèves en division d'application.	NC1.	EE.
COMLOG - TDC CDT.	Commandant la logistique des forces - tête de chaîne commandement.	NC1.	CL.
COM ETLO - AIS.	Commandant l'école du train et de la logistique opérationnelle - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	EL.
CEMLOG - AIS.	Chef d'état-major du commandant la logistique des forces - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	LA.
CEM PCFL.	Chef d'état-major du PC de force logistique.	NC1.	AD0.
COMPCFL.	Commandant le PC de force logistique.	NC1.	ADA.
COMPCFL TC-TR-PN.	Commandant le PC de force logistique - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateur d'officiers.	NC1.	ADB.
RMED.	Chef de corps du régiment médical.	NC1.	BW0.
RSC.	Chef de corps du régiment de soutien du combattant.	NC1.	BYA.
121e RT.	Chef de corps du 121e régiment du train.	NC1.	FC0.
503e RT.	Chef de corps du 503e régiment du train.	NC1.	FI0.
511e RT.	Chef de corps du 511e régiment du train.	NC1.	FJ0.
515e RT.	Chef de corps du 515e régiment du train.	NC1.	FK0.
516e RT.	Chef de corps du 516e régiment du train.	NCNC1.	FL0.
BAT RES IDF - 24e RI.	Commandant le bataillon de réserve d'Île de France - 24e régiment d'infanterie.	NC1.	MH2.
EMB - NC1 CFA.	Commandant la formation administrative des écoles militaires de Bourges.	NC1.	MAB.
EMB - NC1 COM EMB.	Commandant les écoles militaires de Bourges - officier de la communication et de l'information/chef de cabinet/chancellerie AIS.	NC1.	MAF.
EMB - NC1 ETLO DEP.	Directeur des études et de la prospective de l'école du train et de la logistique opérationnelle.	NC1.	MAJ.
EMB - NC1 ETLO DF MVT RAV cadres.	Directeur de la formation « mouvements ravitaillements » de l'école du train et de la logistique opérationnelle - cadres.	NC1.	MAM.
EMB - NC1 ETLO DF MVT RAV élèves.	Directeur de la formation « mouvements ravitaillements » de l'école du Train et de la logistique opérationnelle - élèves officiers et officiers élèves en division d'application.	NC1.	MAN.
EMB - NC1 ETLO CCPIEC.	Chef de la cellule pilotage de l'instruction élémentaire de conduite de l'école du train et de la logistique opérationnelle.	NC1.	MAO.
EMB - NC1 COM EMB TC-TR-PN.	Commandant les écoles militaires de Bourges - premier notateur/temps de commandement/temps de responsabilité/temps de commandement d'officier supérieur.	NC1.	MAP.
EMB - NC1 COM ETLO.		NC1.	MAR.

	Commandant l'école du train et de la logistique opérationnelle - chef bureau coordination/adjoint chef bureau coordination.		
EMB - NC1 ETLO DF LOG OPS.	Directeur de la formation de la logistique opérationnelle de l'école du train et de la logistique opérationnelle.	NC1.	MAT.
CDT CTTS.	Commandant le centre des transports et transits de surface.	NC1.	HLC.
CDT 519° GTM.	Commandant le 519e groupe de transit maritime.	NC1.	JY26.
COMLOG - TC-TR-PN.	Commandant la logistique des forces - premier notateur/temps de commandement/temps de responsabilité/temps de commandement d'officier supérieur.	NC1.	BCA.
COMLOG.	Commandant la logistique des forces.	NC1.	BCB.
SCEM COM LOG.	Sous-chef d'état-major du commandement de la logistique des forces.	NC1.	FO0.
EMB - NC1 COM ETLO TC-TR-PN.	Commandant l'école du train et de la logistique opérationnelle - premier notateur/temps de commandement/temps de responsabilité/temps de commandement d'officier supérieur.	NC1.	MAG.
CEM COM LOG.	Chef d'état-major du commandement de la logistique des forces.	NC1.	PI0.
EMB - NC1 ADJ COM EMB.	Adjoint du commandant les écoles militaires de Bourges.	NC1.	MAV.
COMCSOA - NC1 FT.	Commandant le centre de soutien des opérations et des acheminements - forces terrestres.	NC1.	CSC.
COMCSOA - AIS FT.	Commandant le centre de soutien des opérations et des acheminements - autorité immédiatement supérieure - forces terrestres.	AIS.	CS.
COM LOG - CHEF DIV CAT.	Chef de la division centre des acheminements terre du commandement de la logistique des forces.	NC1.	LAA.
COM LOG - CHEF DIV PROG-ENG.	Chef de la division programmation-engagement du commandement de la logistique des forces.	NC1.	LAB.
COM LOG - CHEF DIV ORG-RESS.	Chef de la division organisation-ressources du commandement de la logistique des forces.	NC1.	LAC.
COMLOG - ADJ.	Adjoint au commandant la logistique des forces.	NC1.	BC0.
EMB - NC1 EM DEP.	Directeur des études et de la prospection de l'école du matériel.	NC1.	MAI.
EMB - NC1 EM DF MMT cadres.	Directeur de la formation « maintenance des matériels terrestres » de l'école du matériel - cadres.	NC1.	MAK.
EMB - NC1 EM DF MMT élèves.	Directeur de la formation « maintenance des matériels terrestres » de l'école du matériel - élèves officiers et officiers élèves en division d'application.	NC1.	MAL.
EMB - AIS COM EM élèves.	Commandant l'école du matériel - élèves officiers et officiers élèves en division d'application.	NC1.	MAQ.
EMB - NC1 COM EM cadres.	Commandant l'école du matériel - officier contrôle de gestion/officier contrôle interne/chef bureau coordination/adjoint chef bureau coordination - cadres.	NC1.	MAS.
2e RMAT.	Chef de corps du 2e régiment du matériel.	NC1.	BK0.
3e RMAT.	Chef de corps du 3e régiment du matériel.	NC1.	BV0.
4e RMAT.	Chef de corps du 4e régiment du matériel.	NC1.	CE0.
5e BSMAT.	Chef de corps de la 5e base de soutien du matériel.	NC1.	CG0.

6e RMAT.	Chef de corps du 6e régiment du matériel.	NC1.	CQ0.
7e RMAT.	Chef de corps du 7e régiment du matériel.	NC1.	CU0.
8e RMAT.	Chef de corps du 8e régiment du matériel.	NC1.	CX0.
EMB - AIS COM EM.	Commandant l'école du matériel.	AIS.	MT.
COM MF - TDC.	Commandant la maintenance des forces.	TDC.	MF.
COM MF - NC1.	Commandant la maintenance des forces.	NC1.	MGA.
COM MF - AIS.	Adjoint au commandant la maintenance des forces.	AIS.	MG.
COM MF - ADJOINT COL TC/TR/PN.	Adjoint au commandant la maintenance des forces.	NC1.	MGB.
COM MF - ADJOINT.	Adjoint au commandant la maintenance des forces.	NC1.	MGC.
COM MF - CEM.	Chef d'état-major du commandant la maintenance des forces.	NC1.	MGD.
COM ECIA - AIS.	Commandement (ou commandant) des écoles du combat interarmes.	AIS.	EB.
COM EC - AIS.	Commandant l'école de cavalerie.	AIS.	KL.
COM EEM -AIS.	Commandant l'école d'état-major.	AIS.	KC.
COM EMD - AIS.	Général commandant des écoles militaires de Draguignan est AIS des officiers et sous-officiers des EMD.	AIS.	ED.
COM EI - AIS.	Général commandant de l'école de l'infanterie est AIS des officiers et sous-officiers de l'EI.	AIS.	EI.
EGEN - AIS.	Commandant l'école du génie.	AIS.	EG.
COM EI - OFF élèves - AIS.	Général commandant de l'école de l'infanterie est AIS des officiers élèves et élèves officiers de l'EI (DA).	AIS.	X7.
COM EA - OFF élèves - AIS.	Général commandant de l'école d'artillerie est AIS des officiers élèves et élèves officiers de l'EA (GA).	AIS.	Y2.
COM EC - NC1.	Commandant l'école de cavalerie (officiers PN TR).	NC1.	DMA.
COM EMD - NC1.	Général commandant des écoles militaires de Draguignan (premier notateur de ses grands subordonnés).	NC1.	KBD.
COM EMD - NC1.	Général commandant des écoles militaires de Draguignan (pré-fusionneur des CDT et LCL EMD).	NC1.	KBE.
COM EA -NC1.	Général commandant de l'école d'artillerie (premier notateur officiers PN TC TR EA).	NC1.	KBA.
EMD COL ADJ CFA - NC1.	Colonel adjoint des écoles militaires de Draguignan et commandant de la formation administrative est le premier notateur de ses officiers et dernier notateur des sous-officiers EMD, EI et EA.	NC1.	KBH.
COM EA - NC1.	Général commandant de l'école d'artillerie (premier notateur de ses officiers subordonnés).	NC1.	KBJ.
COM EA - NCI.	Général commandant de l'école d'artillerie (pré-fusionneur des CDT et LCL EA).	NC1.	KBB.
EI -DEPI - NC1.	Directeur des études et de la prospective infanterie est le premier notateur de ses officiers et sous-officiers.	NC1.	KBL.
EI -DFI - NC1.	Directeur de la formation infanterie est le premier notateur de ses officiers et sous-officiers.	NC1.	KBM.
EI - DFI élèves - NC1.	Directeur de la formation infanterie est le premier notateur des officiers élèves et élèves officiers de l'EI.	NC1.	KBN.
EA - DEPA - NC1.	Directeur des études et de la prospective artillerie est le premier notateur de ses officiers et sous-officiers.	NC1.	KBO.
EA - DFA - NC1.	Directeur de la formation artillerie est le premier notateur de ses officiers et sous-officiers.	NC1.	KBP.

EA - DFA élèves - NC1.	Directeur de la formation artillerie est le premier notateur des officiers élèves et élèves officiers de l'EA.	NC1.	KBQ.
CFA.	Commandant de formation administrative des écoles militaires de Saumur.	NC1.	KC0.
ECIA - NC1.	Commandant les écoles du combat interarmes (officiers PN TR).	NC1.	KCA.
ECIA - NC1.	Commandant les écoles du combat interarmes (grands subordonnés).	NC1.	KCB.
COM EEM –NC1.	Général commandant l'école d'état-major (officiers PN TR).	NC1.	KCD.
COL ADJ EEM.	Colonel adjoint et directeur des études de l'école d'état-major.	NC1.	KCE.
DF EC – NC1.	Directeur de la formation de l'école de cavalerie.	NC1.	KCF.
COM EC – NC1.	Commandant l'école de cavalerie (grands subordonnés).	NC1.	KCH.
COM PEM.	Commandant le pôle écoles méditerranée.	NC1.	KCJ.
COM EI – NCI.	Général commandant de l'école de l'infanterie (premier notateur de ses officiers subordonnés directs).	NC1.	KLG.
COM EI -NC1.	Général commandant de l'école de l'infanterie (premier notateur officiers PN TC TR EI).	NC1.	KFA.
COM EI – NCI.	Général commandant de l'école de l'infanterie (pré-fusionneur des CDT et LCL EI).	NC1.	KFB.
DF ECIA.	Directeur de la formation des écoles du combat interarmes.	NC1.	KLV.
DEP ECIA.	Directeur des études et de la prospective des écoles du combat interarmes.	NC1.	KLW.
COM EEM – NC1.	Général commandant l'école d'état-major (grands subordonnés).	NC1.	KLX.
EGEN COL ADJ.	Colonel adjoint de l'école du génie.	NC1.	LZ0.
EGEN - NC1.	Commandant l'école du génie (premier notateur grands subordonnés).	NC1.	LZA.
EGEN - NC1.	Commandant l'école du génie.	NC1.	LZB.
EGEN DGF.	Directeur général de la formation.	NC1.	LZD.
COM CEPHISMER.	Commandant la cellule de plongée humaine et d'intervention sous la mer.	NC1.	EGA.
COM CIANRBC.	Commandant le centre interarmées de défense nucléaire radiologique biologique et chimique.	NC1.	PX0.
COM EA - AIS.	Général commandant de l'école d'artillerie – AIS de l'EA.	AIS.	EJ.
COM CPF - AIS.	Commandant les centres de préparation des forces - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	H2.
CDC 1er RCA.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs d'Afrique.	NC1.	AI0.
CDC 17e GA.	Chef de corps du 17e groupement d'artillerie.	NC1.	DR0.
CDC CENTIAL - 51e RI.	Chef de corps du centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique - 51e régiment d'infanterie.	NC1.	HC0.
CDC CENTAC - 5e RD.	Chef de corps du centre d'entraînement tactique - 5e régiment de dragons.	NC1.	HF0.
CEM CCPF.	Chef d'état-major du commandement des centres de préparation des forces.	NC1.	HFA.
COM CPF (CAB).	Commandant les centres de préparation des forces - officiers rattachés au cabinet.	NC1.	HFB.
COM CPF - TCTRPN.		NC1.	HFC.

	Commandant les centres de préparation des forces - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité - officiers premiers notateurs d'officiers.		
CNCIA.	Chef de la commission nationale de contrôle interarmes.	NC1.	HFE.
CDC CENZUB - 94e RI.	Chef de corps du centre d'entraînement au combat en zone urbaine - 94e régiment d'infanterie.	NC1.	HG0.
CDC CEPC - 3e RA.	Chef de corps du centre d'entraînement des postes de commandement - 3e régiment d'artillerie.	NC1.	OM0.
CNEC - 1ER REGIMENT DE CHOC.	Chef de corps.	NC1.	HQ0.
COMFOR FFDJ AIS.	Commandant les forces françaises stationnées à Djibouti.	AIS.	7D.
COMELEF GABON AIS.	Commandant les éléments français au Gabon.	AIS.	7G.
COMSUP FAZSOI AIS.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.	AIS.	7I.
COMSUP FANC AIS.	Commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie.	AIS.	7N.
COMIA FAPF AIS.	Commandant interarmées des forces armées en Polynésie française.	AIS.	7P.
COMSUP FAA AIS.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS.	7S.
COMSUP FAG AIS.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS.	7Z.
COMEMSOME AIS.	Commandant l'état-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger.	AIS.	FI.
CDC 2e RPIMa.	Chef de corps du 2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	BL0.
COMSUP FAZSOI TC/TR.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien officiers en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	BLF.
CDC 3e REI.	Chef de corps du 3e régiment étranger d'infanterie.	NC1.	BQ0.
CDC 5e RIAOM.	Chef de corps du 5e régiment interarmes d'outre-mer.	NC1.	CJ0.
CDC CGO 6e BIMA.	Chef de corps du 6e bataillon d'infanterie de marine.	NC1.	CM0.
COMELEF GABON TC/TR.	Commandant les éléments français au Gabon - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	CME.
CDC 9e RIMa.	Chef de corps du 9e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	DC0.
COMSUP Guyane - TC/TR.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	DCE.
CDC RIMaP-P.	Chef de corps du régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Polynésie.	NC1.	GSR.
CDC 33e RIMa.	Chef de corps du 33e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	GSS.
CDC DLEM.	Chef de corps du détachement de Légion étrangère de Mayotte.	NC1.	JR0.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats arabes unis.	NC1.	N71.
CDC RIMaP-NC.	Chef de corps du régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NX0.
COMSUP FANC - TC/TR.	Commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	NXA.
COMIA FAPF - TC/TR.	Commandant interarmées en Polynésie française - officier en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	PPA.

AIA FAZSOI.	Adjoint interarmées des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.	NC1.	QJG.
COMEMSOME NC1.	Commandant l'état-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger.	NC1.	KLH.
COLADJ EMSOME.	Colonel adjoint de l'état-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger.	NC1.	LW0.
COMEMSOME NC1 - TC/TR/PN.	Commandant l'état-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger-officiers en temps de commandement/temps de responsabilité/premier notateur.	NC1.	LWA.
CDC 43e BIMa.	Chef de corps du 43e bataillon d'infanterie de marine.	NC1.	EM0.
CEMIA FFDJ.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises stationnées à Djibouti.	NC1.	7DA.
COMFOR FEAU AIS.	Commandant les forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis.	AIS.	AY.
COMFOR FCI AIS.	Commandant les forces françaises en Côte d'Ivoire.	NC1.	CJA.
CDC 5e RC.	Chef de corps du 5e régiment de cuirassiers.	NC1.	AUA.
COMFOR FCI AIS.	Commandant les forces françaises en Côte d'Ivoire.	NC1.	CJA.
COMFOR FEAU AIS.	Commandant les forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis.	AIS.	AU.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.	NC1.	BLA.
COMSUP Antilles.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEA.
CEMIA FFDJ.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises stationnées à Djibouti.	NC1.	GPA.
COMFOR FFDJ - TC/TR.	Commandant les forces françaises stationnées à Djibouti - officiers en temps de commandement/temps de responsabilité.	NC1.	GPD.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats arabes unis.	NC1.	J96.

10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DRHAT DIR.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	TDC.	31.
DRHAT DIR.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	YA.
DRHAT DIR.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSA.
NC1 CFA.	NC1 commandant de formation administrative.	NC1.	JS0.
NC1 DRHAT B. CHANC.	NC1 Directeur des ressources humaines de l'armée de terre - chef du bureau chancellerie.	NC1.	JS5.
NC1 HEM.	NC1 haut encadrement militaire.	NC1.	YA1.
DRHAT TDC CDT SPP.	Général adjoint tête de chaîne commandement, chef du service pilotage de la performance.	TDC CDT AIS.	44.
NC1 DRHAT TDC CDT SPP.	NC1 général adjoint tête de chaîne commandement, chef du service pilotage de la performance.	TDC CDT NC1.	JS11.
DRHAT SDG AIS.	Sous-directeur gestion du personnel de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	41.
DRHAT SDG NC1.	Sous-directeur gestion du personnel de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSC.
DRHAT CDB BCCM SDG.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau coordination carrières et mobilité.	NC1.	JSN.
DRHAT CDB BEM SDG.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau état-major.	NC1.	JSM.
DRHAT CDB MDR SDG.	Chef du bureau militaire du rang de la sous-direction gestion du personnel de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSX.
CDB DRHAT BLRH SDG.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau logistique - ressources humaines.	NC1.	JSS.
DRHAT CDB BAM SDG.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau appuis mêlée.	NC1.	JSQ.
DRHAT CDB CDRE SDG.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau commandement renseignement.	NC1.	JSP.
DRHAT CDB RES. SDG.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau réserve.	NC1.	JSJ.
DRHAT CSPP AIS.	Général adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre, chef du service pilotage performance de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	43.
DRHAT ADJ DRHAT -CSPP NC1.	Général adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre, chef du service pilotage performance de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSB.
DRHAT CDB BPS.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau pilotage synthèse.	NC1.	JSH.
DRHAT CDB BIP.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau ingénierie des processus.	NC1.	JSF.
DRHAT CDB BSFRH.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau solde et finances des ressources humaines.	NC1.	JS12.
DRHAT CDB MISSION SOSO.	Chef du bureau mission source solde du service pilotage de la performance de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSI.
DRHAT CDB BEP SPP.		NC1.	JSY

	Chef du bureau études et prospectives du service pilotage de la performance de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.		
NC1 CDC CERHS.	Chef de centre - centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.	NC1.	JS13.
DRHAT SDR AIS.	Sous-directeur recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	42.
DRHAT SDR NC1.	Sous-directeur recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSD.
DRHAT CDB EE SDR.	Chef du bureau études-évaluations de la sous-direction recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSW.
DRHAT CDB MCR SDR.	Chef du bureau marketing et communication de recrutement de la sous-direction recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSV.
DRHAT CDB REC SDR.	Chef du bureau recrutement de la sous-direction recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSU.
DRHAT CDB CONC SDR.	Chef du bureau concours de la sous-direction recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JS4.
CFA GRS IDF.	Commandant de la formation administrative du groupement de recrutement et de sélection Île-de-France.	NC1.	MN0.
CFA GRS NO.	Chef de la formation administrative du groupement de recrutement et de sélection Nord-Ouest.	NC1.	MP0.
CFA GRS SO.	Chef de la formation administrative du groupement de recrutement et de sélection Sud-Ouest.	NC1.	MQ0.
CFA GRS NE.	Chef de la formation administrative du groupement de recrutement et de sélection Nord-Est.	NC1.	MO0.
CFA GRS SE.	Chef de la formation administrative du groupement de recrutement et de sélection Sud-Est.	NC1.	PJ0.
DRHAT SDEP AIS.	Sous-directeur études et politique de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	46.
DRHAT SDEP NC1.	Sous-directeur études et politique de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSE.
DRHAT CDB BPRH.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau politique des ressources humaines.	NC1.	JS6.
DRHAT CDB BPEMS.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau pilotage des effectifs et de la masse salariale.	NC1.	JS1.
DRHAT CDB BPMF.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau politique des métiers et des formations associées.	NC1.	JS3.
DRHAT CDB BCPEH.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau condition du personnel et environnement humain.	NC1.	JS2.
DRHAT CDB BPC.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau personnel civil.	NC1.	JSL.
GSPI GAL AIS.	Groupement de soutien du personnel isolé terre en non-activité ou détaché - général autorité immédiatement supérieure.	AIS.	YK.
GSPI NC1 GAL SAP.PIT.	Groupement de soutien du personnel isolé - général NC1 - service d'administration du personnel- personnel isolé terre. Détaché isolé en activité.	NC1.	MX0.

GSPI NC1 CDC SAP.PIT.	Groupe de soutien du personnel isolé - NC1 chef de corps - service d'administration du personnel isolé terre en non-activité ou détaché.	NC1.	MXP.
DIRECTEUR IFCE.	Directeur de l'Institut Français du cheval et de l'Équitation.	NC1.	KLX.
ÉCUYER EN CHEF IFCE.	Écuyer en chef de l'Institut Français du cheval et de l'Équitation.	NC1.	KLW.
DIRECTEUR ENE.	Directeur de l'École nationale d'équitation.	NC1.	KLX.
DRHAT TDC CDT GACE.	Général adjoint tête de chaîne commandement, commandant la formation.	TDC CDT AIS.	45.
NC1 DRHAT TDC CDT GACE.	NC1 général adjoint tête de chaîne commandement, commandant la formation.	TDC CDT NC1.	JS14.
DRHAT GACE AIS.	Général adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre commandant la formation.	AIS.	48.
DRHAT GACE NC1.	Général adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre commandant la formation.	NC1.	JSG.
DRHAT SDF AIS.	Général sous-directeur de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	47.
DRHAT SDF NC1.	Général sous-directeur de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSK.
DRHAT CDB CCF SDF.	Chef du bureau continuum-coordination de la formation de la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSZ.
DRHAT CDB LDD APPUI FORM.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau Lycées de la défense - Appui formation.	NC1.	JS7.
DRHAT CDB NUM. ESP. FORM.	Chef de bureau - Direction des ressources humaines de l'armée de terre - bureau numérisation espace formation.	NC1.	JS8.
CFA PNM.	Chef de la formation administrative du Prytanée national militaire.	NC1.	NU0.
CFA LM ST CYR.	Chef de la formation administrative du lycée militaire de Saint-Cyr.	NC1.	NR0.
CFA LM AIX.	Chef de la formation administrative du lycée militaire d'Aix-en-Provence.	NC1.	NP0.
CFALM AUTUN.	Chef de la formation administrative du lycée militaire d'Autun.	NC1.	NQ0.
ESCC.	Général commandant les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.	AIS.	ES.
COM ESCC NC1.	Général commandant les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.	NC1.	KLE.
COM ESCC NC1.	Général commandant les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.	NC1.	KLA.
DFE AIS.	Directeur des formations d'élèves - autorité immédiatement supérieure des élèves officiers d'active et des élèves officiers en formation initiale en Allemagne.	AIS.	YR.
DFE NC1.	Directeur des formations d'élèves - NC1 cadres.	NC1.	KLD.
DGER.	Directeur général de l'enseignement et de la recherche.	NC1.	KLB.
C2 DGFM.	Commandant en second et directeur général de la formation militaire.	NC1.	KLC.
CFA.	Commandant de formation administrative.	NC1.	KL0.
DPCF.	Directeur de la prospective et de la coordination de la formation.	NC1.	KLU.
COM BAT ESM1.	Commandant du 1er bataillon de l'école spéciale militaire de Saint Cyr - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLM.

COM BAT ESM2.	Commandant du 2e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint Cyr - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLN.
COM BAT ESM3.	Commandant du 3e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint Cyr - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLO.
COM BAT ESM4.	Commandant du 4e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint Cyr - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLP.
COM BAT EMIA.	Commandant de bataillon de l'école militaire interarmes - NC1 pour les élèves officiers d'active.	NC1.	KLQ.
COM COURS RH.	Commandant du cours ressources humaines NC1 pour les élèves du corps technique et administratif/cours ressources humaines 2e année.	NC1.	KLT.
Chef DET terre ALL.	Chef de détachement de liaison terre français basé en Allemagne - NC1 pour les élèves officiers en formation initiale en Allemagne.	NC1.	KLS.
COMENSOA AIS.	Commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.	AIS.	EV.
COMENSOA.	Commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.	NC1.	LXA.
COL ADJ.	Colonel adjoint.	NC1.	LXB.
DMA.	Directeur des moyens d'appui.	NC1.	LXC.
DGF.	Directeur général de la formation.	NC1.	LXD.

11. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE AUTORITÉ.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres-directeur central.	TDC.	MC.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres-directeur central.	TDC-C.	MA.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres-directeur central.	NC1 TDC-C.	IQ2.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres-directeur central.	AIS.	YQ.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres-directeur central.	NC1 AIS.	IQZ.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres-directeur central.	NC1.	IQX.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres-directeur adjoint.	TDC-C.	MB.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres-directeur adjoint.	NC1 TDC-C.	MBD.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres-directeur adjoint.	AIS.	M2.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres-directeur adjoint.	NC1 AIS.	IQO.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres-directeur adjoint.	NC1.	IQY.
BSM MCO.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres – chef bureau stratégie et modernisation du maintien en condition opérationnelle.	NC1.	IQU.
COLONEL ADJOINT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres – colonel adjoint.	AIS.	IS.
COLONEL ADJOINT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres – colonel adjoint.	NC1 AIS.	IQ3.
COLONEL ADJOINT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres – colonel adjoint.	NC1.	IQE.
ADCO.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres – adjoint au directeur chargé des opérations.	AIS.	MD.
ADCO.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres – adjoint au directeur chargé des opérations.	NC1 AIS.	IQ4.
CHEF BCM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres – chef du bureau coordination méthodes.	NC1.	IQK.
CHEF DIV PARCS.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres – chef de la division des parcs.	NC1.	IQG.
SDTL.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-directeur technique et logistique.	NC1.	IQT.
ADJ SDC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres- adjoint au sous-directeur des contrats.	NC1.	IQD.
CHEF BPMO.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des	NC1.	INP.

	matériels terrestres – chef du bureau du pilotage et de la maintenance opérationnelle.		
BMM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres – chef du bureau management de la marque.	NC1.	IQP.
SDBFC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres – sous-directeur budget finances et comptabilité.	NC1.	IQF.
SDPR.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-directeur pilotage et règlementation.	NC1.	IQH.
SDSI.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres- sous-directeur systèmes d'information.	NC1.	IQJ.
MICAM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels – chef de la mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.	NC1.	IQ5.
DIR SMITER.	Service de la maintenance industrielle terrestre – directeur.	TDC C.	IR.
DIR SMITER.	Service de la maintenance industrielle terrestre – directeur.	NC1 TDC C.	IQ1.
DIR SMITER.	Service de la maintenance industrielle terrestre – directeur.	AIS.	IQ.
DIR SMITER.	Service de la maintenance industrielle terrestre – directeur.	NC1 AIS.	IQC
DA SMITER.	Service de la maintenance industrielle terrestre – directeur adjoint.	AIS.	MZ.
DA SMITER.	Service de la maintenance industrielle terrestre – directeur adjoint.	NC1 AIS.	IQQ.
DA SMITER.	Service de la maintenance industrielle terrestre – directeur adjoint.	NC1.	IQR.
SECOND ADJ SMITER.	Service de la maintenance industrielle terrestre – second adjoint.	NC1.	IQV.
12° BASE DE SOUTIEN DU MATERIEL.	Service de la maintenance industrielle terrestre - Chef de corps de la 12° BSMAT.	NC1.	DG0.
13° BASE DE SOUTIEN DU MATERIEL.	Service de la maintenance industrielle terrestre - Chef de corps de la 13° BSMAT.	NC1.	DJ0.

12. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
GIAT.	Général inspecteur de l'armée de terre.	TDC.	28.
GIAT.	Général inspecteur de l'armée de terre.	AIS.	Y8.
GIAT.	Général inspecteur de l'armée de terre.	NC1.	NMA.
CEM.	Chef d'état de l'inspection de l'armée de terre.	NC1.	NMB.
Chef cellule RH.	Chef de la cellule ressources humaines de l'inspection de l'armée de terre.	NC1.	NMH.
Chef CAI.	Chef cellule audit interne de l'inspection de l'armée de terre.	NC1.	NMN.
Chef CPB.	Chef cellule performance budgétaire de l'inspection de l'armée de terre.	NC1.	NMJ.

13. AUTRES.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE AUTORITÉ.
CDIV SLM Toulon.	NC1 chef de division au service logistique marine Toulon.	NC1.	PTB.
DIR SLM Toulon.	NC1 directeur du service logistique marine Toulon.	NC1.	PTC.
NC1 DIR SSF Toulon.	NC1 directeur du service soutien de la flotte Toulon.	NC1.	PTD.
NC1 SDIR LOG SSF.	NC1 sous-directeur logistique service soutien de la flotte.	NC1.	PTE.

ANNEXE III. GLOSSAIRE.

Afin de faciliter la compréhension des tableaux exposés dans la circulaire, ce glossaire présente la signification exacte des différents sigles et abréviations utilisés.

11e RAMa	: 11e régiment d'artillerie de marine.
121e RT	: 121e régiment du train.
122e RI	: 122e régiment d'infanterie.
126e RI	: 126e régiment d'infanterie.
12e RC	: 12e régiment de cuirassiers.
132e BCAT	: 132e bataillon cynophile de l'armée de terre.
13e BCA	: 13e bataillon de chasseurs alpins.
13e DBLE	: 13e demie-brigade de Légion étrangère.
13e RDP	: 13e régiment de dragons parachutistes.
13e RG	: 13e régiment du génie.
152e RI	: 152e régiment d'infanterie.
16e BC	: 16e bataillon de chasseurs.
17e GA	: 17e groupe d'artillerie.
17e RGP	: 17e régiment du génie parachutiste.
19e RG	: 19e régiment du génie.
1e DIV	: 1e Division.
1er GPT	: 1er groupement.
1er RA	: 1er régiment d'artillerie.
1er RCA	: 1er régiment de chasseurs d'Afrique.
1er RCh	: 1er régiment de chasseurs.
1er RCP	: 1er régiment de chasseurs parachutistes.
1er RE	: 1er régiment étranger.
1er REC	: 1er régiment étranger de cavalerie.
1er REG	: 1er régiment étranger de génie.
1er RHC	: 1er régiment d'hélicoptères de combat.
1er RHP	: 1er régiment de hussards parachutistes.
1er RI	: 1er régiment d'infanterie.
1er RIMA	: 1er régiment d'infanterie de marine.
1er RPIMA	: 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine.
1er RS	: 1er régiment de spahis.
1er RT	: 1er régiment de tirailleurs.
1er RTP	: 1er régiment du train parachutiste.
21e RIMa	: 21e régiment d'infanterie de marine.
24e RI	: 24e régiment d'infanterie.
25e RGA	: 25e régiment du génie de l'air.
27e BCA	: 27e bataillon de chasseurs alpins.
28e GG	: 28e groupe géographique.
28e RT	: 28e régiment de transmissions.
2e GPT	: 2e groupement.
2e RD-NBC	: 2e régiment de dragons - nucléaire, biologique et chimique.
2e REG	: 2e régiment étranger de génie.

2e REI	: 2e régiment étranger d'infanterie.
2e REP	: 2e régiment étranger de parachutistes.
2e RH	: 2e régiment de hussards.
2e RIMa	: 2e régiment d'infanterie de marine.
2e RMAT	: 2e régiment du matériel
2e RPIMa	: 2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
2X6 mois	: 2 fois 6 mois en opération extérieure.
31e RG	: 31e régiment du génie.
33e RIMa	: 33e régiment d'infanterie de marine.
35e RAP	: 35e régiment d'artillerie parachutiste.
35e RI	: 35e régiment d'infanterie.
3e DIV	: 3e Division.
3e RA	: 3e régiment d'artillerie.
3e RAMa	: 3e régiment d'artillerie de marine.
3e REI	: 3e régiment étranger d'infanterie.
3e RG	: 3e régiment du génie.
3e RH	: 3e régiment de hussards.
3e RHC	: 3e régiment d'hélicoptères de combat.
3e RIMa	: 3e régiment d'infanterie de marine.
3e RMAT	: 3e régiment du matériel.
3e RPIMA	: 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
40e RA	: 40e régiment d'artillerie.
40e RT	: 40e régiment de transmissions.
41e RT	: 41e régiment de transmissions.
43e BIMa	: 43e bataillon d'infanterie de marine.
44e RT	: 44e régiment de transmissions.
48e RT	: 48e régiment de transmissions.
4e RCH	: 4e régiment de chasseurs.
4e RE	: 4e régiment étranger.
4e RHFS	: 4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales.
4e RMAT	: 4e régiment du matériel.
501e RCC	: 501e régiment de chars de combat.
503e RT	: 503e régiment du train.
511e RT	: 511e régiment du train.
515e RT	: 515e régiment du train.
516e RT	: 516e régiment du train.
519e GTM	: 519e groupe de transit maritime.
51e RI	: 51e régiment d'infanterie.
53e RT	: 53e régiment de transmissions.
54e RA	: 54e régiment d'artillerie.
54e RT	: 54e régiment de transmissions.
5e BSMAT	: 5e base de soutien du matériel.
5e RC	: 5 ^e régiment de cuirassiers.
5e RD	: 5e régiment de dragons.
5e RHC	: 5e régiment d'hélicoptères de combat.
5e RIAOM	: 5e régiment interarmes d'outre-mer.

61e RA	: 61e régiment d'artillerie.
68e RAA	: 68e régiment d'artillerie d'Afrique.
6e BIMA	: 6e bataillon d'infanterie de marine.
6e RG	: 6e régiment du génie.
6e RMAT	: 6e régiment du matériel.
785e CGE	: 785e compagnie de guerre électronique.
7e BCA	: 7e bataillon de chasseurs alpins.
7e RMAT	: 7e régiment du matériel.
8e RMAT	: 8e régiment du matériel.
8e RPIMA	: 8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
8e RT	: 8e régiment de transmissions.
92e RI	: 92e régiment d'infanterie.
93e RAM	: 93e régiment d'artillerie de montagne.
94e RI	: 94e régiment d'infanterie.
9e RIMa	: 9e régiment d'infanterie de marine.
A CREAG	: adjoint chargé des relations extérieures et affaires générales.
AAD	: assistant d'attaché de défense.
AC	: administration centrale.
AC	: aide de camp.
AC	: allied command transformation.
AC	: appui au commandement.
AC	: au contact.
ACE	: appuis-contact-environnement.
ACSR	: adjoint communication chef du service d'information et de relations publiques des armées régional.
ACSSI	: article contrôlé pour la sécurité des systèmes d'information.
ACT	: allied command transformation.
AD	: attaché de défense.
ADA	: attaché de défense adjoint.
ADJ	: adjoint.
ADJ	: adjoint.
ADJ DAT	: adjoint au chef de détachement avancé des transmissions.
ADJ J2	: adjoint au chef du bureau J2.
ADJ SECU	: adjoint spécialisé à la sécurité.
ADJ SG CSFM	: adjoint au secrétaire général du conseil supérieur de la fonction militaire.
ADJ STRAT	: adjoint spécialisé à la stratégie.
ADJCGA	: adjoint au chef du contrôle général des armées.
ADM	: administration.
ADMGENSOUT	: administration générale et soutien.
AE	: adjoint relations extérieures.
AÉRO	: aéromobilité.
AFT	: attaché des forces terrestres.
AI	: affaires internationales.
AIA	: adjoint interarmées.
AIS	: autorité immédiatement supérieure.
AIX	: Aix-en-Provence.

ALAT	: aviation légère de l'armée de terre.
AM	: assistant militaire.
AMAIN	: adjoint maintenance.
ANT VDG	: antenne du Val-de-Grâce.
APAO	: antenne pôle « articles contrôlés pour la sécurité des systèmes d'information » d'Orléans.
ARD	: agence de reconversion de la défense.
ARD AIS	: directeur de l'agence de reconversion de la défense - autorité immédiatement supérieure.
ARRC	: allied rapid reaction corps.
ART	: artillerie.
AS	: adjoint sécurité.
ASS	: assistant.
ASS MILI	: assistant militaire.
AUM	: aumônier.
B. COORD	: bureau coordination.
BA	: base aérienne.
BAA	: bureau d'aide à l'activité.
BAAMA	: brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.
BAC	: brigade d'aérocombat.
BAC	: brigade d'aide au commandement.
BAF	: batterie d'appui à la formation.
BAJ	: bureau d'appui juridique.
BAM	: bureau appuis mêlée.
BAN	: base aéronavale.
BAR	: bureau des affaires réservées.
BAT	: bataillon.
BCAPMSSA	: bureau central d'administration du personnel militaire du service de santé des armées.
BCB	: bureau coopération bilatérale.
BCCF	: bureau continuum-coordination de la formation.
BCCM	: bureau coordination carrières et mobilité.
BCM	: bureau coordination méthodes.
BCOM	: bureau communication.
BCPEH	: bureau condition du personnel et environnement humain.
BCS	: bataillon de commandement et de soutien.
BCS	: bureau cohérence synthèse.
BD	: bureau de défense.
BEAD	: bureau enquêtes accidents défense.
BEAD-TT	: bureau enquêtes accidents défense-transport terrestre.
BECP	: bureau enseignement coordination partenariat.
BEE	: bureau études évaluations.
BEGL	: base école « général Lejay » - Le Cannet des Maures.
BEGN	: base école « général Navelet » - Dax.
BEM	: bureau état-major.
BEMPL	: bureau « emploi ».
BEP SPP	: bureau études et prospectives du service pilotage de la performance.
BES	: bureau « études et stratégie ».
BFA	: brigade franco-allemande.

BFAO	: bureau formation assistée par ordinateur.
BFEA	: bureau formation du personnel navigant et exploitation des aéronefs.
BFS	: bureau formation spécifique.
BGPS	: bureau gouvernance, pilotage, synthèse.
BIP	: bureau ingénierie des processus.
BIRP	: bureau information et relations.
BL	: commandant la 1re brigade logistique.
BLRH	: bureau logistique ressources humaines.
BMCR	: bureau marketing et communication de recrutement.
BMDR	: bureau militaires du rang.
BMF	: bureau moyen finances.
BMM	: bureau management de la marque.
BOG	: bureau des officiers généraux.
BOPS	: bureau budget opérationnel de programme soutien.
BPC	: bureau personnel civil.
BPEMS	: bureau pilotage des effectifs et de la masse salariale.
BPERE	: bureau planification, exercice, retour d'expérience.
BPFB	: bureau programmation, finances, budget.
BPIA	: base pétrolière interarmées.
BPIL-CI	: bureau pilotage et contrôle interne.
BPLANS	: bureau « plans ».
BPMA	: bureau des personnels militaires des armées.
BPMF	: bureau politique des métiers et des formations associées.
BPMR	: bureau « prévention et maîtrise des risques ».
BPRH	: bureau politique des ressources humaines.
BPSA	: bureau programmes et systèmes d'armes.
BPSIC	: bureau programmes et systèmes d'information et de communication.
BQG	: bataillon de quartier général.
BR	: bataillon de réserve.
BREC	: bureau recrutement.
BREM	: bureau formation au renseignement d'état-major.
BRES	: bureau réservé.
BSAM	: bataillon de soutien aéromobile.
BSFRH	: bureau solde et finances des ressources humaines.
BSI	: bureau stationnement infrastructure.
BSL	: bureau « soutien - logistique ».
BSM	: bureau stratégie et modernisation.
BSMA	: bataillon du service militaire adapté.
BSMA-M	: bataillon du service militaire adapté de Mayotte.
BSMAT	: base de soutien du matériel.
BSPP	: brigade de sapeurs-pompiers de Paris.
BSSI	: bureau des systèmes sécurité de l'information.
BTSD	: bureau « terre-sécurité-défense ».
C2	: commandant en second.
C2 DGFM	: commandant en second et directeur général de la formation militaire.
C2A	: centre d'audit des armées.

C3D	: compagnie de combat cyber défense.
C3R	: centre de conduite du cycle de renseignement.
C4ISR	: commandement, contrôle, communication, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance.
CAAT	: commissariat administratif de l'armée de terre.
CAB	: cabinet.
CABAT	: cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.
CABMIN	: cabinet militaire du ministre de la défense.
CABPM	: cabinet militaire du premier ministre.
CACEM	: colonel adjoint au chef d'état-major.
CACI	: centre d'analyse et de contrôle interne.
CACIC	: centre d'analyse et de contrôle interne comptable.
CAI	: chef cellule audit interne.
CAJ	: commission armées jeunesse.
CAMID	: centre administratif ministériel des indemnités de déplacement.
CAOME	: colonel adjoint outre-mer et étranger.
CAPA	: capacité.
CASOM	: centres d'action sociale d'outre-mer.
CAT	: colonel adjoint territorial.
CAT	: commissariat de l'armée de terre.
CATOD	: centre d'analyse technico-opérationnel de défense.
CBS	: coopérations bilatérales Sud.
CC	: chef de centre.
CCAB	: chef de cabinet.
CCAI	: chef de la cellule audit interne.
CCF	: continuum-coordination de la formation.
CCIAT	: centre de conduite informatique de l'armée de terre.
CCPA	: centre de cyberprotection des armées.
CCPB	: chef de la cellule performance budgétaire.
CCPI	: chef du centre du conseil, de la prévention et des inspections.
CCPIEC	: chef de la cellule de pilotage de l'instruction élémentaire de conduite.
CCPIL	: chef de la cellule pilotage.
CCT	: compagnie de commandement et de transmissions.
CDAD	: centre de développement des applications défense.
CDAGAF	: chef de la division des affaires générales et de l'appui à la formation.
CDB	: chef du bureau.
CDB J5	: chef du bureau J5.
CDC	: chef de centre.
CDC	: chef de corps.
CDC OM CIRFA OM	: chef de corps de la formation de rattachement pour les centres d'information et de recrutement des forces armées outre-mer.
CDCAB	: chef de cabinet.
CDCENTRE	: chef de centre interception.
CDD	: chef de division.
CDD	: chef du département.
CDD 1	: chef du département services.
CDD 2	: chef du département médias.

CDD 3	: chef du département rédactions.
CDD 4	: chef du département stratégie.
CDEC	: centre de doctrine et de l'enseignement du commandement.
CDG	: chef de groupe.
CDG	: chef du groupement.
CDG1	: chef du groupe 1.
CDG10	: chef du groupe 10.
CDG11	: chef du groupe 11.
CDG12	: chef du groupe 12.
CDG13	: chef du groupe 13.
CDG14	: chef du groupe 14.
CDG15	: chef du groupe 15.
CDG16	: chef du groupe 16.
CDG2	: chef du groupe 2.
CDG3	: chef du groupe 3.
CDG4	: chef du groupe 4.
CDG5	: chef du groupe 5.
CDG6	: chef du groupe 6.
CDG7	: chef du groupe 7.
CDG8	: chef du groupe 8.
CDG9	: chef du groupe 9.
CDIV	: chef de division.
CDIV	: commandant de division.
CDM	: chargé de mission.
CDNBC	: centre de défense nucléaire, biologique et chimique.
CDP	: chef de pôle.
CDP	: chef de poste.
CDPGE	: centre de défense de programmation et de gestion de l'espace.
CDPT	: chef du département.
CDPT EF	: chef du département emploi des forces.
CDPT MTA	: chef du département méthodes et techniques d'action.
CDPT PCF	: chef du département préparation et constitution des forces.
CDPT SHSG	: chef du département sciences humaines et sociales de la guerre.
CDQG	: chef du quartier général.
CDRE	: commandement renseignement.
CDS	: chef de section.
CDS	: chef de service.
CDSV	: chef de service au sein de l'état-major de défense.
CDT	: commandant.
CDT	: commandement.
CDU	: commandant d'unité.
CDUE	: commandant d'unité élémentaire.
CE	: chargé.
CE	: chef d'état-major.
CE	: chef enseignement.
CE	: communication-événements.

CEDICA	: centre d'études et de développement informatique du commissariat des armées.
CEERAT	: centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.
CEISIM	: centre d'expertise de l'infovalorisation et de la simulation.
CEITO	: centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel.
CEM	: chef d'état-major.
CEM EMZD	: chef d'état-major de l'état-major de zone de défense.
CEM FORMISC	: chef d'état-major des formations militaires de la sécurité civile.
CEMA	: chef d'état-major des armées.
CEMAT	: chef d'état-major de l'armée de terre.
CEMIA	: chef d'état-major interarmées.
CEMIA/ZDS	: chef de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité.
CEMP	: chef d'état-major particulier.
CEMSMA	: chef d'état-major du commandement du service militaire adapté.
CENT	: centre.
CENT MIL OBS SAT.	: centre militaire d'observation par satellites.
CENT NAT.	: centre national de ciblage.
CENTAC	: chef de corps du centre d'entraînement tactique.
CENTEX Gaé	: centre d'expertise du groupe aérien embarqué de Landivisiau.
CENTIAL	: centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique.
CENZUB	: centre d'entraînement au combat en zone urbaine.
CEPC	: centre d'entraînement des postes de commandement.
CEPIA	: centre d'expertise pétrolière interarmées.
CEPHISMER	: cellule de plongée humaine et d'intervention sous la mer.
CERHÉIA	: centre d'expertise de la restauration et de l'hébergement interarmées.
CERH-PC	: centre expert des ressources humaines du personnel civil.
CERHS	: centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.
CESCOF	: centre d'expertise et de soutien du combattant et des forces.
CESGA	: centre d'expertise de soutien général des armées.
CESJUR	: centre d'expertise du soutien juridique.
CESPA	: centre d'épidémiologie et de santé publique des armées.
CETIC	: centre de traitement de l'indemnisation du chômage.
CETID	: centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.
CETIMA	: centre de traitement de l'information médicale.
CFA	: commandant de la formation administrative.
CFA OM	: commandant de la formation administrative de la formation de rattachement pour les CIRFA outre-mer.
CFA-PTL	: centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique Tigre.
CFEEE	: centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.
CFIA	: centre de formation interarmées.
CFIA-NH90	: centre de formation interarmées - NH90.
CFIAR	: centre de formation interarmées au renseignement.
CFIII	: centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.
CFIM	: centre de formation initiale militaire.
CFMD	: centre de formation au management du ministère de la défense.
CFSS	: centre de formation en secours et sécurité.
CFT	: commandant les forces terrestres.

CGA	: contrôle général des armées.
CGE	: compagnie de guerre électronique.
CGIS	: chef du groupement d'instruction des stagiaires.
CGMu	: chef de groupement de munitions.
CGPT	: chef du groupement terre.
CGRH	: cours gestion des ressources humaines.
CHANC	: chancelier.
CHANC	: chancellerie.
CHANC AIS	: chancelier autorité immédiatement supérieure.
CHANC TDC	: chancelier de la tête de chaîne.
CHANC TDC-CDT	: chancelier de la tête de chaîne – commandement.
CHAR.MISSION	: chargé de mission.
Chef CAB	: chef de cabinet.
Chef DET terre ALL	: chef de détachement de liaison terre français basé en Allemagne.
Chef DET terre EFQ	: chef de détachement terre de l'école des fourriers de Querqueville.
Chef du GSPI	: chef du groupement de soutien du personnel isolé.
CHEF J2	: chef du bureau J2.
Chef SEM	: chef des sports équestres militaires.
CHEM	: centre des hautes études militaires.
CHPI	: centre des homologations principales interarmées.
CI3RH	: centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain.
CIADIOS	: centre interarmées pour l'administration de l'interopérabilité opérationnelle des systèmes d'information et de communication.
CIAE	: centre interarmées des actions sur l'environnement.
CIANRBC	: centre interarmées de défense nucléaire radiologique biologique et chimique.
CIAO	: centre interarmées d'administration des opérations.
CIAS	: centre interarmées de la solde.
CICDE	: centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.
CICOS	: centre interarmées de coordination du soutien.
CID	: contre-ingérence défense.
CIDSA	: cellule interarmées de la défense surface-air.
CIE	: commandant interarmées de l'espace.
CIE	: contre-ingérence économique.
C-IED	: counter - improvised explosive device.
CIMD	: centre d'identification des matériels de la défense.
CIRFA	: centres d'information et de recrutement des forces armées.
CIRFA OM	: centres d'information et de recrutement des forces armées - Outre-mer.
CIRISI	: centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.
CIRP	: centre d'instruction des réservistes parachutistes.
CISMF	: centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.
CM	: chargé de mission.
CM	: chef de mission.
CM DIR	: chargé de mission auprès du sous-directeur.
CMA	: centre médical des armées.
CMA NG	: centre médical des armées nouvelle génération.
CMAT	: commandement des musiques de l'armée de terre.

CMAT	: conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.
CMCIA	: centre médico-chirurgical interarmées.
CMFP	: centre militaire de formation professionnelle.
CMI	: comité ministériel d'investissement.
CMIA	: centre médical interarmées.
CMR	: centre des moyens de recherche.
CN	: contrôle de la navigabilité.
CN/DIRNAV	: contrôle de la navigabilité de la direction de la navigabilité.
CNA	: cercle national des armées.
CNCMFE	: centre national civile et militaire de formation et d'entraînement.
CND	: centre de normalisation de défense.
CNE	: capitaine.
CNEC	: centre national d'entraînement commando.
CNEC-1er CHOC	: centre national d'entraînement commando - 1er régiment de Choc.
CNGF	: centre national de gestion fréquences.
CNHD	: centre national d'habilitation défense.
CNMO	: centre national de mise en œuvre des intranets.
CNMO SI	: centre national de mise en œuvre des systèmes d'information.
CNMO TSR	: centre national de mise en œuvre des télécoms spatial et radio.
CNOI	: commission nationale d'orientation et d'intégration.
CNPI	: centre national de production image.
CNR	: coordinateur national du renseignement.
CNSD	: centre national des sports de la défense.
CNSO	: centre national de soutien opérationnel.
CNTC	: centre national de téléchargement du chiffre.
CO	: cellule opérationnelle.
CO	: centre opérationnel.
COCA	: cohérence capacitaire.
CO-CYBER	: centre d'opérations de cyberdéfense.
CODIR	: coordinateur de direction.
COE	: center of excellence (centre d'excellence).
COFRAS	: compagnie française d'assistance spécialisée.
COGI	: centre opérationnel de gestion interministérielle des crises.
COL	: colonel.
COL ADJ	: colonel adjoint.
COL ADJ EEM	: colonel adjoint et directeur des études de l'école d'état-major.
COL ADJ EMD ET CFA	: colonel adjoint des écoles militaires de Draguignan et commandant de la formation administrative.
COL ADJ ET CFA	: colonel adjoint et commandant de la formation administrative de l'école des transmissions.
COLAD/CEM	: colonel adjoint/chef d'état-major.
COM	: commandant.
COM	: commandement.
COM	: commissaire.
COM	: communication.
COM BAT EMIA	: commandant le bataillon de l'école militaire interarmes de Saint-Cyr.
COM BAT ESM 1/2/3/4	: commandant du 1er/2e/3e/4e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.

COM BdD	: commandant de base de défense.
COM CEPHISMER	: commandant la cellule de plongée humaine et d'intervention sous la mer.
COM CIANRBC	: commandant le centre interarmées de défense nucléaire radiologique biologique chimique.
COM COURS RH	: commandant le cours ressources humaines.
COM EA	: général commandant de l'école d'artillerie.
COM EA - OFF élèves	: général commandant de l'école d'artillerie - officiers élèves et élèves officiers.
COM EALAT	: commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.
COM EG	: commandant l'école du génie.
COM EI	: général commandant l'école d'infanterie.
COM EI - OFF élèves	: général commandant de l'école de l'infanterie - officiers élèves et élèves officiers.
COM EM	: commandant l'école du matériel.
COM EMB	: commandant les écoles militaires de Bourges.
COM EMD	: général commandant des écoles militaires de Draguignan.
COM ESCC	: commandant les écoles de Saint-cyr Coëtquidan.
COM ETLO	: commandant l'école du train et de la logistique opérationnelle.
COM PEM	: commandant le pôle écoles Méditerranée.
COMALAT	: commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.
COMANFOR	: commandant des forces.
COMBdD	: commandant de base de défense.
COMBR	: commandant la brigade de renseignement.
COMBRIG	: commandant la brigade.
COMCPF	: commandant les centres de préparation des forces.
COMCYBER	: commandement de cyberdéfense.
COMDEF	: commandement de la défense.
COMDIV	: commandant la division.
COM ECIA	: commandement (ou commandant) des écoles du combat interarmes.
COM EC	: commandant l'école de cavalerie.
COM EEM	: commandant l'école d'état-major.
COMELEF	: commandant les éléments français.
COMEMSOME	: commandant de l'état-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger.
COMENSOA	: commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.
COMFOR	: commandant des forces françaises.
COMFOR	: commandement (ou commandant) des forces.
COMFOR	: commandant des forces françaises à l'étranger.
COMFOR FDJ	: commandant les forces françaises à Djibouti.
COMFOR FEAU	: commandant les forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis.
COMFOR RCI	: commandant les forces françaises stationnées en Côte d'Ivoire.
COMFOR/DJIB	: commandant les forces françaises stationnées à Djibouti.
COMFORMISC	: commandant des formations militaires de la sécurité civile.
COMFRMARFOR	: commandant la « french maritime force ».
COMFT	: commandant des forces terrestres.
COMIA	: commandement interarmées.
COMIAFFCI	: commandant interarmées des forces françaises en Côte d'Ivoire.
COMIGETRA	: commissaire général aux transports.
COMILI	: commandant militaire de Balard.
COMLE	: commandement de la Légion étrangère.

COMLOG	: commandement (ou commandant) de la logistique des forces terrestres.
COMMF	: commandement (ou commandant) de la maintenance des forces terrestres.
COMRENS	: commandement (ou commandant) du renseignement des forces terrestres.
COMSIC	: commandant des systèmes d'information et de communication.
COMSMA	: général commandant le service militaire adapté.
COMSUP	: commandant supérieur.
COMSUP	: commandement supérieur dans les collectivités territoriales d'outre-mer.
CONC	: bureau concours.
CONC	: concours.
CONS	: conseiller.
CONSCOM	: conseiller communication.
CONSJUR	: conseiller juridique.
CONSMIL	: conseiller militaire.
COORD	: coordination.
COS	: commandant des opérations spéciales.
COZ	: centre opérationnel de zone.
CP	: chef de pôle.
CPA	: centre de production alimentaire.
CPB	: chef cellule performance budgétaire.
CPC	: chef du poste de commandement.
CPCO	: centre de planification et de conduite des opérations.
CPDM	: chef du pôle défense mobilité.
CPE	: cadre professeur enseignement.
CPEOM	: centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.
CPES	: centre parachutiste d'entraînement spécialisé.
CPI	: cohérence des programmes interarmées.
CPIC	: commandement des programmes interarmées et de la cyberprotection.
CPILOT	: chef du pôle pilotage.
CPIS	: centre parachutiste d'instruction spécialisée.
CPIT	: cellule de production d'images terre.
CPO	: chef du pôle opérations.
CPOIA	: commandement pour les opérations interarmées.
CPOLE	: chef de pôle.
CPRH	: chef du pôle ressources humaines.
CPSA	: conseil permanent de la sécurité aérienne.
CPT EMA	: chef de participation terre de l'état-major des armées.
CRAC	: centre de recherche et d'analyse du cyberespace.
CRCI	: centre de réalisation des capacités interarmées.
CRGI	: centre de renseignement géospatial interarmées.
CRM	: commission des recours des militaires.
CRMAR	: centre de renseignement de la marine.
CRPOC	: centre de la réserve et de la préparation opérationnelle de cyberdéfense.
CRR	: corps de réaction rapide.
CRRE	: corps de réaction rapide européen.
CRR-Fr	: corps de réaction rapide France.
CS	: chef de service.

CS	: chef du soutien.
CS	: cohérence synthèse.
CSC	: chef de service central.
CSFA	: commandement du soutien des forces aériennes.
CSFEE	: centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.
CSFM	: conseil supérieur de la fonction militaire.
CSFRS	: conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.
CSGP	: chef de service de la gestion du personnel.
CSIC	: centre des systèmes d'information et de communication.
CSMV LOR	: centre du service militaire volontaire de Lorraine.
CSN	: centre du service national.
CSO	: centre de situation des opérations.
CSOA	: centre du soutien des opérations et des acheminements.
CSPP	: chef du service pilotage de la performance.
CSR	: chef du service réalisation.
CSRM	: conseil supérieur de la réserve militaire.
CSS	: chef du service stratégie.
CSTM	: chef du service de transit militaire interarmées.
CTAC	: centre territoriaux d'administration et de comptabilité.
CTAS	: centre territoriaux d'action sociale.
CTG	: centre de transmissions gouvernemental.
CTIC	: centre de traitement de l'indemnisation chômage.
CTSA	: centre de transfusion sanguine des armées.
CTSA.	: centre de transfusion sanguine.
CTTS	: centre des transports et transits de surface.
CYBER	: cyberdéfense.
D	: directeur.
D CHEM	: directeur du centre des hautes études militaires.
D EDG	: directeur de l'école de guerre.
D EMS	: directeur de l'enseignement militaire supérieur.
DA	: adjoint au directeur.
DA	: délégué adjoint.
DA	: directeur adjoint.
DA	: division application.
DA élèves officiers/officiers élèves	: division d'application élèves officiers/officiers élèves.
DAD	: division appui documentation.
DAF	: direction des affaires financières.
DAGAF	: division des affaires générales et de l'appui à la formation.
DAJ	: direction des affaires juridiques.
DAN	: détachement des actions numériques.
DAPSA	: direction des approvisionnements de produits de santé des armées.
DAR	: délégué à l'accompagnement des restructurations.
DAT	: détachement avancé des transmissions.
DC	: directeur central (ou direction centrale).
DC SCA	: direction centrale du service du commissariat des armées.

DCA	: directeur central adjoint.
DCSD	: direction de la coopération de sécurité et de défense.
DCSEA	: direction centrale du service des essences.
DCSID	: direction centrale du service d'infrastructure de la défense.
DCSSA	: direction centrale du service de santé des armées.
DDO	: division doctrine.
DE	: directeur de l'enseignement.
DELPAT	: délégué au patrimoine de l'armée de terre.
DELPIA	: directeur de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées.
DEP	: département.
DEP	: directeur des études et de la prospective.
DEPA	: directeur des études et de la prospective artillerie.
DEPI	: directeur des études et de la prospective infanterie.
DEPT	: département.
DESTIA	: direction de l'enseignement supérieur tactique interarmes.
DET	: détachement.
DETSID	: détachement du service d'infrastructure de la défense.
DETSPE	: détachement spécialisé.
DF	: directeur de la formation.
DF LOG OPS	: directeur de la formation logistique opérationnelle.
DF MVT RAV	: directeur de la formation mouvement ravitaillement.
DFA	: directeur de la formation artillerie.
DFB	: directeur de la formation blindée.
DFE	: directeur des formations d'élèves.
DFI	: directeur de la formation infanterie.
DFI MMA	: division formation initiale maintenance des matériels aéronautiques (détachement EALAT au sein de l'EFSOAA de Rochefort).
DG	: directeur général.
DGA	: direction générale pour l'armement.
DGEA	: direction générale de l'économat des armées.
DGER	: directeur général de l'enseignement et de la recherche.
DGF	: directeur général de la formation.
DGFM	: directeur général de la formation militaire.
DGGN	: direction générale de la gendarmerie nationale.
DGRIS	: direction générale des relations internationales et de la stratégie.
DGSCGC	: direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.
DGSIC	: direction générale des systèmes d'information et de communication.
DIA	: division de l'information aéronautique.
DIASS	: direction interarmées du service de santé des armées.
DICOD	: délégation à l'information et à la communication de la défense.
DICOM	: direction du commissariat en outre-mer.
DID	: directeur d'infrastructure de la défense.
DIR	: directeur.
DIR ENE	: directeur de l'école nationale d'équitation.
DIR IFCE	: directeur de l'institut français du cheval et de l'équitation.
DIRCAB	: directeur de cabinet.

DIRCAM	: directeur de la circulation aérienne militaire.
DIRET	: directeur d'établissement.
DIRISI	: direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
DIRNAV	: directeur de la navigabilité.
DIRZON	: directeur zonal de protection et de sécurité de la défense.
DIV	: division.
DJI/DL	: Djibouti/détachement.
DL	: détaché de liaison.
DL	: directeur local.
DLAS	: direction locale de l'action sociale.
DLEM	: détachement de Légion étrangère Mayotte.
DMA	: directeur des moyens d'appui.
DMD	: délégué militaire départemental.
DMD 01	: délégué militaire départemental de l'Ain.
DMD 02	: délégué militaire départemental de l'Aisne.
DMD 03	: délégué militaire départemental de l'Allier.
DMD 04	: délégué militaire départemental des Alpes de Hautes provence.
DMD 05	: délégué militaire départemental des Hautes Alpes.
DMD 06	: délégué militaire départemental des Alpes maritimes.
DMD 07	: délégué militaire départemental de l'Ardèche.
DMD 08	: délégué militaire départemental des Ardennes.
DMD 09	: délégué militaire départemental de l'Ariège.
DMD 10	: délégué militaire départemental de l'Aube.
DMD 11	: délégué militaire départemental de l'Aude.
DMD 12	: délégué militaire départemental de l'Aveyron.
DMD 13	: délégué militaire départemental des Bouches du Rhône.
DMD 14	: délégué militaire départemental du Calvados.
DMD 15	: délégué militaire départemental du Cantal.
DMD 16	: délégué militaire départemental de la Charente.
DMD 17	: délégué militaire départemental de la Charente Maritime.
DMD 18	: délégué militaire départemental du Cher.
DMD 19	: délégué militaire départemental de la Corrèze.
DMD 21	: délégué militaire départemental de la Côte d'Or.
DMD 22	: délégué militaire départemental des Côtes d'Armor.
DMD 23	: délégué militaire départemental de la Creuse.
DMD 24	: délégué militaire départemental de la Dordogne.
DMD 25	: délégué militaire départemental du Doubs.
DMD 26	: délégué militaire départemental de la Drome.
DMD 27	: délégué militaire départemental de l'Eure.
DMD 28	: délégué militaire départemental de l'Eure-et-Loir.
DMD 29	: délégué militaire départemental du Finistère.
DMD 2A	: délégué militaire départemental de la Corse du Sud.
DMD 2B	: délégué militaire départemental de la Haute Corse.
DMD 30	: délégué militaire départemental du Gard.
DMD 31	: délégué militaire départemental de la Haute-Garonne.
DMD 32	: délégué militaire départemental du Gers.

DMD 33 : délégué militaire départemental de la Gironde.
DMD 34 : délégué militaire départemental de l'Hérault.
DMD 35 : délégué militaire départemental de l'Ille-et-Vilaine.
DMD 36 : délégué militaire départemental de l'Indre.
DMD 37 : délégué militaire départemental de l'Indre-et-Loire.
DMD 38 : délégué militaire départemental de l'Isère.
DMD 39 : délégué militaire départemental du Jura.
DMD 40 : délégué militaire départemental des Landes.
DMD 41 : délégué militaire départemental du Loir-et-Cher.
DMD 42 : délégué militaire départemental de la Loire.
DMD 43 : délégué militaire départemental de la Haute Loire.
DMD 44 : délégué militaire départemental de la Loire-Atlantique.
DMD 45 : délégué militaire départemental du Loiret.
DMD 46 : délégué militaire départemental du Lot.
DMD 47 : délégué militaire départemental du Lot-et-Garonne.
DMD 48 : délégué militaire départemental de Lozère.
DMD 49 : délégué militaire départemental du Maine-et-Loire.
DMD 50 : délégué militaire départemental de la Manche.
DMD 51 : délégué militaire départemental de la Marne.
DMD 52 : délégué militaire départemental de la Haute-Marne.
DMD 53 : délégué militaire départemental de la Mayenne.
DMD 54 : délégué militaire départemental de la Meurthe-et-Moselle.
DMD 55 : délégué militaire départemental de la Meuse.
DMD 56 : délégué militaire départemental du Morbihan.
DMD 57 : délégué militaire départemental de la Moselle.
DMD 58 : délégué militaire départemental de la Nièvre.
DMD 59 : délégué militaire départemental du Nord.
DMD 60 : délégué militaire départemental de l'Oise.
DMD 61 : délégué militaire départemental de l'Orne.
DMD 62 : délégué militaire départemental du Pas de Calais.
DMD 63 : délégué militaire départemental du Puy-de-Dôme.
DMD 64 : délégué militaire départemental des Pyrénées.
DMD 65 : délégué militaire départemental des Hautes-Pyrénées.
DMD 66 : délégué militaire départemental des Pyrénées Orientales.
DMD 67 : délégué militaire départemental du Bas-Rhin.
DMD 68 : délégué militaire départemental du Haut-Rhin.
DMD 69 : délégué militaire départemental du Rhône.
DMD 70 : délégué militaire départemental de la Haute-Saône.
DMD 71 : délégué militaire départemental de la Saône-et-Loire.
DMD 72 : délégué militaire départemental de la Sarthe.
DMD 73 : délégué militaire départemental de la Savoie.
DMD 74 : délégué militaire départemental de la Haute Savoie.
DMD 75 : délégué militaire départemental de Paris.
DMD 76 : délégué militaire départemental de la Seine-Maritime.
DMD 77 : délégué militaire départemental de la Seine-et-Marne.
DMD 78 : délégué militaire départemental des Yvelines.

DMD 79	: délégué militaire départemental des Deux-Sèvres.
DMD 80	: délégué militaire départemental de la Somme.
DMD 81	: délégué militaire départemental du Tarn.
DMD 82	: délégué militaire départemental du Tarn-et-Garonne.
DMD 83	: délégué militaire départemental du Var.
DMD 84	: délégué militaire départemental du Vaucluse.
DMD 85	: délégué militaire départemental de la Vendée.
DMD 86	: délégué militaire départemental de la Vienne.
DMD 87	: délégué militaire départemental de la Haute-Vienne.
DMD 88	: délégué militaire départemental des Vosges.
DMD 89	: délégué militaire départemental de l'Yonne.
DMD 90	: délégué militaire départemental du territoire de Belfort.
DMD 91	: délégué militaire départemental de l'Essonne.
DMD 92	: délégué militaire départemental des Hauts-de-Seine.
DMD 93	: délégué militaire départemental de la Seine-Saint-Denis.
DMD 94	: délégué militaire départemental du Val-de-Marne.
DMD 95	: délégué militaire départemental du Val-d'Oise.
DMDA	: délégué militaire départemental adjoint.
DMPA	: direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.
DNRED	: direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.
DO	: directeur des opérations.
DOC	: documentation.
DP	: chef de la division des parcs.
DP	: directeur de projet.
DP	: directeur plans, programmes, budget.
DPCF	: directeur de la prospective et de la coordination de la formation.
DPEG	: division prospectives et études générales.
DPID	: direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense.
DPJJ	: direction de la protection judiciaire de la jeunesse.
DPPSN	: direction de la prospective et de la planification de la sécurité nationale.
DRSD	: direction du renseignement et de la sécurité de la défense.
DPT	: département.
DPID	: direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense.
DR	: doctrine et retex.
DRAT	: délégué aux réserves de l'armée de terre.
DREX	: division « recherche retour d'expérience ».
DRHAT	: direction des ressources humaines de l'armée de terre.
DRHAT DIR	: directeur des ressources humaines de l'armée de terre.
DRH-MD	: direction des ressources humaines du ministère de la défense.
DRM	: directeur du renseignement militaire.
DRSSA	: direction régionale du service de santé des armées.
DS	: directeur scientifique.
DSAE	: direction de la sécurité aéronautique d'État.
DSC	: département de soutien du contrôle.
DSEZP	: sous-direction de la sécurité économique en zone de défense et de sécurité de Paris.
DSMA	: détachement du service militaire adapté.

DSN	: direction du service national.
DSN AIS	: directeur du service national - autorité immédiatement supérieure.
DSN-Fr	: détachement de soutien national France.
DSP	: district de sûreté portuaire.
DT/33e RIMa	: détachement terre/33e régiment d'infanterie de marine.
DTA	: division technique aéromobilité.
E	: élèves.
E	: enseignement.
EA	: école d'artillerie.
EA	: espace aérien.
EA	: euratlantique.
EAAT	: escadrille avions de l'armée de terre.
EALAT	: école de l'aviation légère de l'armée de terre.
EAU	: Émirats Arabes Unis.
EC	: école de cavalerie.
EC IFCE	: écuyer en chef de l'institut français du cheval et de l'équitation.
ECA	: école des commissaires des armées.
ECIA	: écoles du combat interarmes.
ECMSSA	: établissement central des matériels du service de santé des armées.
ECO FUS	: école des fusiliers marins.
ECO POLY	: école polytechnique.
ECP	: enseignement coordination partenariats.
ECPAD	: établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.
EDG	: école de guerre.
EDIACA	: établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des armées.
EE	: études-évaluations.
EEM	: école d'état-major.
EEM	: études de l'école d'état-major.
EF CFA-PTL	: éléments français du centre de formation franco-allemand du personnel technico logistique.
EF EFA	: éléments français de l'école franco-allemande.
EFA	: école franco-allemande.
EFG	: éléments français au Gabon.
EFQ	: école des fourriers de Querqueville.
EFS	: éléments français au Sénégal.
EFSOAA	: école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air.
EG	: école du génie.
EG	: études générales.
EGEN	: école du génie.
EGI	: établissement géographique interarmées.
EH Cazaux	: escadron d'hélicoptères à Cazaux.
EI	: école de l'infanterie.
ELOCA	: établissement logistique du commissariat des armées.
ELV	: élève(s).
EM	: école du matériel.
EM	: essais missiles.
EM	: état-major.

EM/BFA	: état-major de la brigade franco-allemande.
EMAI	: équipements-maintenance.
EMAT	: état-major de l'armée de terre.
EMB.	: écoles militaires de Bourges.
EMD	: écoles militaires de Draguignan.
EMHM	: école militaire de haute montagne.
EMIA	: école militaire interarmes.
EMIA	: état-major interarmées.
EMIA-FE	: état-major interarmées de force et d'entraînement.
EMIZ	: état-major interministériel de zone.
EMO	: état-major opérationnel.
EMOT	: état-major opérationnel terre.
EMP	: emploi.
EMP	: état-major particulier.
EMS	: écoles militaires de Saumur.
EMSD	: état-major de soutien défense.
EMSOME	: école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.
EMSOME	: état-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger.
EMSST	: enseignement militaire supérieur scientifique et technique.
EMZ	: état-major de zone.
EMZD	: état-major de zone de défense.
ENE	: école nationale d'équitation.
ENSIETA	: école nationale supérieure des études et techniques d'armement.
ENSIM	: école nationale supérieure des ingénieurs d'infrastructure militaire.
ENSOA	: école nationale des sous-officiers d'active.
ENSPM	: école nationale supérieure du pétrole et des moteurs.
EO	: enseignement opérationnel.
EOA	: élève officier d'active.
EOFIA	: élèves officiers en formation initiale en Allemagne.
EP	: environnement des programmes.
EP BAT RES IDF	: échelon de préfiguration du bataillon de réserve d'Île-de-France.
EPFPMA	: établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique.
EPM	: établissement principal des munitions.
EPPA	: école du personnel paramédical des armées.
ERSA	: établissement central de ravitaillement sanitaire des armées.
ES2P	: étude-synthèses-prospective-pilotage.
ESA	: école de santé des armées.
ESCA	: établissement spécialisé du commissariat des armées.
ESCC	: écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.
ESIA	: échelon social interarmées.
ESID	: établissement du service d'infrastructure de la défense.
ESM	: école spéciale militaire.
ESN	: élément de soutien national.
ESN	: établissement du service national.
ESORSEM	: école supérieure des officiers de réserve spécialistes état-major.
ETAP	: école des troupes aéroportées.

ETLO	: école du train et de la logistique opérationnelle.
ETLAN	: commandant l'école des transmissions.
ETRN	: école du train.
ETRS	: général commandant l'école des transmissions.
EV/I	: essais en vol Istres.
EVDG	: école du Val-de-Grâce.
EXPL	: exploitation.
EXT	: extérieures.
FAA	: forces armées aux Antilles.
FAG	: forces armées en Guyane.
FANC	: forces armées de la Nouvelle-Calédonie.
FAO	: formation assistée par ordinateur.
FAPF	: forces armées en Polynésie française.
FAZSOI	: forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.
FBH	: french branch head.
FCI	: françaises en Côte d'Ivoire.
FDJ	: françaises à Djibouti.
FEAU	: françaises aux Émirats arabes unis.
FFDJ	: forces françaises stationnées à Djibouti.
FFEAU	: forces françaises aux Émirats arabes unis.
FFECSA	: forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne.
FIN	: finances.
FM	: fonction militaire.
FMR	: french military representation.
FN	: forces nucléaires.
FORM	: formation.
FORMISC	: formations militaires de la sécurité civile.
FOS	: forces et organismes de soutien.
FR	: France.
FS	: formation spécifique.
FSI	: forces du soutien et des systèmes d'information.
FST	: forces spéciales terre.
FT	: forces terrestres.
FUS	: fusionneur.
G. IAT	: général inspecteur de l'armée de terre.
GA	: général adjoint.
GA	: groupement d'application.
GABDEF	: chef du groupement administratif de la base des éléments français.
GACE	: général adjoint au directeur et commandant les écoles.
GAD	: général adjoint.
GAE.	: général adjoint engagements.
GAL	: général.
GAM	: général adjoint major.
GAM	: groupement d'aguerrissement en montagne.
GAM STAT	: groupement aéromobilité de la section technique de l'armée de terre.
GAO	: général adjoint opérations.

GCO	: groupement de coopération opérationnelle.
GDA-CE	: général directeur adjoint et commandant des écoles.
GEN INSPECT	: général inspecteur de l'armée de terre.
GEST	: gestion des corps.
GESTPERS	: gestion du personnel.
GI	: groupement interarmées.
GIAT	: général inspecteur de l'armée de terre.
GIIa	: groupement d'instruction interarmées.
GMHM	: groupe militaire de haute montagne.
GMP	: gouverneur militaire de Paris.
GMRHC	: gestion ministérielle des ressources humaines civiles.
GON	: groupement des actions numériques.
GOUV	: gouvernance.
GOUV	: gouverneur.
GP	: gestion patrimoine.
GPT	: groupement.
GPT AERO	: groupement aéroporté.
GPT AMFH	: groupement « armes de mêlée et facteurs humains ».
GPT ART	: groupement artillerie.
GPT MA	: groupement « mob/agester ».
GPT RENS	: groupement « renseignement ».
GPT SCMI	: groupement « systèmes de communication et maîtrise de l'information ».
GR	: groupement.
GRH-CDI	: gestion ressources humaines - contrôle et droit individuel.
GRLE	: groupement de recrutement de la Légion étrangère.
GRS	: groupement de recrutement et de sélection.
GS	: grands subordonnés.
GS	: groupement de soutien.
GSBdD	: groupement de soutien de base de défense.
GSMA	: groupement du service militaire adapté.
GSPI	: groupement de soutien du personnel isolé en non-activité ou détaché.
GTIFN	: groupement des transmissions d'infrastructure et forces nucléaires.
Guyane/DL	: Guyane/détachement.
GX	: généraux.
HCECM	: haut comité d'évaluation de la condition militaire.
HEM	: haut encadrement militaire.
HFDS	: haut fonctionnaire de sécurité et de défense - conseiller militaire MINEFI.
HIA	: hôpital d'instruction des armées.
HMC	: hôpital médico-chirurgical.
HNI	: hôtel national des Invalides.
IA	: interarmées.
IAN	: inspection des armements nucléaires.
IAT	: inspecteur de l'armée de terre.
IDA	: inspecteur des armées.
IDA	: inspection des armées.
IDF	: Île de France.

IFCE	: institut français du cheval et de l'équitation.
IGAT	: inspecteur général des armées-terre.
IGGN	: inspection générale de la gendarmerie nationale.
IGSC	: inspection générale de la sécurité civile.
IGSSA	: inspection générale du service de santé des armées.
IIC	: inspection des installations classées.
ILO	: Île Longue.
IMID	: ingénieur militaire d'infrastructure de la défense.
INES/PN	: implémentation des nouvelles exigences de sûreté de la propulsion nucléaire.
INF	: infanterie.
INFO	: information.
INFRA	: infrastructure aéronautique.
INFRA	: infrastructure.
INS	: instruction.
INS RECH BIOMED	: institut de recherche biomédicale.
INSP	: inspecteur.
INSP AR - PE	: inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs.
INSP GEN SSA	: inspection générale du service de santé des armées.
INTERN	: internationale.
INV	: Invalides.
INV	: investissement.
IP	: ingénierie des projets.
IPRH	: ingénierie des processus ressources humaines.
IRBA	: institut de recherche biomédical des armées.
IRSEM	: institut de recherche stratégique de l'école militaire.
ISSA	: inspection du service de santé des armées.
ITA	: inspecteur du travail dans les armées.
ITID	: inspection technique de l'infrastructure de la défense.
JCE	: joint chief engineer.
JFC	: joint force command.
JFHQ	: joint force headquarters.
JUROPS	: juridique opérationnelle.
LCL	: lieutenant-colonel.
LCL CM	: lieutenant-colonel chargé de mission.
LH	: Légion d'honneur.
LM	: lycée militaire.
LOG	: logistique.
LRH	: local des ressources humaines.
LST	: laboratoire des systèmes d'information et de communication terre.
LTN	: lieutenant.
MA	: maîtrise des armements.
MA	: mission des achats.
MAP	: mission d'aide au pilotage.
MAT	: mission d'appui à la transformation.
MCCE	: multinational coordination centre Europe.
MCO	: maintien en condition opérationnelle.

MCOT	: maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.
MCPGM	: mission du centenaire de la première guerre mondiale.
MCR	: marketing et communication de recrutement.
MDR	: militaire du rang.
MEDEF	: mouvement des entreprises de France.
MF	: moyens et finances.
MG	: major général.
MGA	: major général des armées.
MGAT	: major général de l'armée de terre.
MI	: maîtrise de l'information.
MIADGM	: mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales.
MICAM	: mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.
MILI	: militaire.
MINOM	: militaire défense auprès du secrétariat d'état à l'outre-mer.
MISSION SOSO	: mission source solde.
MMA	: maintenance des matériels aéronautiques.
MML	: mission militaire de liaison.
MMT	: maintenance des matériels terrestres.
MNGSG	: multi national geographic support group.
MNRBC	: maîtrise nucléaire, radiologique, biologique, chimique.
MOY	: moyens.
MRI	: missions des relations internationales.
MRO	: chef de la mission de reconversion des officiers.
MUSEE	: musées de la cavalerie et des blindés.
MVT RAV	: mouvement ravitaillement.
N	: Nord.
N1	: notation en premier ressort.
N2	: notation en deuxième ressort.
NADEFCOL	: NATO defense college (collège de défense de l'organisation du traité de l'Atlantique nord).
NAHEMA	: NATO helicopter management agency.
NAT	: national.
NATO	: north atlantic treaty organization.
NC	: Nouvelle-Calédonie.
NC/DL	: Nouvelle-Calédonie/détachement.
NE	: Nord-Est.
NEDEX	: neutralisation, enlèvement, destruction des explosifs.
NFIU	: NATO force integration unit.
NI	: notation intermédiaire.
NLR	: national liaison representative.
NMR	: national military representative.
NO	: Nord-Ouest.
NPR	: notés en premier ressort.
NRBC	: nucléaire, radiologique, biologique, chimique.
NSE	: national support element.
NSPA	: North Atlantic Treaty Organization support and procurement agency (agence OTAN de soutien et d'acquisition).

NUM. ESP. FORM.	: bureau numérisation espace formation.
OA	: officier adjoint.
OAMGA	: officier adjoint au major général des armées.
OAOGA	: officier adjoint à l'officier général adjoint.
OAR	: officier adjoint réserve.
OAT	: opérations aéroterrestres terre.
OBS	: observation.
OCCAR	: organismes conjoints de coopération en matière d'armement.
OCI	: officier communication information.
OE	: officier d'échange.
OFF	: officier.
OFF ELV	: officiers élèves.
OFF GX	: officiers généraux.
OG	: officier général.
OGA	: officier général adjoint.
OGP	: officier général pilotage.
OGRI	: officier général relations internationales.
OGRIM	: officier général relations internationales militaires.
OGT	: officier général transformation.
OGX	: officiers généraux.
OGZDS	: officier général de la zone de défense et de sécurité.
OGZS	: officier général de la zone de soutien.
OL	: ordre de la libération.
OLI	: officier de liaison.
OLIA	: officier de liaison interarmées.
OLT	: officier de liaison terre.
OLT	: organe liquidateur temporaire.
OM	: outre-mer.
OM CIRFA OM	: formation de rattachement pour les centres d'information et de recrutement des forces armées - Outre-mer.
OME	: outre-mer et étranger.
OPEX	: opération extérieure.
OPS	: opérationnelle.
OPS	: opérations.
OR	: organisation ressource.
ORA	: officier référent d'armées.
ORG	: organique.
ORG	: organisation.
ORH	: organisation.
OSA	: officier supérieur adjoint.
OSC/E	: officier sous contrat filière encadrement.
OSC/P	: officier sous contrat pilote.
OSC/S	: officier sous contrat filière spécialiste.
OSCE	: organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
OTAN	: organisation du traité de l'Atlantique nord.
P	: pensions.

PAR TER	: participation terre.
PARCS	: parcs.
PC	: personnel civil.
PCA	: pharmacie centrale des armées.
PCA	: pôle commandement des armées.
PCFL	: poste de commandement de force logistique.
PCH RF	: poste de commandement « high readiness forces ».
PCY	: pôle cyber.
PEIIC	: pôle environnement du groupe des inspections spécialisées.
PEP	: pôle des études et prospective.
PERF	: performance.
PF	: Polynésie française.
PFAF	: plateforme achats-finances.
PFC	: personnel finances capacités.
P-FUS	: pré-fusionneur.
PIA	: politiques interarmées.
PIAM	: pôle interarmées du traitement du danger des munitions et explosifs.
PIL	: pilotage.
PIT	: personnel isolé terre.
PJHQ	: permanent joint headquarters.
PLANS	: plans.
PLUS 1	: plus un.
PMF	: personnel moral formation.
PMRE	: prévention, maîtrise des risques et environnement.
PN	: premier notateur.
PNM	: prytanée national militaire.
PO	: prospective opérationnelle.
POL	: politique.
PP	: plans-programmes.
PPE	: plans, programmes, évaluation.
PPSD	: poste de protection et de sécurité de la défense.
PPSM	: pôle prospective et stratégie militaire.
PR	: pilotage des risques.
PR	: présidence de la République.
PRAT	: pôle rayonnement de l'armée de terre.
PRB	: groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.
PREFMAR	: préfecture maritime.
PREPA	: préparation.
PRÉPAVENIR	: cellule préparation de l'avenir.
PRH	: pilotage des ressources humaines militaires et civiles.
PROD	: production.
PROMOS	: promotions.
PS	: performance-synthèse.
PS	: pilotage stratégique.
PSIFS	: pilotage des systèmes d'informations de fonctionnement et de soutien.
PSO	: politique de soutien aux opérations.

PSO	: président des sous-officiers.
PSS	: pôle suivi et synthèse.
PTFRH	: projets de transformation de la fonction ressources humaines.
PTITA	: pôle travail du groupe des inspections spécialisées.
QG	: quartier général.
RAM	: régiment d'artillerie de montagne.
RAMa	: régiment d'artillerie de marine.
RAV	: ravitaillement.
RD	: régiment de dragons.
RDC	: « reard detachment command » (chef de division).
RE	: régiment étranger.
REC	: recrutement.
REG	: régional.
REG	: réglementation.
REJ	: réglementation études juridiques.
RENS	: renseignement.
REPDEF	: représentant du ministère de la défense.
REPFRANCE	: représentant national français.
REPMIL	: représentation militaire.
RE-RI	: relations extérieures-relations internationales.
RES	: bureau réserve.
RÉSERVE	: bureau réserve.
RFT	: régiments des forces terrestres.
RGA	: régiment du génie de l'air.
RH	: ressources humaines.
RI	: internationales.
RICM	: régiment d'infanterie chars de marine.
RIMa	: régiment d'infanterie de marine.
RIMaP	: régiment d'infanterie de marine du Pacifique.
RIMaP PF	: régiment d'infanterie de marine du pacifique - Polynésie française.
RM	: réserve militaire.
RMAT	: régiment du matériel.
RMED	: régiment médical.
RMF	: représentant militaire français.
RMMT	: responsable de la cellule de maintenance des matériels terrestres.
RMT	: régiment de marche du Tchad.
RPIMa	: régiment parachutiste d'infanterie de marine.
RSC	: régiment de soutien du combattant.
RSMA	: régiment du service militaire adapté.
RSMA-G	: régiment du service militaire adapté de la Guyane.
RSMA-GUA	: régiment du service militaire adapté de la Guadeloupe.
RSMA-M	: régiment du service militaire adapté de la Martinique.
RSMA-NC	: régiment du service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie.
RSMA-PF	: régiment du service militaire adapté de Polynésie française.
RSMA-R	: régiment du service militaire adapté de la Réunion.
RSV	: réserve.

S	: sud.
S/C	: sous-chef.
S/CEM	: sous-chef d'état-major.
S2A	: service centralisé des achats d'armement.
SA	: second adjoint.
SA	: surveillance et audit.
SAG	: service de l'administration générale.
SAMHA	: service des archives médicales hospitalières des armées.
SAP	: service d'administration du personnel.
SASF	: service d'architecture des systèmes de forces.
SAT	: satellites.
SCA	: service centralisé des achats.
SCA	: service du commissariat des armées.
SCEM	: sous-chef d'état-major.
SCGC	: service central de la gestion budgétaire et des comptabilités.
SCI	: service central ingénierie.
SCM	: service central marchés.
SCOE	: service central opérations exploitation.
SD	: sous-directeur.
SD EA	: sous-directeur « Europe-Amérique du sud ».
SDA	: sous-directeur « appui ».
SDAF	: sous-direction achats finances.
SDAS	: sous-directeur de l'action sociale.
SDBC	: sous-directeur des bureaux des cabinets.
SDBFC	: sous-directeur budget finances comptabilité.
SDC	: sous-directeur clients.
SDC	: sous-directeur contrats.
SDC	: soutien du combattant.
SDCI	: sous-direction contre-ingérence.
SDCNE	: sous-directeur des centres nationaux d'expertises.
SDE	: sous-directeur de l'exploitation.
SDEP	: sous-directeur « environnement des programmes ».
SDEP	: sous-directeur études et politique.
SDF	: sous-direction de la formation.
SDG	: sous-direction gestion.
SDGS	: sous-directeur de la gestion statutaire et de la réglementation.
SDIR	: sous-directeur.
SDIR 1	: sous-directeur 1.
SDIRC	: sous-directeur clients de la direction centrale.
SDIRR	: sous-directeur ressources de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRS	: sous-directeur stratégie de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRSSI	: sous-directeur des systèmes sécurité de l'information de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
SDK	: centre national d'appui à distance.
SDOR	: sous-directeur « organisation-ressources ».

SDPEP	: sous-directeur politique, études et prospective.
SDPO	: sous-directeur du pilotage opérationnel.
SDPR	: sous-directeur pilotage et réglementation.
SDPRHF	: sous-directeur du pilotage des ressources humaines et financières.
SDR	: sous-directeur de la recherche.
SDR	: sous-direction recrutement.
SDRM	: sous-direction ressources management.
SDS	: sous-directeur stratégie.
SDSI	: sous-directeur systèmes d'information.
SDSR	: sous-direction de la stratégie et des ressources.
SDSSI	: sous-directeur sécurité des systèmes d'information.
SDTL	: sous-directeur technique et logistique.
SE	: sud-est.
SEA	: service des essences des armées.
SEC	: secrétariat.
SECT	: section.
SÉCU	: sécurité.
SEDACM	: secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.
SEEAD	: service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.
SEM	: section équestre militaire.
SEREBC	: service d'exécution budget-comptabilité des opérations d'armement.
SERV PROT radio	: service de protection radiologique.
SESU	: service exécutant de la solde unique.
SF	: soutien, finances.
SG	: secrétaire général.
SGA	: secrétariat général pour l'administration.
SGDSN	: secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.
SGEM	: secrétaire général de l'état-major.
SGP	: service de gestion du personnel.
SHD	: service historique de la défense.
SHOM	: service hydrographique et océanique de la marine.
SI	: systèmes d'information.
SIAé	: service industriel de l'aéronautique.
SIC	: systèmes d'information et de communication.
SICO	: service ingénierie conception opération.
SID	: service d'infrastructure de la défense.
SIMMAD	: structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.
SIMMT	: structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestre.
SIMu	: service interarmées des munitions.
SIOP	: section information opérationnelle et prévisionnelle.
SIRH	: système d'information des ressources humaines.
SIRPAT	: service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.
SISSE	: service de l'information stratégique et de la sécurité économiques.
SJM	: Saint-Jean du Maroni.
SLC	: service local du contentieux.

SLT	: sous-lieutenant.
SMA	: service militaire adapté.
SMCO	: service de maintien en condition opérationnelle.
SMFN	: section nationale de mise en formation nationale.
SMITer	: service de la maintenance industrielle terrestre.
SMODI	: service ministériel opérateur des droits individuels.
SMSIF	: service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement.
SMSIF-RH	: service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines.
SMV	: service militaire volontaire.
SNR	: senior national representative.
SO	: sud-ouest.
SO chancellerie IA	: sous-officier chancellerie interarmées.
SOC	: sous-officier de carrière.
S-OFF	: sous-officier.
SOUS DIR	: sous-directeur.
SOUT	: soutien.
SOUTEX	: soutien aux exportations.
SP	: secrétariat permanent.
SPAC	: service parisien de soutien de l'administration centrale.
SPCMI	: secrétariat permanent du comité ministériel d'investissement.
SPP	: service pilotage performance.
SPRA	: service de protection radiologique des armées.
SSA	: service de santé des armées.
SSLT	: service spécialisé de la logistique et du transport.
ST CYR	: Saint-Cyr.
STAG	: stagiaires français de l'école de guerre en scolarité.
STAT	: section technique de l'armée de terre.
STBFT	: service technique des bâtiments, fortifications et travaux.
STMI	: service du transit militaire interarmées.
SUPPL	: suppléant.
SYNTH	: synthèse.
TA	: techniques aéronautiques.
TAAF	: terres australes et antarctiques françaises.
TACT	: tactique.
TC	: temps de commandement.
TCOS	: temps de commandement d'officier supérieur.
TCUE	: temps de commandement d'unité élémentaire.
TDC	: tête de chaîne.
TDC 1	: tête de chaîne n° 1.
TDC 2	: tête de chaîne n° 2.
TDC CDT	: tête de chaîne commandement.
TDC CDT GACE	: général adjoint tête de chaîne commandement, commandant la formation.
TDC CDT SPP	: général adjoint tête de chaîne commandement, chef du service pilotage de la performance.
TDC-CDT	: tête de chaîne commandement.
TE	: titre étranger.
TN	: territoire national.

TR	: temps de responsabilité.
TRAIT	: officier traitant.
TRANS	: transformation.
TRS	: transmissions.
TT	: techniques terrestres.
TT	: transport(s) terrestre(s).
U2CO	: unité de commandement et de coopération opérationnelle.
UAF	: unité d'appui à la formation.
UCN	: unité de contrôle de la navigabilité.
UE	: Nations unies.
UE	: Union européenne.
UFV	: chef de l'unité française de vérification.
UIISC	: unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.
UIISC 1	: unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 1.
UIISC 5	: unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5.
UIISC 7	: unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7.
UM HMI	: unité de management hélicoptères et missiles.
USCENTCOM	: united states central command.
USID	: unité de soutien de l'infrastructure de la défense.
USJFCOM	: united states joint forces command.
USSOCOM	: united states special operations command.
VGE	: Valéry Giscard d'Estaing.
ZDS	: zone de défense et de sécurité.
ZON	: zonale.
ZT	: zone terre.
ZTIDF	: zone terre Île-de-France.
ZTNE	: zone terre Nord-Est.
ZTNO	: zone terre Nord-Ouest.
ZTSE	: zone terre Sud-Est.
ZTSO	: zone terre Sud-Ouest.